DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12561 – 4,50 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | MERCREDI 19 JUIN 1985

Le défi de M. Alfonsin

Le président Alfonsin est engagé depuis le lundi 17 juin dans une bataille particulièrement dure pour tenter de sauver l'Argentine du chaos économique. Il y a bien des raisons à cette situation. Un certain manque de civisme, la démagogie péroniste, la gestion désastreuse des militaires au pouvoir depuis 1976, mais aussi la récession mondiale, la chute des prix des matières premières et la hausse des taux d'intérêt : de l'avis des experts, l'Argentine a aujourd'hui dix ans de retard sur le Brésil.

Modeste, mais obstiné et courageux, M. Alfonsin refusait récemment de comparer la situation de l'Argentine à celle de la République de Weimar. Sans doute davantage pour conjurer une éventuelle remise en cause de la très jeune et très fragile démocratie restaurée depuis moins de deux ans à Buenos-Aires. Car ce qui est qualifié simplement de plan de rigueur par le gouvernement est pour les financiers le programme le plus audacieux et le plus dur jamais appliqué en Argentine.

Gel des salaires et des prix, baisse des taux rémunérant les dépôts bancaires et création d'une nouvelle unité monétaire, l'austral, pour remplacer un peso à la dérive, hausse brutale des tarifs publics, licenciements de fonctionnaires, réduction des investissements de l'Etat : il s'agit de ramener un taux d'inflation qui galope vers les 1 300 % à moins de 150 % en 1986.

L'annonce par M. Alfonsin en avril d'une « économie de guerre » avait provoqué de violentes réactions, orchestrées par la CGT, le tout-puissant syndicat lié aux péronistes, qui ont mal accepté leur défaite électorale. C'est avec stupéfaction et inquiétude que les Argentins ont pour le moment accueilli le plan de rigueur. Mais la CGT prépare déjà une riposte. Pour réussir, M. Alfonsin a besoin de la confiance et de l'adhésion sans réserves de tous les Argentins. Ce n'est pas acquis.

Avec une dette de quelque 45 milliards de dollars, l'Argentine vient après le Mexique (96 milliards) et le Brésil (plus de 100 milliards). La banqueroute de l'un des trois pays les plus endettés d'Amérique latine suffirait sans doute à provoquer une catastrophe monétaire mondiale. Mais c'est pratiquement tout le sous-continent qui est frappé par la récession, des taux d'inflation exorbitants, le chômage. La dette globale est estimée à près de 400 milliards de dollars. Tous les dirigeants latino-américains sont d'accord : ils ne peuvent plus payer.

Le remboursement des seuls intérêts de leur dette représente pour certains d'entre eux plus des trois quarts de la valeur de leurs exportations. Une situation absurde et tragique. Le Mexique a réussi, lui, à renégocier sa dette dans des conditions satisfaisantes, mais c'est l'exception qui confirme la règle. Et, de Mexico à Buenos-Aires, tous les responsables répètent que les Etats-Unis seraient bien avisés d'être plus attentifs à cette dégradation très dangereuse qu'aux « menaces » sandinistes.

C'est un argument développé avec insistance et habileté par M. Fidel Castro. Récemment, il proposait que les pays endettés refusent d'honorer leurs obligations. Dans le « Wall Street Journal », le professeur Schlesinger rapporte que le dirigeant cubain a nuancé cette position radicale. Il suggère lui aussi *maintenant* que les nations industrialisées, et d'abord les Etats-Unis, prennent des mesures énergiques (en cautionnant les banques privées) pour trouver une solution au drame numéro un de l'Amérique latine.

Les otages de Beyrouth : Washington s'attend à une longue crise

Tous les otages qui étaient encore détenus dans le Boeing de TWA ont été transférés le lundi 17 juin dans la banlieue sud de Beyrouth et sont aux mains du mouvement chiite Amal. M. Nabih Berri, chef de ce mouvement, s'est porté garant de leur sécurité.

Le chanteur Demis Roussos et deux autres otages grecs ont été libérés mardi après-midi.

Cependant, Washington s'attend à une longue crise.

De notre correspondant

Washington. – Les dirigeants américains commencent à craindre que l'affaire du vol TWA 847 n'en soit qu'à son début et ne déborde largement le cadre du simple détournement.

Leur première réaction, en apprenant, le lundi 17 juin, que le mouvement Amal de M. Nabih Berri venait de prendre le contrôle direct des otages, a été un très relatif, mais évident soulagement. M. Berri, après tout, a été marié à une Américaine et a des enfants élevés aux Etats-Unis, où il possède un permis de séjour et connaît beaucoup de monde, notamment M. McFarlane, le conseiller de M. Reagan pour les affaires de sécurité nationale.

Comme le disait une des chaînes de télévision dans l'un des innombrables portraits qu'elles ont diffusés de lui, *« il comprend les Etats-Unis »*, ce qui signifiait que l'Amérique pourrait trouver avec lui un langage commun qu'elle n'avait pas avec les premiers responsables de la prise d'otages. Et puis, au moins, M. Berri a un nom et ne se cache pas derrière des organisations fantomatiques dont on ignore qui tire vraiment les fils.

C'est ce premier mouvement qui a d'abord conduit les autorités américaines à faire savoir qu'elles voyaient en M. Berri un *« homme responsable »* presque un modéré, eu égard en tout cas aux critères de Beyrouth 1985.

Il fallait voir dans cette réaction le signe d'une détente dans une crise assez lourde pour que les télévisions aient décidé d'entrecouper leurs programmes de flashes spéciaux. *La Maison-Blanche indiquait* bientôt que M. McFarlane avait joint au téléphone M. Berri pour lui dire que celui-ci détenait *« la capacité de mettre fin »* à cette affaire.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

Le gouvernement prévoit un ralentissement de la croissance en 1985

Le gouvernement révise ses prévisions économiques, et il les révise en baisse. Les chiffres qu'il a présentés officiellement mardi 18 juin à la commission des comptes de la nation montrent que la croissance sera cette année plus faible qu'il n'avait été prévu à l'automne dernier.

La révision porte sur un demi-point du PIB marchand (produit intérieur brut). Ce qui ramène la croissance à 1,5 %. Ce dont donc *grosso modo* 20 milliards de francs qui ne seront pas produits.

Plusieurs raisons à cela. La première est le ralentissement sensible de l'activité économique aux États-Unis. On attendait un freinage *outre-Atlantique* après l'extraordinaire boom de 1984 (+ 6,8 % de croissance en volume). Mais la décélération semble plus forte que prévu, et surtout les pays européens – la RFA notamment – n'ont pas pris le relais, préoccupés par le rétablissement de leurs équilibres internes et par la lutte contre l'inflation. Curieusement, cette déconvenue en provenance de l'extérieur n'a pas vraiment été prise en compte, puisque la progression de nos exportations n'a pas été corrigée et reste de 4,1 % en volume.

Autre raison de la révision des prévisions en matière de croissance : la faiblesse de la demande intérieure. Les investissements des entreprises repartent mais plus faiblement que prévu. Leur croissance ne sera que de 1,8 % au lieu de 2,5 % escomptés. De même, les achats de logements des ménages régressent de 2,3 % en volume, c'est-à-dire plus que prévu à l'automne dernier (– 1,2 %).

Autre raison majeure expliquant la faible croissance à laquelle il faut s'attendre : *la consommation des ménages stagnera ou presque* (+ 0,8 %), conséquence de la rigueur salariale. L'effet des réductions d'impôt jouera trop tard pour améliorer les choses cette année. Les pouvoirs publics avaient prévu une nette amélioration du pouvoir d'achat des ménages : + 1,6 % escompté il y a huit mois. Ils ont dû revoir ce chiffre et le ramener à 1,1 % ce qui semble encore un peu fort.

Même révisés, les nouveaux comptes du gouvernement apparaissent trop optimistes en matière de croissance. Il est peu probable, en effet, que la production nationale puisse progresser cette année de 1,5 %. Il aurait été plus vraisemblable de retenir un chiffre voisin de 1 %, comme l'ont d'ailleurs fait les principaux instituts de conjoncture...

ALAIN VERNHOLES.

(Lire nos informations page 17.)

PRISONS

Des mesures en faveur des détenus

Un mois après les troubles qui ont secoué les prisons, le ministère de la justice s'apprête à rendre publiques une série de mesures destinées à améliorer la vie carcérale. Une centaine d'articles du code de procédure pénale vont être modifiés par décret.

Au total, rien de révolutionnaire, mais la marque d'une volonté politique. Surpeuplées et, pour certaines, moyenâgeuses, les prisons sont actuellement l'objet de la sollicitude tardive du gouvernement. M. François Mitterrand a annoncé que le prochain budget serait moins rigoureux à leur égard, et on attend pour le 14 juillet une grâce présidentielle qui libérera un nombre, pour le moment indéterminé, de détenus.

Les mesures que M. Robert Badinter, garde des sceaux, s'apprête à annoncer répondent au même souci. Elles étaient prévues de longue date, bien avant les secousses du mois dernier qui ont retardé leur entrée en vigueur. Mais elles tombent opportunément, à la veille d'un été que les responsables de l'administration pénitentiaire prévoient comme l'un des caps les plus difficiles à passer depuis longtemps, en raison d'un surpeuplement record.

(Lire page 9 l'article de BERTRAND LE GENDRE.)

Le Monde

MÉDECINE

Naître à point

La France a mis en œuvre une politique de prévention de la prématurité que les Etats-Unis lui envient

La semence et la loi

Henri Caillavet défend le point de vue des athées dans le domaine de la procréation artificielle

Les réseaux Giraud

Un projet pour une réforme du système de santé

Pages 11 et 12

FÉBRILITÉ A L'INTÉRIEUR, PRUDENCE A L'EXTÉRIEUR

Les cent jours de Mikhaïl Gorbatchev

De notre correspondant DOMINIQUE DHOMBRES

Moscou. – Cent jours après son accession au pouvoir, le 11 mars dernier, M. Mikhaïl Gorbatchev paraît décidé à maintenir le rythme rapide qu'il a adopté d'emblée. L'impression d'énergie donnée par le plus jeune dirigeant soviétique depuis Staline est indéniable, mais cet activisme présente un risque. Si, dans les mois qui viennent, les succès économiques ne sont pas au rendez-vous, M. Gorbatchev sera tenu pour directement responsable de cet échec, et ses nombreuses interventions actuelles pourront lui être reprochées comme une gesticulation sans effet.

Les ambitions du secrétaire général sont en effet considérables. Il veut remettre en mouvement un pays largement assoupi. Il est le premier dirigeant soviétique à prendre conscience du plafonnement progressif des ressources naturelles et humaines – pourtant immenses – et à *prôner un développement économique non plus « extensif » mais « intensif ».*

La population active de l'URSS n'augmente plus désormais que faiblement. Il y a pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs régions de la Russie d'Europe. Les républiques asiatiques musulmanes offrent au contraire un excédent car leur taux de natalité n'est pas tombé il y a vingt ans comme en Russie, mais un transfert de populations n'est guère réalisable, sauf à recourir à la violence, comme au temps de Staline.

La croissance n'est donc plus portée par l'augmentation mécanique de la population active. Elle ne l'est pas davantage par l'utilisation de *nouvelles richesses naturelles. Celles* de la Russie d'Europe, notamment le pétrole de Bakou ou le charbon du Donbass, s'épuisent. Les gisements à l'est de l'Oural sont gigantesques, mais leur coût d'exploitation monte en flèche à mesure qu'on s'éloigne des régions habitées.

« Actuellement, 80 % de nos ressources se trouvent en Orient et en Sibérie, et, pour les atteindre, il nous faut tout construire : les routes, les villes. Cela revient extrêmement cher. En dix ans, le coût de production d'une tonne de pétrole supplémentaire a augmenté de 70 %. Bref, les ressources naturelles sont de moins en moins accessibles et de plus en plus chères », déclarait M. Gorbatchev le 17 mai dernier, lors d'un discours largement improvisé à Leningrad. Le secrétaire général a enfoncé le clou à l'occasion de ce déplacement. Il n'est plus question de gaspiller l'énergie ou les matières premières. L'utilisation de centrales thermiques plus performantes permettrait ainsi, selon lui, d'économiser vingt millions de tonnes de pétrole par an. Des labours moins profonds protégeraient les sols et permettraient de diminuer de 35 % la consommation de gazole. L'URSS est obligée d'importer de l'eau, alors que 21 % de l'eau potable produite dans le pays est déversée directement dans les égouts sans être utilisée...

Pour parvenir au *« minimum de 4 % »* de croissance annuelle que M. Gorbatchev s'est fixé pour objectif, il n'est pas question de faire sortir de terre inconsidérément de nouvelles usines. *« Il faut renoncer sans hésiter au stéréotype qui s'est établi dans le passé, quand la construction de nouvelles entreprises était considérée comme la meilleure méthode pour accroître la production, alors que bien des entreprises existantes n'avaient pas été modernisées depuis de longues années »*, a déclaré le secrétaire général le 11 juin devant les principaux responsables économiques du pays. Tous les projets industriels sont en cours de réexamen. Certains seront poursuivis, d'autres gelés, voire abandonnés, et la priorité est donnée au rééquipement des entreprises vieillies.

Fait sans précédent, l'ensemble du projet de plan quinquennal pour 1986-1990 a été renvoyé par le bureau politique à ses auteurs, à charge pour eux de l'améliorer.

Le changement de mentalité que propose M. Gorbatchev est considérable.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Silence

Le débat politique, d'ordinaire, est une succession de déclarations, de prises de parole et de bec. On cause, on réplique, on aligne les phrases assassines. On affirme, déforme, dément, brode, cite et tronque. Ainsi s'enfle, sur l'océan des polémiques, la vague des ambitions.

Parfois, cependant, le ronron s'interrompt et un silence fait bruit. Ainsi de la bouderie de M. Jospin, renonçant, lundi, à sa conférence de presse habituelle. Il aura beaucoup enrichi le débat, ce silence. C'est le comble du raccourci, de la « petite phrase », une sorte de « trou noir » de la pensée : plus de phrase du tout !

BRUNO FRAPPAT.

LIRE



débats

L'affaire Manouchian

Jusqu'au 2 juillet, date de la diffusion par Antenne 2 du film Des « terroristes » à la retraite, *et sans doute après, l'affaire Manouchian continuera de susciter d'âpres polémiques, comme celle qui a marqué, samedi 15 juin, le « Droit de réponse » de Michel Polac sur TF 1. Nous versons aujourd'hui deux pièces au débat : les articles d'Adam Rayski et d'Edouard Ruiz.*

Le souvenir des combattants immigrés

Quelles sont les responsabilités de Charles Tillon et de Louis Aragon dans la manière dont ont été publiées les lettres de membres du groupe Manouchian ?

par EDOUARD RUIZ (*)

COMME l'a écrit Stéphane Courtois dans le supplément *le Monde aujourd'hui* daté 2-3 juin, il est exact que, sous les auspices de Charles Tillon, alors directeur du journal *France d'abord*, fut publié, en 1946, un livre intitulé *Lettres de fusillés*, préfacé par Lucien Scheler, rassemblant les « *lettres d'adieu des Francs-Tireurs et partisans* » à la veille de leur exécution par l'occupant nazi. Ces lettres, au nombre de soixante-treize, comportaient celles écrites à leurs familles par cinq des vingt-quatre membres du groupe Manouchian : Celestino Alfonso, Spartaco Fontano, Joseph Epstein, Léon Goldberg, Michel Manouchian.

Ce qu'omet de préciser M. Courtois, c'est que la lettre adressée par Manouchian à son épouse Mélinée est censurée, dans cette édition, d'un passage capital pour ce qui aujourd'hui nous préoccupe, et qui est celui-ci : « *Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal ou qui ont voulu me faire du mal, sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et à ceux qui nous ont vendus.* » M. Courtois, qui accorde à Charles Tillon un satisfecit pour cette édition, devrait, à mon avis, revenir sur son opinion. Je ne suis pas, pour ma part, convaincu de la responsabilité de Tillon dans cette censure, n'en ayant aucune preuve. C'est à lui de répondre. Ce passage occulté sera rétabli pour la première fois dans le livre *Manouchian*, publié par sa femme, Mélinée, aux Editeurs français réunis (directeur Louis Aragon) en 1974. La lettre, dans son intégralité, est reprise dans le récent ouvrage publié par les éditions Messidor, sous le titre *Ils aimaient la vie*.

M. Courtois, dans ce que je nommerais sa vivacité, accuse Louis Aragon de « *forfaiture* ». Et cela, à propos d'un ouvrage intitulé *Lettres des* (sic) *communistes fusillés*, publié par les Editions en langues étrangères de Moscou, en 1951, et dont Aragon aurait, selon M. Courtois, écrit la préface.

L'avertissement de l'éditeur est rédigé en langue russe, ce qui laisse *entendre une utilisation interne, sans* doute vers un public d'étudiants en français. Cela pourrait passer pour un détail, mais a son importance. L'avertissement indique : « *Le choix de lettres repose sur des matériaux publiés en France après la Seconde Guerre mondiale. En guise d'avant-propos, nous donnons un extrait du livre d'Aragon* le Communiste *(sic).* » Sur les vingt-quatre lettres choisies, quinze figuraient dans l'ouvrage de Tillon. Aucune des lettres des membres du groupe Manouchian n'a été, en effet, retenue.

L'avant-propos d'Aragon, qui n'est pas une préface écrite pour l'ouvrage, avait été publié cinq ans auparavant, en 1946, dans *l'Homme communiste*, chez Gallimard. Ce texte rendait compte, précisément, de la publication des *Lettres de fusillés* en termes émouvants, et il nous faut bien citer ce passage : « *Et dans la France on ne peut exclure ceux-ci qui, nés ailleurs, ont choisi de mourir pour elle. Vous vous souvenez des grandes affiches rouges dont les Boches ont voulu nous effrayer, montrant les patriotes tous comme des étrangers, aux noms imprononçables, avec des photos mal rasées... Un des coups les plus manqués de leur propagande : nous écrivions* Morts pour la France *sur ces affiches-là...* »

Cette partie du texte, conservée dans l'édition soviétique par un fonctionnaire malhabile, devient totalement incompréhensible en regard du choix de lettres donné au lecteur, dans lequel ne figure *aucun nom* à consonance étrangère. Par contre, la suite du texte d'Aragon est amputée : « ... *Eh bien, voici Michel Manouchian, né en Turquie, principal accusé du procès des « vingt-quatre étrangers ». Que dit-il, écrivant à sa femme ? « Après la guerre, tu » pourras faire valoir ton droit à la » pension de guerre en tant que ma » femme, car je meurs en soldat ré» gulier de l'armée française de li» bération... Tu feras éditer mes » poèmes et mes écrits ». Toute la France.* »

Rien, nous pensons l'avoir prouvé, ne permet d'accuser Aragon de forfaiture. Ce dont nous pourrions tout au plus l'accuser, c'est d'avoir fait preuve de légèreté, en ne prévoyant pas l'interprétation que ferait en 1985 M. Courtois d'une autorisation par lui donnée, en 1951 (si jamais elle lui fut demandée), de publier l'un de ses textes.

(*) Ecrivain. Prépare une biographie de Louis Aragon.

Contre l'histoire-fiction

Il faut reconstituer par le menu cette histoire tragique. Deux logiques se sont affrontées : celle du Parti et celle des volontaires juifs et immigrés

par ADAM RAYSKI (*)

LE 16 novembre 1943, près de la gare d'Evry-Petit-Bourg, deux hommes avaient rendez-vous : Mysak Manouchian, le responsable des FTP-MOI pour Paris, et Joseph Epstein, chef du comité militaire de l'ensemble des formations FTP de l'Ile-de-France. Ils furent cernés par la police et arrêtés.

A partir de ce moment, leurs « cas » seront dissociés. Sur soixante-sept résistants arrêtés (« *quatorze Français aryens, quatre Français juifs, dix-neuf étrangers aryens, trente étrangers juifs* », suivant le rapport de police), la Propaganda Staffel sélectionnera vingt-trois étrangers, pour la plupart juifs, appartenant aux groupes FTP-MOI commandés par Manouchian. Est-ce parce qu'il était grand, blond aux yeux bleus, exemple-type d'aryen pur, que Joseph Epstein, juif d'origine polonaise, n'a pas été identifié comme tel ? Après un procès sans tapage, le 11 avril 1944, il fut condamné à mort avec dix-huit autres FTP, tous des Français, « aryens » selon la terminologie nazie.

Sans tenir le moindre compte du lien évident entre l'arrestation de Joseph Epstein et celle de ses camarades français et de Mysak Manouchian, certains croient pouvoir expliquer la « chute » de ce dernier et des FTP-MOI, entraînant l'arrestation de nombreux Français, par une trahison ou un abandon délibéré de la part de la direction clandestine du PCF, soucieuse de son image de parti « nationaliste » et « cocardier » et ne souhaitant pas avoir à compter, après la guerre, parmi ses héros, des juifs et des immigrés aux noms « imprononçables ». Aussi invraisemblable qu'elle paraisse, cette accusation rencontre un certain écho dans les mass media et dans l'opinion en raison du climat politique actuel. Le Parti communiste, en cherchant à exercer sa censure sur le film de Mosco *Des « terroristes » à la retraite*, n'a pas manqué, pour sa part, d'exacerber le débat. A croire qu'il y trouve son compte !

Mais qu'en est-il de la réalité historique et, tout d'abord, que vaut l'hypothèse de la trahison ou de l'abandon délibéré du « groupe Manouchian » par le PCF ? Elle est construite et échafaudée à partir de deux documents : l'un, d'une authenticité incontestable, la dernière lettre de Manouchian à sa femme Mélinée ; l'autre, une lettre écrite par un certain Joseph Tomasina, retour de déportation.

« Ceux qui nous ont vendus »

Avant de partir pour le poteau d'exécution, Manouchian écrit à sa femme qu'il pardonne à tous ceux qui lui ont fait du mal, mais pas « *à celui qui nous a trahis et à ceux qui nous ont vendus* ». Pour celui qui a trahi, Manouchian savait à quoi s'en tenir : il s'agissait de son commissaire politique, Davidowicz. Les spéculations concernent « *ceux qui nous ont vendus* ». Il suffit de se reporter au vocabulaire de la presse clandestine et de Radio-Londres pour savoir qui a vendu qui et quoi : c'est dans ces termes qu'on parlait de Pétain, de son gouvernement et de la police française depuis la poignée de mains de Montoire. Manouchian avait explicité le sens de cette phrase devant le tribunal lorsqu'il s'était adressé à la brochette de collaborateurs présents dans la salle : « *Vous, vous avez vendu votre conscience et votre âme à l'ennemi* (1). »

Quant à Tomasina, il affirme que Manouchian, dont il partageait la cellule à Fresnes, l'aurait chargé de faire savoir à Mélinée et au Parti communiste qu'il considère que « *le nommé « Roger »*, [Boris Holban], *est coupable avec le commissaire politique* ». « Roger » aurait insisté pour que Manouchian donne au commissaire (Davidowicz) « *les vrais noms et adresses des camarades, et qu'il les empêche de changer les adresses* ».

Un véritable arsenal

Attribuer un tel propos à Manouchian, militant éprouvé et grand résistant, c'est l'insulter à titre posthume. Vrais noms ? Vraies adresses ? Mais qui les connaissait dans la Résistance ? Mélinée elle-même oppose implicitement un démenti formel aux propos de Tomasina en écrivant, au sujet du tragique rendez-vous du 16 novembre : « *Mais comme il* [Manouchian] *ne connaissait pas les adresses de ceux qu'il devait prévenir, il ne pouvait faire autrement qu'aller au rendez-vous.* » L'incohérence et l'inconsistance des « arguments » de Tomasina n'ont pas empêché la naissance de la « piste Roger », sur laquelle certains historiens et journalistes s'égarent.

L'hypothèse de l'abandon pur et simple : ses tenants prétendent que la direction du PCF aurait laissé les combattants sans « vivres », ni armes, ni argent, ni faux papiers, ni nouvelles « planques », ni directives, et aurait même coupé la liaison avec ces groupes. A les entendre, on croirait qu'il existait, au niveau de l'état-major, une intendance fournissant aux troupes tout ce dont elles avaient besoin, des vaguemestres réglant les soldes chaque début de mois, et, au point où nous en sommes, pourquoi pas une agence immobilière pour planques et caches ? Quelle ignorance de ce que fut la vie clandestine ! A moins qu'il ne s'agisse de caricaturer la réalité.

Allons au fond. Pas d'armes ? Le rapport de synthèse sur les arrestations établi par la BS2, en date du 3 décembre 1943, fait l'inventaire des « *pièces à conviction* ». Ainsi a-t-on trouvé, dans une des planques de Marcel Rayman, au 298, rue de Belleville : 5 pistolets automatiques, 6 grenades Mills, un lot de cartouches 7,55 mm, etc. ; chez Boczov, chef de l'équipe des dérailleurs : une mitrailleuse Mauser, un pistolet Mauser 6,35 mm, un pistolet Action, 25 distributeurs de détonateurs, des bombes, des rouleaux de cordeau Bickford, et la liste continue. Manouchian lui-même était, au moment de son arrestation, porteur d'un pistolet automatique de marque M.I. Par les temps qui couraient, tout cela, on doit l'admettre, constituait un véritable arsenal.

Pas d'argent ? Cela paraît vrai : une très forte somme avait été trouvée, en effet, sur Davidowicz au moment de son arrestation. Des situations semblables se répétaient fréquemment, mais tenaient à des causes techniques, et il est abusif de leur donner une signification politique. *Curieusement*, ceux qui veulent, à tout prix, en relevant le manque d'argent, accréditer l'idée de l'abandon ne se sont pas donné la peine de lire la dernière lettre de Manouchian jusqu'au bout. Dans le *post-scriptum*, il demande à sa femme de se rendre à une adresse donnée pour récupérer une valise avec une forte somme d'argent... « *Si tu peux les prendre*, écrit-il, *rends mes dettes et donne le reste à Armène.* » (Armène est sans doute un nom de code pour désigner l'organisation arménienne.)

Pas de directives ? Du 1er au 12 novembre, les FTP-MOI prétendument abandonnés ont effectué au moins quatorze actions, dont plusieurs de grande envergure, notamment deux déraillements, trois attaques contre des hôtels occupés par la Wehrmacht près de l'Etoile, et l'attaque d'un détachement SS place de l'Odéon, nécessitant l'intervention de sept combattants armés de pistolets mitrailleurs. Certaines de ces actions sont hautement revendiquées par le journal *France d'abord en date du 3 novembre* 1943, publié par le comité national militaire des FTPF, ce qui atteste la continuité de liaison entre les FTP-MOI et le PCF.

L'organigramme des liaisons et articulations entre diverses organisations et formations constituant la résistance communiste, dont les FTP-MOI et les mouvements politiques de diverses nationalités, montre l'absurdité de toute affirmation tendant à faire croire qu'il fut possible d'en isoler un groupe, pour le livrer à la police, sans mettre en danger les autres secteurs limitrophes et, même, plus éloignés. La police le savait bien. Après avoir retourné et fait « *évader* » *Davidowicz, elle l'a* chargé d'une fonction précise. Christine Boïco, responsable du service de renseignements des FTP-MOI, qui a consigné les déclarations faites par Davidowicz avant son exécution par les résistants dans un pavillon d'une localité de la vallée de Chevreuse, note : « *La police comptait que Davidowicz pourrait reprendre ses activités, et l'aiderait ainsi à remonter jusqu'à la direction du PCF* [Jacques Duclos] (2). »

Souci de rigueur

A l'opposé de l'histoire-fiction et de l'histoire politicienne, qui se signalent par le mépris des faits, se situe l'analyse de l'« affaire Manouchian » faite par certains historiens dans un souci de rigueur et de vérité (3). Leur thèse sur la responsabilité politique de la direction du PCF dans la chute du « groupe Manouchian » traduit bien le déroulement et l'enchaînement des événements, l'interaction des facteurs en jeu, la succession des situations telles que nous les avons connues et vécues.

Les divergences apparues à l'été 1943 entre la direction des organisations juives, d'une part, la MOI et la direction du PCF, d'autre part, portaient sur le problème de savoir si nous devions à tout prix nous accrocher à Paris, quasiment vidé de sa population juive par les déportations et l'exode vers le centre et le sud du pays. Notre place était aux côtés de cette population, qui constituait notre milieu et notre terrain d'action naturels, en dehors duquel notre organisation restait à découvert, sans possibilité de recrutement pour combler les vides creusés par les arrestations successives. En outre, le transfert de nos forces vers les centres urbains de la zone sud répondait mieux à l'objectif principal de la résistance juive : la défense contre les déportations et la solution finale, déjà en marche. Par le refus de notre demande de repli au mois de mai 1943 (acceptée seulement en septembre), la direction du Parti a fait un choix politique entre ses priorités d'ordre général et les nôtres.

Le Parti et les FTP-MOI

Pour s'affirmer tant à Paris qu'à Londres et à Alger, le Parti communiste *ne disposait dans la capitale* que des FTP-MOI, les autres FTP ayant été décimés durant le premier trimestre 1943. Leur reconstitution avec de nouveaux éléments n'allait pas sans difficultés, car les jeunes, communistes compris, pour échapper au service du travail obligatoire (STO), prenaient le chemin des maquis.

Quant à nous, tout en étant d'accord avec les orientations du Parti, il était naturel que nous agissions en fonction de l'impératif de défense des juifs et compte tenu d'une parade efficace à la répression policière. Un autre élément entrait dans notre raisonnement : la guérilla n'est *pas la guerre* ; elle attaque l'ennemi non pas là où il la fixe, mais là où elle voit les meilleures chances de repli.

C'est là l'erreur et la responsabilité de la direction du PCF. Les FTP-MOI ont donc continué à se battre dans Paris et à subir de lourdes pertes : sur un effectif de soixante-cinq hommes de première ligne, la moitié ont été arrêtés, les autres ont été mutés ensuite dans le Pas-de-Calais.

Cependant les directions MOI et PCF *sont restées à Paris. Les juifs*, les immigrés, ne sont pas entrés dans la résistance sur un ordre de mobilisation. Ce ne fut même pas le cas pour ceux qui étaient membres du Parti communiste. Ils étaient tous des volontaires, motivés par la haine du *nazisme* et, *surtout*, par la douleur au vu du massacre de leurs proches. Un sentiment noble les soulevait : la vengeance. C'était ainsi en ces temps-là.

Il est à craindre que, un jour, ne surgisse un nouveau mensonge sur *l'inutilité* de leur combat, du non-sens de leur mort, d'une résistance pour rien. Un mensonge s'ajoutant à celui des « *six millions de juifs allant à l'abattoir comme des moutons* ». C'est là le véritable enjeu des débats en cours.

(*) Responsable national de la section juive du PCF et de l'UJRE (Union des juifs pour la résistance et l'entraide), de 1941 à 1949.

(1) Mélinée Manouchian, *l'Affiche rouge*. Editeurs français réunis, 1977.

(2) Voir, à ce sujet, Adam Rayski, *Nos illusions perdues*. Balland, 1985 et « *Les immigrés juifs dans la résistance* », dans les Nouveaux Cahiers, nos 37 (été 1974).

(3) Voir l'article de Stéphane Courtois dans *le Monde* daté 2-3 juin 1985.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

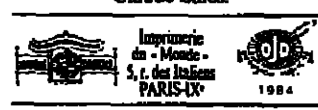
Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 335 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

COURRIER DES LECTEURS

Le précédent espagnol

Le docteur Henri Chrétien, ancien médecin-chef des FTP de l'Ile-de-France, arrêté en janvier 1943, nous écrit :

N'ayant pas vécu à Paris la fin 1943, survivant alors péniblement à Natzweiler (qui ne s'est jamais appelé Struthof), je n'oserai choisir entre négligeance ou plan machiavélique [pour expliquer la chute du groupe Manouchian]. Mais comment ne songerais-je pas à ce sanglant septembre 1938 en Espagne, quand Négrim, avec l'approbation certaine d'un Staline qui rêvait déjà du pacte de retournement que prophétisa alors Trotski, maintint au cœur des plus acharnés combats de *la boucle de l'Ebre*, jusqu'à ce que chaque brigade voie ses effectifs ramenés à ceux d'une compagnie, ces volontaires internationaux dont il avait, en fait, décidé le rapatriement sans contrepartie ?

Ayant lu les pseudo-*Mémoires* de M. Jean Jérôme, qui fourmillent de fables parfois puériles et d'inexactitudes flagrantes, j'ai sursauté en lisant le passage où il décrit son arrestation (en avril 1943) à la suite de sa rencontre avec une camarade, filée, qui lui annonçait la « *chute du groupe Manouchian* ». Or il n'y eut de « groupe Manouchian » que lors du « procès » de février 1944, et c'est en *novembre 1943 que sont* tombés les combattants de la main-d'œuvre immigrée.

*Le fait que le PCF n'ait pas expli*qué publiquement ce lapsus du sieur Jean Jérôme (pas plus qu'il n'a éclairci publiquement l'étrange biographie de M. Marchais pendant la guerre) me range dans le camp de ceux qui, comme Mélinée Manouchian, « *ont des doutes* ».

La figure d'Epstein

M. Albert Ouzoulias, ancien commissaire militaire national des francs-tireurs et partisans, nous écrit :

Le réalisateur a enregistré trente minutes d'*entretien avec moi et il* en a gardé trente secondes [*dans le film* Des « terroristes » à la retraite].

(...) Notre service de renseignements, qui fonctionnait au cœur du *dispositif ennemi, signala* à la direction du PCF qu'un responsable FTP de la région parisienne s'était mis au service des Brigades spéciales, sans que nous sachions s'il s'agissait d'un Français ou d'un immigré. Cet homme, Davidowicz, avait été arrêté le 26 octobre 1943. Malgré toutes les difficultés dues au cloisonnement d'un appareil illégal, je fus saisi de cette information.

Au rendez-vous de Bois-le-Roi, *dans la forêt de Fontainebleau*, que j'eus avec le plus grand officier de toute la Résistance, le colonel Gilles (Joseph Epstein), juif polonais, nous décidâmes ce qui se faisait dans de tels cas : demander à tous les FTP de changer de domicile en veillant à ne pas être filés.

Ces directives furent données, les documents le prouvent. Hélas, le 16 novembre 1943, Joseph Epstein devait être arrêté à Evry-Petit-Bourg au rendez-vous qu'il avait fixé à Mysak Manouchian, ce dernier étant filé. Si je suis vivant, c'est parce que Gilles, malgré les tortures, n'a pas parlé (...).

Jamais aucun FTP, français ou immigré, n'a demandé à quitter la région parisienne, où certes la lutte était infiniment plus dure que nulle part ailleurs. Je n'ai été saisi d'aucune *demande ni en 1941*, ni en 1942, ni en 1943, ni en 1944.

La condamnation de Michnik

L'Association des amis d'Emmanuel Mounier nous adresse la lettre suivante :

Nous devons crier devant la condamnation à trois ans de prison d'Adam Michnik (et de ses camarades *Lis et Frasyniuk*). Michnik, qui a déjà fait de la prison, avait trouvé sa voie grâce au personnalisme d'Emmanuel Mounier. Il n'a cessé d'être auprès de Lech Walesa un conseiller ardent et mesuré.

Le procès, quasi à huis clos, d'où Michnick a été expulsé quatre fois, est une parodie à laquelle n'a même pas manqué un relent d'antisémitisme.

La détente, aussi bien en Pologne qu'entre l'Est et l'Ouest, ne pourra devenir une réalité tant que des condamnés comme lui ne seront pas réhabilités.

Pour l'Association des amis d'Emmanuel Mounier, PAULETTE EM. MOUNIER, PAUL FRAISSE, JEAN-MARIE DOMENACH, PAUL RICŒUR. Et BERTRAND D'ASTORG, HENRI BARTOLI, MARC BEIGBEDER, HUBERT BEUVE-MÉRY, ETIENNE BORNE, CLAUDE BOURDET, FRANÇOIS DENOËL, ANDRÉ DUMAS, PAUL FLAMAND, FRANÇOIS GOGUEL, ALFRED GROSSER, LÉO HAMON, JACQUES JULLIARD, ANDRÉ MANDOUZE, JEAN MARROU, PAUL QUILÈS, PAUL THIBAUD, PIERRE-AIMÉ TOUCHARD, VERCORS, ARMAND VINCENT, BERNARD VOYENNE.

étranger

LA DÉTENTION DES OTAGES DU BOEING DANS LA CAPITALE LIBANAISE

La facilité avec laquelle a été détourné le Boeing de la TWA, à l'aéroport d'Athènes, a suscité de nombreuses réactions dans les milieux de l'aviation civile. La Fédération internationale des associations de pilotes de ligne, qui regroupe soixante pays, a appelé, lundi à Londres, tous les gouvernements à agir contre la menace des détournements d'avion. Le capitaine Laurie Taylor, secrétaire général de la fédération, a déclaré qu'il revenait *« aux gouvernements de prendre des mesures, et non aux pilotes »*.

• A WASHINGTON, le président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, M. Dante Fascell, a appelé à un boycottage international de l'aéroport d'Athènes, soulignant que des *« négligences bien connues »* existaient à l'aéroport grec en matière de sécurité. *« La Grèce,* a-t-il dit, *a refusé à plusieurs reprises les efforts du gouvernement américain pour aider à renforcer la sécurité à l'aéroport et a refusé de prendre d'autres mesures pour combattre le terrorisme international. »*

• A PARIS, la Fédération des usagers des transports (FUT) a appelé *« les usagers des transports aériens à boycotter les pays qui refusent de prendre des mesures sérieuses de prévention contre le terrorisme »*. La FUT a cité l'exemple d'un pays *« comme la Grèce qui vit en grande partie du tourisme et qui ne pourra pas continuer à laisser monter à peu près librement des terroristes dans les avions qui décollent de l'aéroport d'Athènes si les touristes menacent de le boycotter massivement »*.

• A BEYROUTH-OUEST, des obus tirés depuis les hauteurs de la capitale ont fait plusieurs morts. Autour des camps palestiniens assiégés par les miliciens chiites, de violents combats se poursuivent.

• A JÉRUSALEM, on rappelle que la libération des quelque sept cents anciens prisonniers du camp d'Ansar, transférés le 2 avril dernier au pénitencier d'Atlit, au sud de Haïfa, aurait dû intervenir dès le retrait de Tsahal du Liban, suivant les promesses des dirigeants israéliens. Les Libanais, en majorité des chiites, détenus à Atlit – sans jugement ni condamnation – ont été transférés dans ce pénitencier en violation de la Convention de Genève, selon le Comité international de la Croix-Rouge. Aucun journaliste n'a pu, à ce jour, y rencontrer les détenus libanais, mais des délégués du CICR leur rendent visite régulièrement. Pour la plupart, ils ont été arrêtés par l'armée israélienne lors des *« opérations coup de poing »* contre des villages chiites. – *(AFP, Reuter.)*

J'ai fait transférer les passagers pour assurer leur sécurité, dont je suis responsable

déclare le chef du mouvement chiite Amal

De notre correspondant

Beyrouth. – Les otages du Boeing de la TWA sont, depuis la nuit de dimanche à lundi, détenus à terre, disséminés à travers la banlieue sud de Beyrouth. En fait, on s'attendait à un tel épilogue au vu de la tournure des événements.

La milice chiite Amal a, en fin de compte, pris le relais d'un commando qui, à l'origine, appartenait aux hezbollahs ou, selon M. Berri, *« à quelque chose de ressemblant »*.

Pour les détenus, désormais aux mains d'Amal, c'est là une certaine garantie, cette organisation assumant ses responsabilités et ayant pris l'engagement d'assurer leur sécurité. M. Berri a toutefois précisé que cet engagement vaut seulement aussi longtemps que les négociations se poursuivront pour un échange des *Américains contre environ sept cent* prisonniers Libanais, en quasi-totalité chiites, transférés du Liban du Sud au camp d'Atlit, en territoire israélien. *« Si je réussis, tant mieux. Sinon, à Dieu vat... Je m'en laverai les mains, un point c'est tout »*, a expressément déclaré M. Berri.

Le nombre des prisonniers américains, est, selon le département d'Etat, de quarante-trois, mais cela n'est pas absolument certain.

Les détenus proviennent de trois groupes :

– Les passagers américains *« aux noms à consonance juive »*, débarqués et emmenés vers la banlieue sud dès la nuit de samedi, qui sont six à dix ;

– Les passagers débarqués dans la nuit de dimanche à lundi, par petits groupes, qui sont de trente à trente-sept ;

– L'équipage de trois hommes – les hôtesses ont été libérées ; on ignore s'ils ont été maintenus à bord de l'avion ou s'ils l'ont quitté avec les passagers.

Le Boeing de la TWA se trouvait toujours mardi, en fin de matinée, sur une des pistes de l'aéroport, sous la garde d'une quinzaine de miliciens d'Amal qui l'ont miné, *« à toutes fins utiles »*, pour le cas où Israéliens ou Américains tenteraient une opération de force, devenue toutefois sans objet.

C'est pour parer à une telle éventualité que M. Berri a fait procéder au transfert à terre des passagers de l'avion, dimanche après minuit, alors qu'un navire non identifié et un hélicoptère étaient signalés au large de l'aéroport de Beyrouth. Mais aucun journaliste n'a vu l'opération qui est demeurée secrète jusqu'à ce que l'annonce en ait été faite lundi après-midi. M. Berri a précisé : *« J'ai fait débarquer les passagers de l'avion et les ai fait transporter hors de l'aéroport (...) en un lieu de Beyrouth (...) où ils sont avec des hommes d'Amal et les pirates de l'air (...) car je redoutais qu'il ne leur arrive quelque chose alors que j'en étais responsable. »*

Un « noyautage » des pirates

L'entrée en scène d'Amal, confuse au départ, puis de plus en plus franche,jusqu'à devenir totale, est maintenant à peu près élucidée.

Selon des informations concordantes, la décision de reprendre en main l'opération, montée au départ par lesHezbollahs ou un groupement assimilé, a été prise par Amal dans la nuit de vendredi à samedi, lorsqu'un otage a été abattu par les pirates de l'air pour avoir brusquement relevé la tête.

Contrôlant l'aéroport, risquant d'être, en tout cas, de ce fait, impliqués dans une affaire menée par des coreligionnaires et qui pouvait mal tourner, les dirigeants d'Amal ont choisi de « récupérer » l'opération. Ils l'ont fait progressivement, « noyautant » les pirates de l'air en introduisant à leurs côtés des miliciens.

Les pirates de l'air, deux à l'origine, se sont retrouvés ainsi entourés de douze miliciens, qui se relayaient dans un carrousel « d'amis » vigilants.

Les manœuvres aéronavales américaines et israéliennes au large de l'aéroport ont donné l'occasion à Amal de parfaire sa reprise en main de l'opération, en mobilisant ses troupes pour prévenir un coup de force militaire. Il est possible que ce *risque ait été même amplifié à dessein*, comme la riposte – fusées éclairantes, état d'alerte tout le long de la côte et tir permanent balayant la mer pour prévenir tout débarquement – facilitant la « récupération ».

Les pirates ont conservé la direction théorique de l'opération, mais en réalité le pouvoir de décision leur échappait : c'est M. Berri qui a ordonné le transfert des passagers à terre une première fois pour les Américains présumés juifs et une seconde fois pour le reste des hommes à bord.

Il a ensuite repris l'affaire en main sur le plan politique. Il s'est fait mandater pour négocier avec les Etats-Unis les conditions de libération des otages. Les pirates réclamaient des diplomates occidentaux et s'étonnaient que ceux-ci puissent venir négocier avec M. Berri à son domicile à Beyrouth-Ouest mais pas à l'aéroport. Sans coup férir, les tractations se sont bel et bien déroulées chez M. Berri à qui M. McFarlane, conseiller du président Reagan pour les affaires de sécurité nationale a même téléphoné.

Une seule revendication

Parallèlement, le chef d'Amal faisait ramener les exigences des pirates de l'air à deux, puis à une seule : la libération des prisonniers libanais détenus en Israël, éliminant celle relative à la libération des auteurs des attentats au Koweït – *« malgré le comportement sectaire des Koweïtiens qui expulsent les chiites libanais par centaines »* – et déclarant *« comprendre »* un éventuel refus de l'Espagne de libérer deux chiites libanais détenus dans ce pays pour un attentat contre un diplomate libyen.

Sur l'ultime revendication relative aux prisonniers transférés par Israël à Atlit, M. Berri s'est déclaré aussi intransigeant que les pirates eux-mêmes.

Sur ce point il ne se veut pas médiateur mais partie prenante. Il s'en est longuement expliqué, déclarant : *« En transférant les prisonniers libanais sur son territoire, Israël a violé les conventions de Genève* (...).*Ce sont des otages au même titre que les passagers de l'avion* (...) *où les uns et les autres sont des prisonniers* (...). *Il n'y a guère de différence entre des otages qui sont à terre, en mer ou dans les airs. Les Israéliens sont les premiers pirates. Ils se sont d'ailleurs eux-mêmes engagés à libérer tous les prisonniers libanais dès qu'ils auraient achevé l'évacuation du Liban, et ils ont annoncé l'avoir achevé. Israël est pris dans ses propres turpitudes »*.

L'unique revendication de M. Berri a donc des chances d'être satisfaite, ce qui paierait largement Amal du risque calculé qu'il a pris, aussi bien sur le plan interne qu'international.

Il est vrai qu'en devenant publiquement comptable du sort des prisonniers dans un contexte aussi chaotique que celui de Beyrouth-Ouest, Amal et son chef, même s'ils tiennent bien leurs miliciens, assument une lourde responsabilité, car ils ne sont pas seuls sur la scène.

LUCIEN GEORGE.

M. Nabih Berri : l'homme-clé de Beyrouth-Ouest

Chef d'un mouvement qui compte tant d'hommes en treillis ou du moins vêtus sans recherche, M. Nabih Berri, toujours cravaté et habillé à la façon d'un PDG, tranche dès l'abord sur ses compagnons. Dans la cohue déferlant sur son ancien domicile, devenu la permanence d'Amal, il surprend aussi par sa sérénité, ses manières affables et la façon détendue dont il accueille ses innombrables visiteurs. Avec la montée en puissance du chiisme libanais, cet avocat de quarante-cinq ans est en effet devenu l'homme-clé de Beyrouth-Ouest à majorité musulmane quand, le 6 février 1984, sa milice en a pris le contrôle. Il est aussi ministre de la justice au sein du gouvernement libanais, et la prédominance de sa communauté dans le Sud lui a valu tout naturellement le titre de « ministre du Liban du Sud » avec la direction de la lutte contre l'occupation israélienne.

Fils d'un émigré chiite qui acquit une honnête aisance sans jamais accéder à la grande fortune, Hajj Mustapha, Nabih Berri est né à Freetown, en Sierra-Leone. Le village d'origine de sa famille, Tibnine, dans le sud du Liban, s'enorgueillit de cet enfant qui a réussi. Après la disparition en Libye, en 1978, de l'imam Moussa Sadr, ce « civil » est devenu le chef du mouvement politico-militaire Amal. Marié en premières noces à une Américaine, qui vit aujourd'hui à Detroit avec six de ses enfants, M. Nabih Berri se rend fréquemment aux Etats-Unis et s'exprime mieux en anglais qu'en français. Sa seconde épouse, dont il a une fille, vit à Beyrouth.

Sa carrière politique a commencé en 1974 lorsqu'il a rejoint le « mouvement des déshérités » de l'imam Moussa Sadr, qui jouissait, au sein de la communauté chiite, d'un extraordinaire rayonnement. Un an plus tard, à la création d'Amal, branche militaire du mouvement, il devenait membre du bureau politique de l'organisation. Après la disparition de l'imam Sadr, en Libye, il lui succède à la tête du mouvement. Alors que sa communauté revêt, dans le jeu libanais, une importance croissante avec la guerre, ce jeune avocat sait la guider de façon habile. Il joue en maître de la carte que lui assure le nombre des siens, présents surtout au sud du pays, dans la banlieue sud de Beyrouth et dans la pleine de la Bekaa.

Contrairement à la plupart des dirigeants libanais, volontiers autocrates et exerçant sur leur clientèle ou leurs partisans une autorité absolue, M. Berri use surtout de la persuasion et amène à ses vues ses collaborateurs et ses troupes. C'est là sa force et sa faiblesse, la qualité de ses rapports avec ses proches étant parfois payée de concessions qui le contraignent à composer plus qu'il ne le souhaiterait.

Dans l'affaire des otages américains, on vient de voir les inconvénients de ce style de direction puisque M. Berri a été contraint de suivre certains de ses partisans et d'endosser des procédés qu'il réprouve.

On en verra peut-être les avantages si ce maître de la récupération parvient, comme il s'y engage, à canaliser des forces qu'il ne peut ni ne veut affronter directement.

Vives attaques du mufti sunnite contre les chiites

De notre correspondant

Beyrouth. – Le mufti sunnite s'est montré très virulent, dans son prêche à l'occasion de la fête du Fitr (fin du jeûne du ramadan), à l'égard de la communauté chiite (qui, elle, célèbre le Fitr avec un décalage de vingt-quatre heures) sans toutefois la nommer. Il a utilisé les termes de « sectarisme », d'« hégémonie », d'« oppression », accusant *« ceux qui se disent déshérités de vouloir priver* (en arabe le terme est le même que pour *déshériter) les autres de leur liberté, leur dignité, leurs biens et même de leur vie »*.

Jamais des termes aussi durs n'avaient été utilisés jusqu'ici publiquement par une communauté musulmane contre une autre.

Le conflit chiito-sunnite est exacerbé par l'extension du pouvoir de la milice Amal et de la 6e brigade de l'armée, avant la « guerre des camps » et à l'occasion de celle-ci. Sur le refus d'une restauration, même partielle, du « pouvoir palestinien » à Beyrouth, il y a un consensus entre les Libanais. Les sunnites s'y associent, malgré leur conflit avec les chiites et le fait que les Palestiniens soient des sunnites.

Amal et la 6e brigade sont la cible d'attentats quotidiens à Beyrouth-Ouest. Le dernier en date, une voiture piégée devant une permanence d'Amal, a fait un mort et un blessé lundi après-midi.

La « guerre des camps » est, de plus, en principe, terminée, un accord ayant été conclu à Damas entre Amal et les Palestiniens pro-syriens du FSNP *(lire page 4)*. Mais ce n'est pas le premier accord annoncé. Même s'il est appliqué, ses clauses ne permettent guère d'espérer plus qu'une trêve.

L. G.

« Toute intervention israélienne serait inutile »

affirme M. Shimon Pérès

De notre correspondant

Jérusalem. – Israël n'envisage pas, à ce stade, de prendre une quelconque décision pour hâter le dénouement de l'affaire des otages du Boeing de la TWA. Le premier ministre, M. Shimon Pérès, a déclaré, lundi 17 juin, lors d'une réunion publique, que *« toute intervention israélienne serait inutile et risquerait même d'être nuisible »*. Il n'a pas précisé pourquoi. Il démentait ainsi implicitement les informations faisant état de l'établissement de contacts israélo-libanais à Paris.

Le gouvernement de Jérusalem continue dans cette affaire d'adopter un « profil bas ». M. Reagan lui a rendu la tâche moins difficile en ne lui soumettant aucune requête officielle et en choisissant la fermeté à l'égard des auteurs du détournement. Les dirigeants israéliens laissent donc entendre qu'ils n'ont aucune raison, en l'espèce, de se montrer plus royalistes que le roi.

Le ministre de la police, M. Haïm Bar Lev (travailliste), a exprimé lundi ce souci de non-intervention. *« L'avion est américain*, a-t-il souligné. *L'équipage et les passagers sont américains. L'avion est à Beyrouth. Aucune initiative israélienne n'est donc nécessaire. Mais si les Etats-Unis nous demandent, au niveau approprié, de libérer les détenus chiites, s'ils nous soumettent des propositions, nous les examinerons avec soin. »*

Rappelant la position traditionnellement intransigeante de Jérusalem dans ce genre d'affaires, *« même quand des vies humaines sont en jeu »*, le porte-parole du ministère des affaires étrangères a confirmé l'absence de toute requête américaine *« ni formelle, ni informelle »* : *« Si les Etats-Unis veulent nous approcher, ils savent très bien comment faire. »* M. Haïm Corfou, ministre des transports (Likoud), s'est félicité, quant à lui, de la fermeté de Washington : *« Le gouvernement américain comprend parfaitement que nous devons être solidaires face au chantage, sinon nous en paierons tous le prix. Je ne pense pas que les Etats-Unis nous demanderont de capituler devant le terrorisme. »*

On a confirmé, de source officielle à Jérusalem, que les chiites encore détenus à Atlit sont au nombre de sept cent soixante-six et que la libération de trois cent quatre-vingts d'entre eux avait été retardée il y a dix jours, au tout dernier moment, en raison d'une mauvaise coordination avec la Croix-Rouge internationale. Les correspondants de presse avaient même été priés de *« couvrir l'événement »* reporté ensuite sans explication.

Deux faits retiennent plus particulièrement l'attention de la presse et des experts israéliens. D'une part, le sort des otages séparés des autres passagers en raison de leur patronyme *« à consonance juive »*. Ils seraient, dit-on ici, au nombre de neuf. Les journaux racontent en détail les conditions de cette *« séparation »*, telle qu'elle fut rapportée par les passagers libérés depuis. D'autre part, les spécialistes relèvent que *« pour la première fois, le mouvement Amal a directement assumé un acte terroriste »* et qu'*« un membre du gouvernement libanais couvre une opération de piraterie contraire à la loi internationale »*.

J.-P. LANGELLIER.

Washington s'attend à une longue crise

(Suite de la première page.)

Le pessimisme s'est néanmoins rapidement accru dans les rangs officiels. L'évacuation des otages vers la banlieue chiite de Beyrouth rend en effet plus plausible une prolongation durable de leur détention qui aurait été difficilement envisageable dans la carlingue du Boeing.

Cette hypothèse doit être d'autant plus sérieusement prise en compte que les déclarations de M. Berri laissent peu de doutes sur sa volonté de ne pas relâcher les otages avant d'avoir obtenu la libération des sept cents prisonniers chiites détenus en Israël. Or cette détermination est considérée comme réelle par les responsables américains dans la mesure où, si M. Berri décidait de relâcher les otages sans contrepartie réelle, il risquerait beaucoup de son autorité et ne serait pas même sûr de pouvoir procéder aux libérations.

Les Etats-Unis, dont le porte-avions *Nimitz* a été dirigé vers les côtes libanaises avec plusieurs autres bâtiments, ne semblent disposer dans ces conditions que de deux options : laisser décanter les choses ou céder. Le paradoxe est que la seconde peut être aussi longue à concrétiser que la première, car encore faudrait-il, pour que les Etats-Unis « cèdent », que les Israéliens acceptent de relâcher leurs prisonniers. Ces derniers n'ont mis qu'une seule condition à une telle démarche : que Washington le leur demande publiquement. Mais cela a été exclu tout au long de la journée de lundi tant par les porte-parole de la Maison Blanche que par ceux du département d'Etat. La raison de cette apparente fermeté est que les responsables américains ne veulent pas laisser penser que le terrorisme pourrait leur dicter leur conduite ou qu'en faisant pression sur eux on peut faire pression sur Israël.

Au-delà des déclarations de façade, il est pourtant clair que Washington aimerait voir Jérusalem libérer – dans les conditions les plus dignes possibles – ses prisonniers chiites sans avoir à lui demander de le faire. Femmes, enfants et parents des otages sont en effet déjà devenus des visages familiers des petits écrans, l'Amérique tremble avec eux, et la colère point sous l'émotion depuis qu'a été identifié le jeune « marine » tué par les terroristes : Robert Stethem, vingt-trois ans, en fait de « marine », était un ouvrier de la Navy. L'opinion est agitée, et ce n'est pas sans raison que quelques hauts fonctionnaires évoquent le spectre de l'affaire des otages iraniens, qui avait rendu M. Carter si impopulaire.

Il y a bien sûr, à toute situation apparemment inextricable, des solutions, mais la pression des radicaux, tant en Israël qu'au Liban, n'incite pas à l'optimisme. D'ores et déjà, on peut se demander si le détournement du vol TWA 847 n'a pas au moins considérablement amoindri les possibilités de négociation au Proche-Orient qu'avaient ouvertes les récentes initiatives du roi Hussein de Jordanie.

Que M. Pérès obtempère au vœu silencieux des Américains, et l'indispensable partenaire israélien du plan jordanien sera condamné à encore moins de souplesse vis-à-vis de la Jordanie ; que M. Reagan cède au terrorisme en demandant à M. Pérès d'y céder, et les adversaires d'un règlement régional sous patronage américain sauront comment contribuer à se manifester, tandis que la Maison Blanche, elle, ne sera guère désireuse d'aller au-devant de nouveaux défis.

La polémique Shultz-Weinberger

Plus immédiatement, cette affaire risque de relancer la polémique opposant depuis l'automne dernier MM. Weinberger et Shultz sur les moyens de lutter contre le terrorisme. *« Le terrorisme est utilisé par nos adversaires comme un outil moderne de la guerre et nous pouvons nous attendre qu'il soit plus souvent dirigé contre nos intérêts dans les années à venir »*, déclarait en octobre le secrétaire d'Etat, M. Shultz, qui ajoutait que pour le combattre les Etats-Unis *« devaient être prêts à utiliser la force militaire »* – en frappant à l'avance ou en riposte, et en risquant même des *« vies innocentes »*.

Non, avait répondu en novembre M. Weinberger, secrétaire à la défense, en énumérant six conditions à l'emploi de la force militaire, dont l'*« assurance raisonnable »* qu'elle aurait le soutien de l'opinion et du Congrès. *« Une diplomatie qui ne serait pas soutenue par la force sera toujours au mieux efficace et au pire dangereuse »*, avait rétorqué M. Shultz, qui est aujourd'hui le plus chaud partisan d'un appui actif des Etats-Unis à l'entreprise du roi Hussein.

Logiquement, ce serait donc le secrétaire d'Etat qui imposerait dans la crise actuelle la plus grande fermeté – qui en l'occurrence ne signifie pas obligatoirement l'emploi de la force, – alors que le secrétaire la défense, lui, aurait exprimé des réserves lorsque, samedi, des unités de commandos ont été dirigées vers la Méditerranée.

BERNARD GUETTA.

PROCHE-ORIENT

Liban

LA « GUERRE DES CAMPS »

Accord en treize points entre Amal et les Palestiniens hostiles à M. Arafat

Damas *(AFP)*. — Un accord a été conclu entre le mouvement chiite Amal et le Front de salut national palestinien (FSNP, qui regroupe les organisations prosyriennes hostiles au chef de l'OLP, M. Yasser Arafat) lundi soir au bureau du vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam. L'accord, qui a été également signé par le Front national démocratique (FND), coalition des partis de gauche libanais présidée par le leader druze Walid Joumblatt, stipule notamment, outre le cessez-le-feu, l'évacuation des blessés, le retour des miliciens d'Amal et des soldats de la 6e brigade de l'armée aux positions qu'ils tenaient avant le début des combats, le 19 mai dernier. Il préconise également la libération des détenus, le retour des personnes déplacées dans leurs foyers et l'octroi d'une aide à la reconstruction.

Le comité de sécurité, formé lors de la réunion du congrès islamique élargi à Damas en avril dernier, sera chargé de mettre en œuvre ce plan *« global et unique »* en coordination avec le FSNP et les Forces de sécurité intérieures (FSI, police libanaise), qui assurent la sécurité dans les camps et qui ouvriront des commissariats.

Un comité conjoint de coordination, regroupant deux représentants d'Amal, deux du FSNP, deux du FND et un observateur syrien, sera mis sur pied et chargé de superviser le ramassage et le dépôt hors des camps des armes palestiniennes lourdes et moyennes.

Enfin, le FND et Amal reconnaissent le FSNP comme le *« responsable des Palestiniens au Liban jusqu'à ce que l'OLP recouvre son unité et son programme hostile à l'impérialisme, au sionisme et aux plans réactionnaires »*.

TRIBUNE INTERNATIONALE

Appel aux chiites

par YITSHAK LIOR (*)

AVEC l'achèvement du retrait des forces israéliennes du Liban, trois ans après leur entrée dans ce pays en juin 1982, une question cruciale se pose en ce qui concerne les perspectives d'avenir.

Fera-t-on table rase du passé et mettra-t-on fin au « chapitre libanais » du conflit israélo-arabe ? Ou bien l'instabilité chronique, inhérente au Liban, sera-t-elle de nouveau exploitée par des tiers pour que ce pays soit replongé dans des déchirements et une anarchie accompagnés, comme par le passé, par de nouveaux affrontements et une effusion de sang insensée le long de la frontière nord d'Israël ? Ce qui décidera du choix est entre les mains des habitants du Liban du Sud. Ils ont supporté les épreuves de la guerre civile qui a éclaté en 1975 ; ils sont les vraies victimes des manipulations de l'OLP et de la Syrie. Par conséquent, ils devraient être prévenus. Si les Libanais du Sud peuvent, à partir d'aujourd'hui, évaluer la situation en fonction de leurs propres intérêts (ce qui implique une forme de cohabitation entre toutes les ethnies du Liban du Sud), le bien-être de la région et de sa population sera assuré.

Impératifs démographiques

L'émergence, au cours des dernières années, de la communauté chiite comme composante majeure de la mosaïque ethnique du Liban du Sud, est un élément significatif. Des huit cent mille habitants de la région, cinq cent mille sont chiites. Il devrait être dans la nature des choses que cette réalité démographique soit reconnue sur le plan politique, sous une forme ou sous une autre, dans tout nouvel ordre qui, en définitive, se dégagera au Liban du Sud.

De la même manière, on peut s'attendre qu'une direction chiite responsable s'affirme et assume les obligations que lui imposera son nouveau rôle. Cela signifie, entre autres, qu'elle devra contrôler les éléments extrémistes qui voudraient créer de nouveau au Liban du Sud l'infrastructure militaro-terroriste qui a déjà déchaîné l'enfer dans la région.

Cela signifie également que les chiites devront parvenir à une sorte de modus vivendi *avec Israël. A l'heure actuelle, en l'absence de tout accord entre les gouvernements israélien et libanais, un rôle de sécurité résiduel demeure attribué aux forces locales favorables à Israël et soutenues par les forces de défense d'Israël. La nature de ce rôle, dans l'avenir, dépend entièrement des responsabilités dont les chiites voudront se charger.*

Les accords

Il ne s'agit pas de signer un document formel. Pendant la majeure partie des trois années écoulées, Israël s'est efforcé de parvenir à un accord avec le gouvernement libanais. En fait, un tel accord a été signé en mai 1983. Si on avait permis à cet accord d'être appliqué, il aurait entraîné une évacuation bien plus rapide des forces israéliennes et il aurait posé les jalons d'une relation entièrement nouvelle entre les peuples israélien et libanais. Malheureusement, il y a des forces dans la région aux yeux desquelles, précisément, ce genre d'évolution constitue un anathème.

Le gouvernement libanais a finalement cédé aux pressions syriennes et a abrogé unilatéralement l'accord.

Une tentative d'Israël de parvenir à un accord de rechange dans le cadre des entretiens de Nakoura (1) — cette fois en restant au niveau strictement militaire — a également échoué. C'est ce qui a conduit le gouvernement israélien à décider, en janvier 1985, qu'il procéderait à un retrait unilatéral de ses forces et qu'il mettrait en place ses propres dispositions pour assurer la sécurité. Cette décision a été appliquée exactement comme annoncé par Israël.

Un choix critique

Le reste dépend donc de la population du Liban du Sud. Elle peut emprunter la voie de la moindre résistance aux pressions internes et externes et laisser les têtes brûlées et les extrémistes dominer la situation. Une telle attitude éliminerait aussitôt toutes les chances de remettre de l'ordre dans la maison libanaise, gravement endommagée. Elle signifierait aussi que la détérioration de la situation obligerait Israël, tôt ou tard, à veiller à sa propre sécurité. Ou alors — et nous pensons ici plus particulièrement aux responsabilités que peut prendre une direction chiite — la population du Liban du Sud peut préférer la voie d'une résistance nouvelle et réelle, celle qui, cette fois, l'amènerait à se dresser contre ses vrais oppresseurs, ceux qui sont à Damas, à Téhéran, à Beyrouth, autour d'Arafat, et qui l'ont utilisée cyniquement à leurs propres fins, bouleversant sa tranquillité et détruisant sa vie.

Les souffrances et les épreuves des habitants qui vivent des deux côtés de la frontière arriveraient ainsi à leur terme.

(*) Directeur du département du Liban et du Moyen-Orient au ministère israélien des affaires étrangères, ancien représentant permanent d'Israël à Beyrouth, dans les années 1982-1983.

(1) Après la non-ratification de l'accord israélo-libanais du 17 mai 1983, Israéliens et Libanais avaient, sous l'égide américaine, ouvert des négociations dans la ville-frontière de Nakoura, siège de la FINUL, pour aboutir à des arrangements de sécurité.

NDLR. — Ce texte a été écrit avant le détournement d'avion en cours.



EUROPE

Turquie

La loi sur la police est contestée par de larges secteurs de l'opinion

De notre correspondant

Ankara. — Alors que le chef du gouvernement turc, M. Ozal, espérait un vote sans histoire — presque de pure formalité, — il lui aura fallu cinq jours de débats agités pour faire adopter par la Grande Assemblée nationale turque la nouvelle loi accordant des pouvoirs élargis à la police *(le Monde* du 18 juin). Le texte, voté dans la nuit du 15 au 16 juin par 179 voix contre 90 et 11 abstentions (sur 280 votants), a été littéralement arraché à l'opposition.

Bien que le Parti de la mère patrie au pouvoir dispose de la majorité absolue au Parlement, le Parti populiste (social-démocrate), principale formation de l'opposition, sortant d'une léthargie à laquelle il s'était volontairement abandonné depuis des mois, est parvenu, grâce à la pratique de l'« obstruction », à faire reculer le gouvernement du moins sur certains points.

Trois articles importants ont ainsi été retirés du projet, dont celui qui prévoyait la possibilité pour les policiers de procéder à des écoutes téléphoniques et d'ouvrir la correspondance privée sans autorisation émanant d'un magistrat.

Le Parti populiste n'est cependant pas satisfait. M. Calp, son président, estime que la loi, telle qu'elle a été votée, reste anti-démocratique et menace les droits et les libertés fondamentaux des citoyens. La police par exemple est habilitée à prendre les empreintes digitales de personnes qu'elle considérerait comme suspectes ou à mettre en garde à vue pendant vingt-quatre heures celles qui n'auront pu produire une pièce d'identité... M. Calp a annoncé qu'il saisirait la Cour constitutionnelle si cette loi devait être promulguée par le président de la République.

Ces cinq jours de débats parlementaires houleux auront en tout cas servi de leçon au chef du gouvernement *« libéral et conservateur »* qui avait une fâcheuse tendance à oublier, ces temps derniers, que l'état de droit intéresse les Turcs autant que la marche de l'économie. Un fait est indéniable : M. Ozal a vu son crédit entamé à l'issue de ce marathon parlementaire. *« Le premier ministre s'énerve »*, soulignait un quotidien, en faisant remarquer que M. Ozal, l'homme qui se présentait comme un libéral devant l'électorat lors du scrutin de novembre 1983, laisse transparaître son intolérance lorsqu'un débat s'anime.

L'exposé gouvernemental était simple : l'état de siège était en vigueur dans soixante-dix-sept départements turcs lorsque M. Ozal a pris le pouvoir, il y a plus d'un an et demi. A présent, il n'est plus appliqué que dans dix-sept départements. En attendant sa levée progressive et définitive, il faut, estime le premier ministre, doter la police de pouvoirs plus étendus afin de mieux l'armer contre d'éventuelles menées subversives. L'ancienne loi sur la police date de 1934. Il fallait, dit M. Ozal, la réformer *« afin d'empêcher que la terreur et l'anarchie ne trouvent un climat propice et afin de rendre plus efficace la lutte contre les trafiquants et les contrebandiers »*.

Extrémistes et maquisards

Nombreux sont ceux à Ankara qui pensent que les militaires, désireux de se libérer des obligations du maintien de l'ordre, approuvent ces mesures. L'armée semble en effet soucieuse de revenir à sa vocation propre et de se consacrer uniquement à la défense du pays.

A vrai dire, personne ne conteste la nécessité de doter la Turquie d'une police efficace, capable d'éviter que se renouvellent les erreurs de la période antérieure à 1980 (1). D'autant plus que l'arrestation, presque chaque semaine, de groupes extrémistes armés ne passe pas inaperçue dans l'opinion.

Dans certains départements du Sud d'autre part, des groupes de maquisards séparatistes, auteurs d'attaques-surprises contre les forces de l'ordre, sont systématiquement poursuivis par les unités militaires envoyées en renfort depuis le mois d'août 1984, même si, du côté officiel, on dément catégoriquement la préparation d'une opération de ratissage contre les maquisards, qui se prolongerait jusqu'au nord de l'Irak. Les autorités ont également multiplié les mesures de sécurité du côté de la frontière turco-iranienne, surtout près d'Esendere, où des centaines de Kurdes iraniens, face aux attaques de l'armée iranienne, chercheraient aujourd'hui à passer la frontière.

Mais, malgré ces impératifs de sécurité, l'opinion turque s'interroge sur le bien-fondé de la nouvelle loi et des pouvoirs qu'elle accorde à la police. L'homme de la rue estime que la police turque n'est malheureusement pas suffisamment « éduquée » pour utiliser ces pouvoirs sans porter atteinte aux libertés et à la dignité de l'homme. D'autant plus que la pratique de la torture, pour n'être pas systématique, n'en est pas moins fréquente. Le pouvoir rétorque que les forces de l'ordre sont désormais mieux formées et mieux équipées que par le passé.

L'article additionnel 6 de la loi qui vient d'être adoptée par le Parlement autorise la police à exercer la « force physique » lorsqu'on lui résiste individuellement ou en groupe. L'article est rédigé en termes très vagues, fait-on observer du côté de l'opposition. Or, la semaine dernière, par exemple, comme l'a fait remarquer le parti de la social-démocratie (SODEP), deux personnes interrogées à quelques jours d'intervalles, ont « choisi » les locaux de police pour se donner la mort.


Dessin de PLANTU.

Dans les milieux universitaires, on estime que la nouvelle loi dépasse l'objectif du maintien de l'ordre et place les citoyens à la merci de la police. On reproche à la loi de permettre une *« ingérence dangereuse »* dans leur vie privée. Bref, on trouve ses dispositions à la fois exagérées et vagues. Les jeunes gens qui se promèneraient la main dans la main seront-ils arrêtés pour avoir contrevenu à la morale ?, s'interrogent certains critiques de la loi. Le pouvoir accordé à la police d'interdire tout spectacle ne constitue-t-il pas un danger pour la liberté artistique ? ajoutent d'aucuns.

Au-delà des griefs contre le nouveau texte, ces critiques adressées au chef du gouvernement révèlent une certaine déception des milieux modérés et progressistes. Ils constatent avec amertume que, contre leur attente, le gouvernement a volontairement différé toute initiative susceptible de créer un climat politique plus propice à la normalisation. Par exemple, le vote d'une amnistie, *même limitée*, est toujours renvoyé aux calendes grecques.

Une attitude rigide

De plus, l'attitude très rigide du gouvernement à l'égard des milieux européens qui critiquent la situation des droits de l'homme en Turquie surprend un peu. M. Ozal est allé jusqu'à qualifier d'*« ingérence dans les affaires intérieures du pays »* les propos tenus par le chef du bureau d'information de la Communauté économique européenne à Ankara, laissant entendre à ses amis turcs que si la loi sur la police était votée *dans sa forme initiale*, cela retarderait la normalisation des rapports entre Ankara et la CEE.

L'opposition a été unanime à souligner que le gouvernement ne se sent pas aussi offensé lorsqu'il fait l'objet de critiques formulées par des experts du Fonds monétaire international sur sa politique économique... Enfin le chef du gouvernement a été très récemment encore contesté par les milieux de la gauche turque pour s'en être pris, dans une interview accordée au journal *International Herald Tribune*, aux membres de l'Association pour la paix, jugés en ce moment pour avoir fait de la *« propagande communiste »*.

M. Ozal avait affirmé dans le même entretien que la DISK (centrale ouvrière progressiste dont les dirigeants sont également en cours de jugement) était aussi un organe de propagande financé par les communistes. Et ce avant que le tribunal militaire ait rendu son verdict. Les propos d'un premier ministre ne pourraient-ils pas influencer la justice ?

ARTUN UNSAL.

(1) Les militaires ont pris le pouvoir à Ankara en septembre 1980, après plusieurs années de guerre civile larvée.

URSS

Les cent jours de M. Gorbatchev

(Suite de la première page.)

Les industries soviétiques ont pris l'habitude de construire des tracteurs et des moissonneuses-batteuses toujours plus lourds. Les architectes ne se sont guère préoccupés d'isolation thermique. Les prix de nombreux services publics sont maintenus artificiellement bas. La plupart des immeubles ne sont même pas équipés de compteurs à gaz dans chaque appartement. Les citadins souvent mal chauffés ont ainsi tendance, l'hiver, à laisser leur cuisinière à gaz allumée pendant des heures...

Les changements de personnel déjà effectués ou prévisibles montrent que M. Gorbatchev entend tout reprendre en main. Le train de nominations du 23 avril au bureau politique et au secrétariat, le plus important depuis quatorze ans, a fait accéder au sommet de la hiérarchie du parti les hommes de confiance du secrétaire général, précédés d'une réputation de compétence. La tutelle de l'industrie revient à un ingénieur de cinquante-six ans, M. Nicolas Ryjkov, qui a dirigé des usines et travaillé au Gosplan mais n'a jamais exercé de responsabilités importantes au sein du parti. C'est également un spécialiste de cinquante-six ans, M. Viktor Nikonov, qui suit désormais l'agriculture au secrétariat.

Sanctions

L'activité du parti est désormais sous la houlette de M. Egor Ligatchev, un autre familier de M. Gorbatchev. L'ensemble est bouclé depuis la nomination, annoncée le 4 juin, de M. Georgi Razoumovski à la tête du département des cadres. M. Razoumovski — qui travaillait directement en 1982 et 1983 sous les ordres de M. Gorbatchev — est chargé de tous les mouvements de personnel dans le parti et notamment du choix des délégués aux vingt-septième congrès fixé au 25 février prochain.

Les limogeages assoient également l'autorité du nouveau secrétaire général. Le départ de quatre ministres à responsabilités économiques, critiqués publiquement par M. Gorbatchev, est probablement déjà effectif, même s'il n'est pas encore annoncé officiellement. Des sanctions sont à prévoir dans le territoire de Krasnoïarsk, la région natale de Tchernenko. Des seconds violons sont déjà passés à la trappe en Moldavie, une République qui fut le fief de Brejnev et de Tchernenko.

Reste M. Romanov, qui fut le principal rival de M. Gorbatchev pour le pouvoir suprême. M. Gorbatchev a réussi ce prodige de se rendre à Leningrad du 15 au 17 mai et d'y prononcer force discours sans jamais citer le nom de l'ancien chef du parti pour cette ville. M. Romanov n'a plus été vu en public depuis le 10 mai et cette absence contraste avec l'agitation fébrile des proches de M. Gorbatchev au bureau politique tels que MM. Vorotnikov, Ligatchev et Ryjkov.

M. Gorbatchev lui-même n'a quitté qu'une seule fois l'URSS depuis son arrivée au pouvoir, afin de se rendre brièvement en Pologne, fin avril, pour la cérémonie essentiellement protocolaire de reconduction du pacte de Varsovie. La politique étrangère n'est pas pour l'instant une priorité du secrétaire général, qui montre beaucoup de prudence et écoute bien davantage qu'il ne parle. Certes, à la différence de Tchernenko, il dialogue directement avec les visiteurs étrangers sans se laisser dicter ses réponses par M. Gromyko. Mais il n'est pas pour autant un activiste dans ce domaine.

Le grand tournant est d'ailleurs intervenu avant sa désignation comme secrétaire général. Il s'agissait de la reprise du dialogue avec Washington, interrompu par Andropov après le déploiement en Europe des premiers Pershing-2, à l'automne 1983. Andropov avait soigné son image à l'étranger grâce aux *moyens que lui donnait le KGB*. Tchernenko n'avait pas cette possibilité, ni peut-être le même désir. Il est en tout cas paradoxal qu'Andropov, qui a fini par camper sur des positions très dures, ait laissé un bon souvenir en Occident, alors que Tchernenko, qui a présidé à l'amorce d'un dégel, s'est fait une réputation inverse.

Des deux « héritages », celui de Brejnev et Tchernenko d'une part, celui d'Andropov d'autre part, M. Gorbatchev a clairement choisi le second en politique intérieure. S'il fait de même en politique extérieure, le retour à la détente n'est sans doute pas pour demain. La valse-hésitation pour une rencontre au sommet, dont M. Reagan est actuellement le partenaire décontenancé, montre en tout cas que M. Gorbatchev connaît admirablement l'art d'accepter une ouverture de l'adversaire sans rien donner en échange.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Inquiétude croissante pour Andrei Sakharov

Depuis plus de deux mois, le mystère qui entoure les *conditions d'existence d'Andrei Sakharov* est devenu parfaitement opaque. Les membres de sa famille qui se trouvent aux Etats-Unis restent sans aucune nouvelle, alors qu'auparavant ils recevaient de brèves cartes postales de Mme Elena Bonner, l'épouse du prix Nobel de la paix, qui constituaient autant de signes de vie. La dernière de ces cartes remonte *au 17 avril (la date du 21 avril* portée sur une carte reçue ultérieurement aurait, selon la fille et le gendre d'Elena Bonner, été falsifiée).

La fille et le gendre de Mme Bonner, ont reçu tout récemment une véritable lettre de la *femme de l'académicien soviétique* — qui leur est parvenue par des voies détournées, mais avec *un retard considérable* : plus de sept mois. Ils ont toute raison de croire que cette lettre, que publiera, à Paris, le journal *la Pensée russe,* dans son prochain numéro, est authentique. Elle constitue le premier récit fiable de la grève de la faim qu'avait commencée, au printemps 1984, Andrei Sakharov, pour obtenir que sa femme soit autorisée à se rendre en Occident. Hospitalisé le 11 mai 1984, Sakharov a été alimenté artificiellement, *d'abord par intraveineuse*, ensuite par le nez et enfin par la bouche, alors que son nez était obstrué. Il a alors eu une attaque cérébrale qui l'a laissé partiellement paralysé et qui a provoqué une perte de la parole. Les médecins l'ont prévenu qu'il *risquait d'être atteint par la maladie* de Parkinson, ce qui permet de soupçonner qu'on lui a injecté de l'halopéridol, qui peut provoquer ces troubles.

Les médecins, selon la lettre d'Elena Bonner, auraient d'ailleurs déclaré ouvertement à Sakharov : *« Nous ne vous tuerons pas, mais nous vous rendrons invalide pour le reste de vos jours. »* Après un séjour de quatre mois à l'hôpital, l'académicien a pu rentrer chez lui, à Gorky, en septembre et, après avoir menacé d'entreprendre une nouvelle grève de la faim, il a été autorisé à rejoindre sa femme, également assignée à résidence dans cette ville interdite aux étrangers. En novembre — date d'envoi de la lettre, — Mme Bonner écrivait que Sakharov pouvait marcher et parler à peu près normalement, mais que ses *mains restaient agitées de tremblements* et que sa mâchoire était partiellement paralysée. Le dernier indice concernant la situation actuelle des Sakharov est plutôt inquiétant. Les cadeaux envoyés le 21 mai dernier à l'académicien par un ami, depuis Moscou, pour ses soixante-quatre ans, ont été renvoyés par Mme Bonner, comme pour faire comprendre que le couple était à nouveau séparé.



EUROPE

Italie

SELON UN CAMORRISTE REPENTI

Les services secrets italiens seraient à l'origine de la « piste bulgare »

Les services secrets italiens auraient contacté Ali Agça, l'auteur de l'attentat contre le pape, dans sa prison, au cours de l'année 1982, par l'intermédiaire de membres de la Camorra également détenus à Ascoli-Piceno, pour l'inciter à mettre en cause la Bulgarie et l'URSS.

Selon les déclarations faites à l'hebdomadaire *Espresso* par un célèbre « repenti », Giovanni Pandico, ancien bras droit du chef de la pègre napolitaine, le général Musumeci, autrefois responsable des services secrets italiens, lui aurait remis *« une liste de noms, dont ceux de Soviétiques et de Bulgares qu'Agça aurait dû dénoncer »*. En échange, les services secrets s'engageaient à retarder le transfert du chef de Pandico, Rafaele Cutolo, vers le bagne de l'Asinara, en Sardaigne.

Plusieurs organes de la presse italienne avaient déjà suggéré que l'hypothèse de la piste bulgare avait été montée de toutes pièces. Mais c'est la première fois que de telles déclarations viennent étayer leur thèse. La défense des trois accusés bulgares a immédiatement demandé que Pandico soit entendu au procès. La cour a ordonné, lundi, une suspension de séance pour délibérer.

Le camorriste repenti (par ailleurs principal témoin à charge dans le vaste procès qui s'est ouvert à Naples contre deux cent cinquante personnes soupçonnées d'appartenir à la Camorra) établit également un lien entre la tentative d'assassinat du pape et les activités de la Loge P2. Le général Musumeci était membre de cette société secrète ; il est soupçonné d'avoir constitué au sein des services de renseignement italiens un groupe qui s'était donné pour objectif d'empêcher l'arrivée des communistes au pouvoir en Italie.

AMÉRIQUES

Brésil

LE « PACTE DE LA MORT » DANS LES PRISONS

Un bourreau oublié

Rio-de-Janeiro *(AFP)*. — La pratique du « pacte de la mort », qui a fait seize morts dans les prisons du Brésil (*le Monde* daté 26-27 mai), est due, à l'origine, à une erreur judiciaire. Le « bourreau » Severino Ferreira de Lima, âgé de trente ans et responsable de six meurtres à la seule prison de Belo-Horizonte, aurait dû être remis en liberté le 13 janvier dernier, après avoir purgé deux ans de détention pour coups et blessures. Il a tout simplement été « oublié » dans sa cellule.

Cet aveu sur l'inefficacité du pouvoir judiciaire a été rendu public, lundi 17 juin, par le commissaire Antonio Nogueria, l'un des responsables de la sécurité publique de Belo-Horizonte. *« Nous aurions pu éviter qu'il apprenne à tuer »*, a reconnu le commissaire Nogueria. Malgré la découverte, en février, du maintien en détention de Ferreira au-delà du 13 janvier, sa libération n'a pu intervenir en raison des lenteurs de l'administration de la justice, a révélé le juge d'application des peines.

« En prison, Severino était tranquille jusqu'à son premier meurtre d'un compagnon de cellule à la suite d'un désaccord. Mais il s'est pris ensuite pour un héros, un « macho », voire le shérif de la prison », a déclaré un autre commissaire de Belo-Horizonte, M. Lara Resende. Severino Ferreira a été transféré, à la fin de la semaine dernière, à l'asile d'aliénés de l'Etat de Barbacena.

AFRIQUE

Algérie

POUR FAIRE VALOIR LEUR DROIT DE GARDE

Des mères séparées de leurs enfants campent dans l'enceinte de l'ambassade de France

De notre correspondant

Alger. — Cinq femmes divorcées de leurs maris algériens et mises dans l'impossibilité de revoir leurs enfants, campent, depuis lundi après-midi 17 juin, dans l'enceinte de l'ambassade de France près du bureau du chargé des affaires sociales pour presser l'administration française de s'occuper de leur cas avec plus de détermination, avant la visite de M. Fabius à Alger le 24 juin.

Le dossier des Françaises divorcées, dont les enfants ont été enlevés par le père algérien, alors qu'il exerçait son droit de visite, est un de ceux qui empoisonnent les relations bilatérales avec, notamment, celui des pieds-noirs demeurés en Algérie qui ne parviennent toujours pas à transférer en France le produit de la vente de leurs immeubles à l'État algérien.

Malgré l'adoption d'un code de la famille l'été dernier en Algérie, les droits de ces mères, définis par la législation française, sont incompatibles avec ceux qui privilégient le père dans le pays de leur ancien conjoint.

Lasses de devoir se contenter de promesses sans effet, ces femmes avaient annoncé, il y a un an, l'envoi d'un *« bateau pour l'Algérie »* à grands renforts de publicité. Elles se proposaient d'exprimer leur protestation publiquement en Algérie. Sachant que les autorités algériennes sont profondément allergiques à ce type de contestation, les diplomates français s'étaient employés avec succès à les dissuader de mettre leur projet à exécution. Il avait été annoncé, à l'époque, que des négociations allaient s'ouvrir pour élaborer une convention juridique similaire à celle déjà signée avec la Tunisie et d'autres pays musulmans.

Alger n'a pas donné suite aux discussions préliminaires, et les responsables français conviennent que les espoirs d'aboutir sont faibles. En revanche, ils assurent que, tout en se refusant à négocier un texte de portée générale, les Algériens font preuve de bonne volonté cas par cas. Quelques femmes ont pu visiter leur enfant en Algérie avec le concours des autorités locales, qui ont parfois fait pression sur la famille algérienne.

En prévision d'autres visites cet été, l'ambassade de France a mis quelques logements de coopérants à la disposition des mères concernées pour un séjour d'une semaine. Manifestement, ce « droit de visite » précaire ne satisfait pas les mères qui, en vertu des décisions de justice françaises, ont le droit de garde.

JEAN DE LA GUERIVIÈRE.

LES AFFRONTEMENTS DE GHARDAIA ONT FAIT DEUX MORTS

Près de cent personnes ont été arrêtées et déférées à la justice, à la suite des troubles survenus il y a deux semaines à Ghardaia, à propos d'une redistribution de terres agricoles (*le Monde* du 11 juin), a annoncé l'agence de presse algérienne APS. Plus de quatre-vingts d'entre elles ont été condamnées à des peines allant de deux à quatre ans de prison ferme. D'autres audiences sont prévues dans les prochaines semaines.

Selon l'hebdomadaire *Algérie-Actualité*, publié la semaine passée, *ces échauffourées ont fait* deux morts et cinquante-six blessés, dont six grièvement atteints, alors que le bilan officiel donné par l'APS, dimanche 9 juin, ne faisait état que de cinq blessés. — *(AFP, Reuter.)*

La visite du président Habré au Maroc

LE ROI HASSAN II MÉDIATEUR ENTRE LE TCHAD ET LA LIBYE ?

Le président Hissène Habré a regagné N'Djamena, lundi 17 juin, après une « visite d'amitié et de travail », *de quarante-huit heures au* Maroc, au cours de laquelle il a eu, dimanche, un entretien de plus d'une heure, en tête à tête, avec le roi Hassan II.

Aucune indication n'a été donnée sur la teneur des discussions, mais on indique, de source généralement bien informée, à Rabat, que le roi se serait engagé à jouer un rôle de médiateur entre le président Habré et le colonel Kadhafi lors de son prochain voyage à Tripoli.

Les membres de la délégation tchadienne ont, de leur côté, mis sur point, avec le premier ministre marocain, M. Karim Lamrani, *« un accord-cadre de coopération »* prévoyant, notamment, la constitution d'une commission mixte d'experts.

Le secrétaire d'Etat tchadien aux affaires étrangères, M. Ahmed Koroum, a estimé que cet accord *« inaugurera une ère de coopération fructueuse »*, ajoutant que N'Djamena *« compte beaucoup sur ces liens avec le Maroc, qui ne ménagera aucun effort pour apporter sa contribution au Tchad, affecté par la sécheresse et la guerre »*. — *(AFP, Reuter.)*

DIPLOMATIE

A Washington

ENTRETIENS AMÉRICANO-SOVIÉTIQUES SUR L'AFGHANISTAN

Américains et Soviétiques devaient s'entretenir, ce mardi 18 juin à Washington, de la situation en Afghanistan. Des entretiens similaires sur la situation en Afrique australe avaient eu lieu fin mai à Paris, et en février à Vienne sur le Proche-Orient. Les Soviétiques avaient refusé alors de parler de l'Afghanistan, selon le département d'Etat.

La délégation américaine est dirigée par le secrétaire d'Etat adjoint pour le Proche-Orient, M. Richard Murphy, et la délégation soviétique par le numéro deux de l'ambassade d'URSS aux Etats-Unis, M. Oleg Sokolov.

Les dernières discussions bilatérales sur l'Afghanistan, en juillet 1982 à Moscou, n'avaient donné aucun résultat.

Un haut fonctionnaire du département d'Etat souhaitant garder l'anonymat a déclaré, lundi, que les résistants afghans avaient détruit par une opération de sabotage, mercredi 12 juin, une vingtaine de Mig-21 — soit le quart de l'aviation militaire afghane — sur la base aérienne de Shindand, dans le nord-est du pays.

D'autre part, les *« conversations indirectes »* entre le Pakistan et le gouvernement de Kaboul reprennent, jeudi 20 juin, à Genève. Elles s'inscrivent dans le cadre des efforts de l'ONU en vue de rechercher un règlement politique à la crise.

Le ministre pakistanais des affaires étrangères, M. S. Yaqub Khan, s'est déclaré *« prudemment optimiste »* à son départ d'Islamabad pour Genève. Les trois précédentes rencontres avaient permis de définir les éléments de base de tout éventuel règlement du conflit.

A la veille de la reprise de ces *« conversations »*, le président afghan, M. Babrak Karmal, a, dans une déclaration citée lundi par Radio-Kaboul, accusé le Pakistan de *« prendre part directement à des opérations aux côtés des rebelles »*. — *(AFP, UPI, Reuter, AP.)*

A Ottawa

Dialogue de sourds à la réunion sur les droits de l'homme

De notre correspondant

Montréal. — C'est à un véritable dialogue de sourds que se sont livrés pendant six semaines les trente-cinq pays signataires des accords d'Helsinki, au cours de la réunion sur les droits de l'homme qui s'est achevée, lundi 17 juin, à Ottawa. La rencontre *s'est terminée sans communiqué* final et sans que soit adoptée une seule des quarante-cinq recommandations déposées par les délégués. Pourtant, personne n'a voulu parler d'échec, l'essentiel étant, semble-t-il, que la réunion ait pu se tenir.

Le chef de la délégation soviétique, M. Sofinsky, cible favorite des représentants américains et britanniques, a qualifié les échanges de *« très francs et très détaillés »*. Mais, pendant six semaines, il a refusé de répondre aux questions sur le sort réservé aux dissidents, aux juifs et aux différentes minorités ethniques de l'Union soviétique, sous prétexte qu'il s'agissait de problèmes de politique intérieure. Il a contre-attaqué en reprochant aux Etats-Unis, au Canada et à leurs alliés européens de maltraiter leurs chômeurs et leurs pauvres.

Estimant que la délégation soviétique cherchait ainsi à s'écarter de l'ordre du jour — la conférence d'Ottawa devait faire le bilan sur le plan du respect des droits de l'homme, dix ans après Helsinki, — le chef de la délégation américaine, M. Richard Schifter, a choisi de relever le défi en citant George Orwell, dont les œuvres sont interdites en Union soviétique : *« Tous les êtres vivants étaient égaux, mais certains d'entre eux étaient plus égaux que d'autres »* — propos qu'il a appliqués à la Nomenklatura communiste.

Le délégué britannique, Sir Anthony Williams, a eu quelques remarques cinglantes à l'égard de ses *« collègues d'Europe de l'Est »*, dont les déclarations, a-t-il dit, *« auraient tout aussi bien pu être émises par Frédéric II de Prusse ou par l'impératrice Catherine de Russie, les despotes éclairés du XVIIIe siècle »*.

Quarante-cinq recommandations ont été déposées au cours des travaux de la conférence. Pas une seule n'a pu être adoptée, faute de consensus. Cinq pays, dont la France, ont soumis une proposition visant à obliger tous les signataires des accords d'Helsinki à *« prendre les mesures nécessaires pour garantir le droit des individus à l'éducation religieuse »*. Le bloc des pays neutres, dont la Suisse, la Suède et la Yougoslavie, n'a pas réussi non plus à faire adopter une proposition préconisant la tenue de rencontres régulières sur les droits de l'homme.

Les autres recommandations n'ont pas eu davantage de succès, en particulier celle portant sur l'abolition des traitements psychiatriques infligés aux prisonniers politiques.

Différences de perspectives

Plus encore que les escarmouches continuelles entre les délégations des deux blocs, ce sont les différences de perspectives qui ont marqué la conférence d'Ottawa. Les Soviétiques estiment en effet que l'amélioration des relations Est-Ouest favorisera un plus grand respect des droits de l'humanité, dont le droit le plus fondamental, disent-ils, est de vivre en paix. Priorité donc au désarmement. Les Etats-Unis et leurs alliés estiment, au contraire, qu'un plus grand respect des droits de l'homme améliorera les relations Est-Ouest.

B. DE LA GRANGE.

M. Gorbatchev ne se rendrait pas à New-York en septembre

De notre correspondant

Moscou. — Un vieux familier du Kremlin, le milliardaire américain Armand Hammer, a affirmé, lundi 17 juin à Moscou, au cours d'une conférence de presse, que M. Gorbatchev ne se rendrait pas à New-York en septembre prochain pour l'Assemblée générale des Nations unies. Il semblait acquis, jusqu'à présent, que le numéro un soviétique ferait ce déplacement, et très probable qu'il en profiterait pour rencontrer le président Reagan.

M. Hammer ne tient pas son information directement de M. Gorbatchev, avec lequel il s'est pourtant entretenu lundi pendant une heure et demie, mais de l'ambassadeur d'URSS à Washington, M. Dobrynine, qu'il a rencontré avant son départ pour Moscou. Cette précision limite la portée de sa confidence, mais elle confirme le net refroidissement des relations entre les deux pays, perceptible depuis quelques semaines. L'idée d'un sommet en 1985 recule.

M. Hammer, qui est un incorrigible optimiste en ce qui concerne les rapports personnels entre dirigeants soviétiques et américains, a d'ailleurs reconnu lundi qu'il n'avait perçu chez M. Gorbatchev *« aucun sentiment d'urgence »* quant à un tel sommet, dont *« la date et le lieu ne sont pas encore fixés »*, selon ce qu'a dit M. Gorbatchev à M. Hammer. Washington et Moscou *« sont en contact »* à ce sujet.

M. Hammer a également évoqué ses propres affaires avec M. Gorbatchev. La firme Occidental Petroleum, qu'il préside, souhaite vendre à l'URRS du matériel de forage offshore, d'une valeur de 500 millions de dollars, spécialement conçu pour l'océan Arctique et déjà expérimenté au large de l'Alaska.

Ce matériel, capable de résister à des températures oscillant de − 40 degrés à − 50 degrés, pourrait équiper les plates-formes soviétiques de forage environnées de glace actuellement en cours d'installation dans la mer de Barents. Son exportation en URSS nécessite l'octroi d'une autorisation spéciale, et M. Hammer espère une réponse favorable *« malgré l'opposition du Pentagone »*.

D. DH.

L'affaire Mengele

LE CORPS EXHUMÉ POURRAIT AVOIR ÉTÉ MUTILÉ

Sao-Paulo *(AFP, AP, Reuter)*. — La police brésilienne a commencé une enquête afin de déterminer si les restes de l'homme qui fut, selon elle, Josef Mengele n'ont pas été altérés pour compliquer son identification. M. Romeu Tuma, chef de la police de Sao-Paulo, a déclaré, lundi 17 juin, que c'était une des raisons pour lesquelles des policiers étaient retournés dimanche au cimetière où a été exhumé le corps. Les enquêteurs ont prélevé à des fins d'analyse des morceaux du cercueil, de la terre et des morceaux du linceul.

Selon M. Tuma, des médecins légistes ont dit que certains os étaient encore en bon état, mais que d'autres semblaient avoir subi des détériorations suspectes. *« Il n'y a rien de sûr, c'est seulement une possibilité que nous souhaitons vérifier. Nous ne voulons pas être accusés d'avoir omis de soulever une pierre durant cette enquête »*, a précisé le commissaire.

D'autre part, trois médecins légistes américains, trois Allemands de l'Ouest et quatre experts désignés par le Centre Simon-Wiesenthal ont examiné les restes, ce lundi, pour la première fois. L'examen a eu lieu à l'institut médico-légal, sans que les experts étrangers se prononcent sur l'identité du cadavre.

Etats-Unis

Secrétaire d'Etat adjoint

RICHARD BURT EST NOMMÉ AMBASSADEUR A BONN

Washington *(AFP, UPI)*. — Le président Reagan a annoncé, lundi 17 juin, sa décision de nommer M. Richard Burt, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes et canadiennes, au poste d'ambassadeur des Etats-Unis en République fédérale. Cette nomination, qui était attendue depuis plusieurs semaines, doit être confirmée par le Sénat.

Agé *de trente-huit ans*, M. Burt est un ancien journaliste du *New York Times*, où il était spécialisé dans les affaires de sécurité nationale. Choisi en 1981 pour devenir le directeur du Bureau des affaires politico-militaires au département d'Etat, il dut vaincre les résistances des éléments les plus conservateurs du Parti républicain, qui lui reprochaient de ne pas avoir une conception suffisamment « dure » des relations Est-Ouest.

Le successeur de M. Burt au département d'Etat sera Mme Rozanne Ridgway, actuellement ambassadeur en République démocratique allemande. Ces deux décisions sont considérées comme le signe d'un renforcement de l'influence modératrice de M. Shultz, le secrétaire d'Etat, au sein du département d'Etat.

ASIE

Sri-Lanka

Forces de sécurité et indépendantistes tamouls observeraient un cessez-le-feu

Selon des sources dignes de foi, citées par l'AFP à Colombo, les forces de sécurité sri-lankaises devaient suspendre leurs opérations contre les indépendantistes tamouls, à partir de ce mardi 18 juin, après que les cinq principaux groupes séparatistes eurent décidé de mettre un terme à leurs actes de violence. Le Front de libération tamoul (TULF), la principale force politique tamoule, va, d'autre part, selon les mêmes sources, entamer de nouvelles négociations, cette semaine, avec le gouvernement sri-lankais et *les différents partis d'opposition*, afin de trouver une issue à la crise tamoule.

Un des mouvements séparatistes tamouls, le Front révolutionnaire de libération du peuple de l'Eelam (FRLPE), s'était déclaré prêt, lundi 17 juin, à observer un cessez-le-feu, à condition, notamment, que le gouvernement de Colombo retire complètement ses forces des régions où les populations tamoules sont prédominantes, a rapporté l'agence indienne PTI. Il avait fait cette proposition après consultation avec les représentants d'un autre groupe, le Front de libération du peuple tamoul (FLPT).

Inde

APRÈS SA VISITE A WASHINGTON

M. Gandhi estime que les points de vue américain et indien sont « beaucoup plus proches »

Au retour, mardi 18 juin, de son voyage officiel aux Etats-Unis, le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, a déclaré que les points de vue des Etats-Unis et de l'Inde *« étaient devenus beaucoup plus proches »*, à l'issue de cette visite. *« Nous avons discuté ouvertement de nos différences »*, a-t-il ajouté, précisant que les Etats-Unis lui avaient donné l'assurance qu'ils mettraient tout en œuvre afin que le Pakistan ne fabrique pas d'arme nucléaire.

A Genève, où il s'est adressé, lundi 17 juin, devant l'Organisation internationale du travail, M. Gandhi a rappelé que la tragédie de Bhopal (où du gaz toxique s'est échappé, en décembre dernier, d'une usine des pesticides d'une filiale de la firme américaine Union Carbide) avait coûté la vie à deux mille cinq cents personnes. Il a demandé que la responsabilité sociale des compagnies multinationales soit bien déterminée sur le plan national et sur le plan international, notamment au sein de l'OIT, et qu'elles se dotent d'un code de conduite bien défini, *« ce qui est plus urgent que jamais »*, a-t-il dit.

« La catastrophe de Bhopal, a déclaré le premier ministre indien, *est l'un des pires désastres industriels de tous les temps. Elle a montré les terribles dangers auxquels sont exposés les travailleurs dans les industries de haute technologie. »*

M. Gandhi a, d'autre part, critiqué les pays développés qui essaient *« de résoudre le problème du chômage en réduisant ou en interdisant les importations en provenance des pays en développement »*. Il a invité les pays développés à mettre fin à leur *« protectionnisme au moment où l'on demande aux pays en développement de libéraliser leurs échanges commerciaux »*.

AFRIQUE

Le printemps soudanais

II. – *Les eaux mêlées*

De notre envoyé spécial ERIC ROULEAU

Un soulèvement populaire sans précédent dans l'histoire du Soudan a contraint l'armée, sur l'incitation de jeunes officiers, à s'emparer du pouvoir le 6 avril « au nom du peuple ». Mais les quinze généraux qui gouvernent le pays ont tout à la fois rétabli les libertés publiques et pris des mesures pour endiguer le torrent révolutionnaire (*le Monde* du 18 juin).

Khartoum. – *« Vive l'amitié soudano-américaine »*. La banderole géante se déploie au centre de la capitale, au travers d'une avenue que des centaines de milliers de Soudanais ont maintes fois parcourue aux cris de *« A bas les Etats-Unis »*. Collées sur des bâtiments avoisinants, des affiches intactes vantent les mérites de l'Union socialiste soudanaise, le parti unique qui fut l'un des instruments de la dictature déchue. Aujourd'hui comme hier, les murs des universités sont couverts de manifestes, de communiqués, de libelles les plus contradictoires. Les textes du Parti communiste et des Frères musulmans, des diverses formations laïques ou confessionnelles, des syndicats ouvriers et d'officiers limogés, d'autonomistes sudistes et de nationalistes unionistes, se mêlent dans une apparente harmonie.

Badauds, militants politiques ou syndicaux, enseignants ou étudiants, défilent devant les panneaux, lisent, impassibles, les documents exposés avant de s'éloigner, sans mot dire. *« Il ne viendrait à l'esprit de personne d'arracher ou de lacérer une affiche qui lui déplairait »*, explique-t-on à l'étranger de passage qui s'en étonne, connaissant mal la nature tolérante des Soudanais.

Deux régimes militaires

Celle-ci n'a pas été altérée par seize ans de dictature. Quelques jours après que le régime du maréchal Nemeiry eut été balayé par la bourrasque populaire, la vie politique a repris comme si elle ne s'était jamais interrompue. Dans les semaines qui ont suivi la « libération », les partis politiques sont sortis de la clandestinité pour tenir des réunions publiques quasi quotidiennes. Chacune regroupait des milliers, parfois des dizaines de milliers d'hommes et de femmes, qui s'y rendaient et en repartaient dans l'ordre et le calme. Les orateurs s'en prenaient au régime déchu, analysaient la période révolue, exposaient leurs programmes respectifs, critiquaient, le plus souvent implicitement, leurs adversaires politiques, avec une courtoisie qui, par comparaison, aurait fait rougir d'embarras maints parlementaires de nos démocraties occidentales.

Les Soudanais n'ont pas besoin, à cet égard, d'un quelconque apprentissage. Certes, en vingt-neuf ans d'indépendance, ils ont été soumis pendant vingt-deux ans à la férule de deux régimes militaires, celui du maréchal Abboud (1958-1964) et celui du maréchal Nemeiry (*1969-1985*). *Mais* ils se sont soulevés pour renverser l'un et l'autre, pour rétablir le système parlementaire dont ils s'étaient dotés en 1956, lors de l'accession de leur pays à la souveraineté internationale. Dans les deux cas, les *unions professionnelles*, les syndicats et les partis – d'authentiques formations populaires qui ont pris leur essor dans les années 40 – ont servi de catalyseurs et de guides.

Le phénomène est explicable. Les *institutions démocratiques* que le Soudan a empruntées à l'Egypte voisine, lors de leur combat commun contre l'occupation britannique, ont germé sur une terre féconde. En effet, l'appareil étatique, embryonnaire et décentralisé, n'a pas marqué profondément les mœurs et les traditions de populations nomades qui, depuis des temps immémoriaux, jouissent de libertés jugées naturelles. La féodalité foncière et le servage y sont inconnus. La terre demeure largement la propriété collective de la tribu ou du clan. Le consensus étant indispensable à la *gestion communautaire*, le dialogue est la règle, notamment sous la forme de la *« choura »* (la consultation) au sein des tribus islamisées. Aussi ce parlementarisme avant la lettre a-t-il été pratiqué même à l'ombre du parti unique du maréchal Nemeiry, dans lequel la diversité des opinions et des tendances était admise, il est vrai théoriquement.

A l'époque des éclaircies démocratiques, les hommes politiques appartenant à des formations ennemies quittaient l'enceinte de l'Assemblée nationale, après de véhéments débats, pour s'attabler à la terrasse d'un grand hôtel de la capitale. On pouvait les voir converser dans la plus grande convivialité autour d'une tasse de thé ou d'un verre de whisky, habitude héritée de l'ère coloniale britannique. Les membres de l'élite soudanaise entretiennent souvent entre eux des relations privilégiées. Peu nombreux, ils sont issus *de la même catégorie sociale*, des mêmes écoles, de tribus, de clans, de familles alliées par les liens du mariage. Leurs divergences les conduisent rarement à la rupture.

Adversaires politiques de longue date, M. Hassan Tourabi, le chef des Frères musulmans, qui fut le ministre puis le conseiller personnel du maréchal Nemeiry, *et M. Sadek El Mahdi*, le *chef* spirituel et politique de la confrérie des Ansars, sont tombés dans les bras l'un de l'autre au lendemain de la chute du régime. Le premier a épousé la sœur du second. De même, le secrétaire général du Parti communiste, M. Mohamed Ibrahim Noghoud, n'a cessé, au cours d'une quinzaine d'années de clandestinité, de rencontrer secrètement des membres du gouvernement et des proches du maréchal Nemeiry, qui fut – avec M. Tourabi – l'un *de ses condisciples à l'école secondaire*.

La répression qui s'est abattue sur toutes les formations politiques a également contribué à rapprocher leurs dirigeants. M. Sadek El Mahdi, qui fait *figure de chef de* la droite soudanaise, rencontrait discrètement, lui aussi, le chef clandestin du PC avant de poursuivre ses entretiens avec le numéro 2 de ce même parti, M. Tayeb El Tigani, les deux hommes ayant partagé en 1983-1984 la même cellule à la prison de Kober, quinze mois durant. Les échanges entre les responsables de tous les partis ont conduit à l'élaboration, en juillet dernier, du plan d'action qui devait renverser le régime (voir notre article « La stratégie de l'émeute », *le Monde* du 29 décembre 1984) avant de déboucher le 5 avril, à la veille de *la destitution du maréchal* Nemeiry, sur la création du « Rassemblement du salut national », front qui regroupe les partis, les syndicats et les unions professionnelles, sur la base d'un programme commun.

Entre le marteau et l'enclume

Les discours des uns et des autres se confondent dès lors jusqu'au seuil de la confusion. Même quand le propos est différent dans la forme, il varie peu sur le fond. A l'exception de l'aile *« dure »* des Frères musulmans, que dirige M. Hassan Tourabi, toutes les formations, de la droite islamique à la gauche marxiste, en passant par les nationalistes bon teint, se prononcent pour l'abrogation des *« lois scélérates »*, y compris la charia (législation « islamique » introduite par le maréchal Nemeiry en septembre 1983) ; pour la mise en jugement des responsables de l'ancien régime et la confiscation des biens mal acquis ; pour la libération de l'*économie* de *« la mainmise* impérialiste » et la mise en œuvre, dans le domaine des relations extérieures, d'une politique de non-alignement ; pour l'élaboration d'un projet de Constitution qui garantirait toutes les libertés *individuelles ou collectives*, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la magistrature, le multipartisme, l'autonomie du Sud ; pour l'élection, enfin, au suffrage universel, d'une assemblée constituante avant avril pro*chain, date* à *laquelle* la *période* transitoire devrait, en principe, se terminer.

Le consensus n'est pas, cependant, dépourvu d'ingrédients conflictuels, que l'on relève ou que l'on subodore. M. Sadek El Mahdi a beau rendre hommage au *« rôle positif »* du Parti communiste, compliment que lui rend M. Noghoud en exaltant *« les aspects démocratiques et humanistes de l'Islam »*, il n'en reste pas moins que les deux chefs politiques perçoivent différemment les futures institutions étatiques. Le leader de la confrérie des Ansars, comme ceux des autres *formations « confessionnelles »*, prône l'établissement d'un *« Etat islamique »*, il est vrai démocratiquement façonné et adapté aux exigences de la vie moderne, fonctionnant encore en conformité avec la Déclaration universelle *des droits de l'homme*, en ce *qui* concerne notamment l'égalité des droits pour les non-musulmans et les femmes ; tandis que le PC ainsi que les baasistes, les nassériens et, surtout, les autonomistes sudistes, chrétiens ou animistes, revendiquent une *laïcité qui* assurerait pleinement leur avenir dans la cité.

Pour surmonter ce désaccord, et d'autres encore, M. Sadek El Mahdi offre à toutes les formations, islamiques ou non, la conclusion d'une *« alliance stratégique de longue durée »* qui permettrait, de surcroît, de combattre *efficacement la famine et le* sous-développement, d'édifier des institutions modernes et démocratiques. Le Parti communiste, qui mène une politique d'ouverture « tous azimuts », pose néanmoins comme condition que l'entente ne conduise pas à *« l'étouffement de la lutte des classes, moteur du progrès »*. Il refuse notamment de restreindre l'*« autonomie d'action des syndicats »* et le droit de grève.

Le gouvernement provisoire, constitué le 22 avril de *« technocrates indépendants »*, est pour sa part pris entre le marteau du Conseil militaire de transition (la junte), qui le tient sous sa tutelle, et l'enclume du Rassemblement du *salut national, dont il est supposé* être l'émanation. Les unions professionnelles, les syndicats, les partis, lui contestent – déjà ! – sa représentativité, son incapacité à résoudre les problèmes dramatiques du pays, et surtout sa « soumission » à la junte, reproches qui pourraient paraître injustes quand on sait que les attributs du pou*voir réel reviennent* légalement au Conseil militaire, le gouvernement provisoire n'étant que son instrument d'exécution. Cette réalité n'empêche pas, pour autant, le gouvernement de se lézarder sous la pression de forces centrifuges.

Contrairement à ce que l'on a longtemps cru, le Conseil militaire n'est pas non plus homogène. A *travers l'écran* des *« généraux* conservateurs » au pouvoir, on distingue des profils qui ne correspondent pas tout à fait à l'image stéréotypée.

Certes, il y a le général Sewar El Dahab, le chef de la junte, et d'autres encore, qui ont servi loyalement l'ancien régime, par conviction ou « apolitisme ». Mais *il n'y a pas qu'eux*. Le général Taj El Dine Abdallah, le numéro deux du Conseil militaire, le véritable « cerveau » du coup d'Etat, est un fervent nationaliste qui, a maintes *fois contesté les décisions du dictateur* déchu. Membre du Conseil national de sécurité – à l'époque la plus haute instance de décision, – il s'était successivement opposé, mais en vain, à l'alliance avec les Frères musulmans, à l'instauration de la charia, au morcellement du Sud en trois provinces, à l'attitude « provocatrice » du maréchal Nemeiry à l'égard de l'URSS, de l'Ethiopie, de la Libye, à l'octroi de facilités militaires aux forces américaines, à l'application des consignes du Fonds monétaire international.



Le général El Dahab le chef de la junte

Une unité de façade

On cite encore le cas du général de brigade Osman Abdallah, le ministre de la défense, qui serait l'un des représentants au sein du Conseil militaire des jeunes offi*ciers « radicaux » qui* avaient menacé de passer eux-mêmes à l'action si leurs aînés s'étaient récusés. Intelligent, cultivé, ambitieux, le général Osman a mené la délicate négociation qui a débouché sur un accord entre l'armée et les formations politiques et syndicales. Il y aurait encore trois ou quatre membres du Conseil militaire (sur quinze) qui seraient proches ou du moins accessibles aux dirigeants du Parti communiste.

A en juger par le comportement du Conseil militaire, on peut penser, cependant, que *les* « conservateurs » ont la haute main sur les affaires publiques, du moins pour le moment. La junte a, en effet, conservé l'arsenal des lois répressives, interdit à la mi-mai défilés et manifestations populaires, placé les deux principaux *quotidiens du pays sous la tutelle* gouvernementale ; elle freine, par ailleurs, le mouvement d'épuration et libère nombre de responsables de l'ancien régime, réduisant ainsi singulièrement le nombre de ceux qui devaient être traduits en justice pour forfaiture.

Le Conseil militaire sera-t-il en mesure de sauvegarder son unité de façade ? Sera-t-il contraint de céder aux pressions des partis et des syndicats, à supposer que *ceux-ci parviennent* à *préserver* leur propre cohésion ?

La partie ne se joue pas, en réalité, à deux mais à trois. Le troisième partenaire est M. John Gareng, le redoutable chef du mouvement de guérilla dans le sud du pays, qui détient entre ses mains, peu ou prou, l'avenir du régime transitoire, tant ses atouts sont considérables. Restent les puissances étrangères qui ont les moyens, sinon d'influer sur eux *d'une manière décisive, du moins* d'infléchir le cours des événements dans un pays jugé « hautement stratégique ».

Prochain article :

LA DÉRIVE NEUTRALISTE

DÉFIANT LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Pretoria dote la Namibie d'un gouvernement intérimaire

De notre envoyé spécial

Windhoek. – L'histoire ne se répète jamais, dit-on, mais quelquefois elle bégaie singulièrement. Six ans après la mise en place en Namibie d'un conseil des ministres et d'une Assemblée nationale, qui ont disparu au début de l'année 1983 faute de réels pouvoirs, la colonie sud-africaine s'engage à nouveau sur cette voie. Pour mettre un terme au gouvernement par décret du terri*toire sous la houlette de l'adminis*trateur général sud-africain, Pretoria avait décidé, le 18 avril, de doter la Namibie d'un gouvernement intérimaire, dit « d'unité *nationale* », et d'une Assemblée législative chargée de gérer le pays en attendant, selon le chef de l'Etat, M. Pieter Botha, de trouver une solution qui aurait l'aval de la communauté internationale.

La *mise* en place de ces *nouvelles* institutions a eu lieu lundi 17 juin à Windhoek, où de nombreuses festivités avaient été organisées. Le président de la République, accompagné du ministre des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, et du ministre de la défense, M. Magnus Malan, a effectué une courte visite dans la capitale namibienne pour signer la proclamation attribuant une partie du pouvoir à ces organes mis en place par la puissance tutélaire.

La cérémonie a eu lieu au Tintenpalast, bâtisse construite par les Allemands au début du siècle et dans laquelle siège l'administration sud-africaine. M. Botha a bien insisté sur le fait qu'il ne s'agissait que d'une étape sur la voie de l'indépendance, précisant que *« les Nations unies peuvent jouer un rôle utile à condition que ce soit de façon impartiale »*.

Ces institutions, qualifiées de *« transitoires »*, ne doivent leur existence qu'au bon vouloir de Pretoria. A ses yeux, le peuple namibien *« est incapable d'exercer son droit à l'autodétermination »* en raison de l'intransigeance de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain), qui refuse de négocier avec les « partis internes ». Six de ceux-ci sont regroupés au sein de la *Conférence* multipartite (MPC) créée en 1983. Ils ont toujours été considérés par la SWAPO comme des marionnettes destinées à combattre l'influence qu'elle s'est acquise en dix-neuf ans dans sa lutte pour l'indépendance.

Le *nouveau gouvernement* est composé de huit ministres issus de chacune de ces six formations, à l'exception de la DTA (Alliance démocratique de la Turnhalle), qui en a trois car elle regroupe en son sein onze ethnies namibiennes. La *présidence du cabinet sera assurée* à tour de rôle par l'un de ces ministres, mais la périodicité n'a pas encore été fixée. Le premier d'entre eux sera M. David Bezuidenhout, du Parti du travail.

Un référendum constitutionnel

L'Assemblée législative sera, pour sa part, composée de soixante-deux membres, huit de chaque parti et vingt-deux pour la DTA. Un Conseil constitutionnel de seize membres a *également été mis en place. Il sera* chargé, comme son nom l'indique, d'élaborer une Constitution qui devra être achevée au plus tard dans les dix-huit mois. Celle-ci devra ensuite être soumise à un référendum.

Tous les représentants de ces institutions ont été désignés. M. Botha a regretté que la MPC n'ait pas *« un mandat du peuple »* mais, a-t-il indiqué, *« des élections nationales auraient compliqué les efforts actuels pour rechercher une indépendance de la Namibie reconnue internationalement »*. Le nouvel administrateur général sud-africain, M. Louis Pienaar, ancien ambassadeur en France, qui remplacera, à compter du 1er juillet, M. Willie Van Niekerk, devra entériner toutes les lois votés par l'Assemblée.

Tout dépendra donc de la latitude que Pretoria laissera à la Conférence multipartite pour gérer le pays et y démanteler l'apartheid, et en modifier les structures de l'intérieur. Or, ne disposant pas d'une véritable représentativité, elle va se heurter à une administration réticente, dont une très grande partie est contrôlée par les Sud-Africains.

Un large fossé sépare les membres de cette coalition. Le chef du *Parti national, M. Eben Van Zijl*, et MM. Andreas Shipanga (SWAPO démocratique) et Moses Katjiuongua (SWANU) ne partagent pas du tout les mêmes conceptions. Le premier a rompu avec la SWAPO à la suite d'une rébellion menée pour le *contrôle de l'organisation. Le* deuxième, lui aussi proche de la SWAPO, a été mis en minorité par son mouvement parce qu'il était favorable à une intégration au sein de la Conférence multipartite.

Ces deux chefs, qui forment l'aile gauche de la MPC, donnent donc une base plus large au gouvernement que celle du défunt Conseil des ministres, mais ils ne comblent pas le vide laissé par la SWAPO, qui rejette la tentative de Pretoria de les écarter du pouvoir. Ils estiment que eux seuls représentent la véritable *majorité et que l'Afrique du Sud*, une nouvelle fois, contourne la résolution 435 des Nations unies, qui, après l'instauration d'un cessez-le-feu, prévoit le retrait des troupes sud-africaines, la mise en place des forces de l'ONU et des élections libres. La MPC ne représente que très faiblement les ethnies Nama, Damara, Kavango et, surtout, les Ovambos, qui constituent un peu plus de 50 % de la population, estimée à 1,1 million d'habitants, parmi lesquels la SWAPO recrute la plus grande partie de ses militants et de *ses combattants*.

La SWAPO dénonce le « cirque »

Lundi, la SWAPO et les Forces progressistes de Namibie avaient organisé une contre-manifestation dans la township de Katutura pour faire pièce à ce qu'elles ont appelé le *« cirque de la MPC »*. Un cirque d'ailleurs parfaitement organisé pour prouver au monde entier qu'elle avait le soutien de la nation. S'il y avait deux mille personnes à Katutura, près de quinze mille s'étaient rassemblées au stade de Windhoek pour une journée de réjouissances placée sous la surveillance d'un impressionnant service d'ordre et d'une présence militaire *qui ne l'était pas moins*.

Un spectacle complet allant du feu d'artifice au lâcher de pigeons, en passant par les acrobaties aériennes, le lancer de parachutistes, le match de football, les chœurs, les pirouettes des gymnastes et le défilé militaire. Des festivités réglées à la perfection pour distraire les sympathisants de la MPC, convoyés par une armada de bus venus des quatre coins du pays et auxquels nourriture, boisson et badges ont été offerts gracieusement. *Cette cérémonie d'intronisation* de la MPC a dû coûter une petite fortune et s'est déroulée sous les yeux satisfaits de parlementaires et de représentants d'organisations diverses, venus des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de France pour fêter la nouvelle ère de l'histoire namibienne.

Pour la France, MM. Philippe Malaud et Guy Guermeur, membres du Parlement européen, un sénateur (RPR), M. Auguste Cazalet, M. Hervé Lavenir, ancien président de l'Union des chrétiens-démocrates, sont venus apporter leur caution à la solution mise sur pied par Pretoria pour régler le problème namibien malgré la condamnation des pays occidentaux de l'ONU et du « groupe de contact » des cinq.

Ce nouveau pas de l'Afrique du Sud sur ce qu'elle présente comme étant la seule voie possible actuelle*ment pour faire accéder la Namibie* à l'indépendance après soixante-dix ans de tutelle est la troisième « gifle » infligée à l'opinion internationale en moins d'un mois. Le 21 mai, c'était l'échec de la tentative de sabotage à Cabinda, en territoire angolais, le 14 juin le raid de Gaborone, au Botswana, et aujourd'hui l'installation, dans la dernière colonie d'Afrique, d'un régime placé par M. *Pieter* Botha sous l'invocation de *« Dieu tout-puissant »*.

MICHEL BOLE-RICHARD.

A TRAVERS LE MONDE

Espagne

- UN GARDE CIVIL TUÉ DANS UN ATTENTAT. – Un caporal de la garde civile a été tué par balles le mardi 18 juin à Santurce, dans la province basque de Biscaye. Trois agresseurs ont tiré en pleine rue sur le caporal Eugenio Recio Garcia, âgé de cinquante et un ans. Le garde civil est mort sur le coup et les agresseurs ont pris la fuite en voiture. – *(AFP.)*

Nouvelle-Zélande

- SUCCÈS ÉLECTORAL DE L'OPPOSITION. – Le candidat du Parti national (opposition) a remporté, *le 15 juin*, l'élection partielle de Timaru, provoquée par le décès du speaker de la Chambre, Sir Basil Arthur. Ce résultat constitue un sérieux revers pour le premier ministre, M. Lange. Le Parti travailliste au pouvoir tenait, en effet, la circonscription de Timaru depuis cinquante-sept ans. – *(UPI.)*

politique

Propos et débats

M. Toubon (RPR) : désinformation

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a déclaré lundi 17 juin à Paris : « M. Fabius a choisi d'utiliser la désinformation et la peur pour essayer de tromper les Français lorsqu'il déclare à Marseille que le retour de l'opposition se traduirait par une crise économique, une crise sociale et une crise institutionnelle. »

M. Pasqua (RPR) : spaghettis

Le président du groupe RPR du Sénat, qui était, lundi soir 17 juin, l'invité de l'association de femmes gaullistes Femmes-Avenir, présidée par Mme Christiane Papon, a estimé que « M. Fabius est au socialisme ce que les pâtes riches sont aux spaghettis ». *Evoquant les divergences existant au sein de l'opposition, M. Pasqua a affirmé qu'en cas d'élections législatives anticipées* « deux heures suffiraient au RPR et à l'UDF pour régler les quelques nuances de stratégie qui les séparent ».

M. Le Pen (FN) : pieds-nickelés

Le Front national a célébré, lundi soir 17 juin, à Chalon-sur-Saône, l'anniversaire de son succès aux élections européennes de 1984. En présence de près d'un millier de militants et sympathisants, M. Jean-Marie Le Pen a ironisé sur la rivalité qui oppose MM. Giscard d'Estaing, Barre et Chirac en comparant les trois principaux porte-parole de l'opposition parlementaire à un « trio de pieds-nickelés national ». *Le chef de file de l'extrême droite a déclaré que* « seul le Front national prend des voix à la gauche, obtient la confiance d'électeurs de gauche ». *Il a estimé que le Front national atteindra 15 % des suffrages exprimés parce que* « pour se sauver, le Parti socialiste est obligé, *dit M. Le Pen,* de nous sortir la tête de l'eau ». — *(Corresp.)*

Le RPR publie son « pacte pour la France »

En 109 pages — sans doute pour éviter le chiffre fatidique, tant dénoncé, des 110 propositions du candidat François Mitterrand en 1981, — le RPR vient de publier sous le titre *« le Renouveau »*, son *« pacte pour la France »*. Le même jour, lundi 17 juin, le mouvement de M. Chirac a lancé dans tous les départements une campagne de présentation à la presse de cet ouvrage-programme. Alors que dans un livre édité avant les Assises nationales de Grenoble du 18 novembre 1984, sous le titre *« Libres et responsables »*, le RPR avait décrit le « souhaitable », il définit aujourd'hui le « possible ». Ce sont les orientations, hiérarchisées et mises en forme, que le mouvement de M. Chirac estime réalisables en cas d'alternance parlementaire en mars 1986.

Si le RPR n'a pas patienté davantage pour faire connaître publiquement et largement ses propositions, c'est qu'il estime avoir de bonnes raisons pour cela. Il lui semble inutile d'attendre qu'à l'automne soit signée avec l'UDF, le CNIP et éventuellement d'autres une « plate-forme électorale ». Il considère, en effet, que les conclusions de la « convention libérale » des 8 et 9 juin ne contredisent en rien, sur les points essentiels, les propositions de son « pacte ». Il ne doute pas que les problèmes qui soulèvent encore quelques divergences avec ses partenaires, comme le montant des économies budgétaires à réaliser en 1987, trouveront une solution après quelques mises au point.

En revanche, en tenant son engagement de publier avant l'été les conclusions de son congrès du 1er juin, fruits elles-mêmes d'une consultation large et décentralisée, il veut montrer sa détermination et sa capacité.

Le RPR, qui, à la différence de l'UDF, n'est pas traversé de courants divergents et n'est pas agité par le problème de la « cohabitation », entend démontrer son homogénéité. Il tenait aussi à être la première formation de l'opposition à offrir aux électeurs un document relativement précis, dont les objectifs sont clairement énoncés. Sans doute court-il le risque d'être la cible des critiques de ses adversaires ou l'objet de sarcasmes de ses partenaires, comme cela est déjà le cas depuis son congrès du 1er juin. Mais, par la publication de ce document, le RPR cherche à contraindre les autres partis à se situer par rapport à lui puisqu'il offre une solution pour l'alternance.

En dehors de l'aspect de stratégie électoraliste que revêt donc la publication de cette brochure, ses auteurs se sont employés à mettre en relief son aspect novateur, exprimé par son titre même *« le Renouveau »*.

M. Jacques Toubon, en présentant ce texte, a affirmé qu'après 1986 le RPR ne voulait ni la *« résignation »* à l'égard de la politique actuelle, ni la *« restauration »* de celle d'avant 1981. Dans la sélection des priorités qu'il a effectuée, le secrétaire général du RPR a surtout mis en avant la politique sociale, qui doit, selon lui, *« mettre un terme à la régression enregistrée depuis quatre ans avec la hausse du chômage, l'amputation du pouvoir d'achat, la détérioration des acquis sociaux »*. Il faut, a-t-il déclaré, *« rattraper le retard pris dans le domaine de la protection sociale »*, puisque celle-ci a fait un *« grand bond en arrière »*. Et il a cité la participation, la diffusion de l'actionnariat, l'aide aux familles et le développement de l'emploi comme solutions.

Répondant, sans le citer, à M. Raymond Barre, M. Toubon a reconnu que le rétablissement des grands équilibres économiques devrait certes être recherché mais que cela ne suffirait pas et devrait s'accompagner de mesures capables de rétablir la confiance. Il a décrit deux phases : tout d'abord *« engager l'élan du renouveau par des réformes en profondeur »* et ensuite *« conduire l'action du redressement avec constance et obstination »*. Il a même affirmé : *« Il n'y a aucune querelle à ce sujet. »* Ainsi les responsables du RPR manifestent-ils le souhait d'apaiser les querelles au sein de l'opposition, de minimiser les divergences et de ne pas provoquer M. Barre.

« Accord à 90 % »

M. Alain Juppé, secrétaire national au redressement économique et social, qui a coordonné la rédaction de ce « pacte », s'est efforcé de démontrer qu'il n'y a pas de désaccord au sein de l'opposition sur la nécessité de réaliser des économies budgétaires et sur la volonté d'alléger d'autant la fiscalité. Il a admis, toutefois, que les modalités et le volume de ces mesures — que le RPR a évalué à 40 milliards pour 1987 — peuvent être encore discutés. Il en va de même à propos de la défense de l'Europe, pour laquelle des différences existent avec l'UDF quant aux possibilités d'utilisation des forces françaises. Au total, selon M. Juppé, l'accord entre les deux partis de l'opposition est déjà *« total à au moins 90 % »*.

Le collaborateur de M. Chirac a également reconnu que deux postes nécessiteraient des dépenses supplémentaires : celui de la politique familiale (dix milliards par an) et celui de la politique de défense (dix milliards en cinq ans). Mais il a placé ses espoirs dans une progression de 3 % du rythme de la croissance pendant la prochaine législature, pour peu que la confiance entraîne la reprise économique. Car, aussi concret soit-il, le « pacte » du RPR constitue avant tout un acte de foi. Cet espoir en un retour de la confiance a, dans l'esprit des dirigeants chiraquiens, valeur de réplique politique à leurs détracteurs.

ANDRÉ PASSERON.

Le professeur Bernard Debré et M. Yves Laulan entrent a la direction du Rassemblement

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR a nommé deux nouveaux délégués nationaux de son mouvement.

M. Bernard Debré, chef du service d'urologie de l'hôpital Cochin, est nommé délégué national aux affaires hospitalières et hospitalo-universitaires. Le professeur Debré, âgé de quarante et un ans, est le troisième des quatre fils de M. Michel Debré, ancien premier ministre. Il est l'auteur d'un ouvrage *la France malade de sa santé* (*le Monde* du 12 octobre 1982) et a fondé l'association Solidarité médicale, qui a conduit l'offensive contre les réformes hospitalières du gouvernement depuis 1981. M. Bernard Debré pourrait être candidat aux élections législatives en Indre-et-Loire.

M. Yves Laulan, économiste, est nommé délégué national aux affaires économiques auprès de M. Alain Juppé, secrétaire national chargé du redressement économique. Né en 1934 à Bordeaux, docteur ès sciences économiques, ancien président du comité économique de l'OTAN, ancien conseiller économique de la Société générale, a appartenu au cabinet de M. Debré au ministère des finances en 1966. M. Laulan est depuis 1984 directeur général de la Caisse de crédit municipal de Paris et auteur de plusieurs ouvrages dont *Bien sortir du socialisme* (*le Monde* du 28 mai 1984).

● *Le Mouvement gaulliste populaire* (qui soutient M. Mitterrand) réunira ses assises nationales les 9 et 10 novembre. Le secrétaire général de ce mouvement, M. Delecourt, a déclaré : *« En participant au syndicat de la revanche, réuni sous le sigle de la convention libérale et la présidence de M. Giscard d'Estaing, M. Chirac a entériné officiellement sa rupture avec la tradition et la pensée gaullistes.*

» En effet, le gaullisme ne peut, en aucun cas, être confondu avec les théories du libéralisme importées d'outre-Atlantique, ni se réduire à un cartel de tous les notables de la droite. »

AU SÉNAT

Le projet de loi sur les droits d'auteur

Devenu *« projet de loi sur les droits d'auteur et ses droits voisins »*, à la suite d'un amendement présenté par M. Charles Jolibois (ratt. adm. aux RI, Maine-et-Loire), le texte modernisant la législation sur la propriété intellectuelle a été adopté, en deuxième lecture, mardi soir 17 juin, par le Sénat (le PC votant contre).

Pour M. Jolibois, rapporteur de la commission spéciale, *« l'équilibre auquel tend le projet de loi ne doit en aucun cas être un arbitrage entre les diverses exigences des corporations* [mais plutôt se présenter comme] *la synthèse qu'exige le rayonnement de la création française dans le monde »*. La quasi-totalité des modifications que le rapporteur a proposées au Sénat ont été adoptées, malgré l'avis souvent hostile de M. Jack Lang, ministre de la culture.

Sur les points de désaccord subsistant entre les deux assemblées (*le Monde* du 30 juin 1984 et daté 1er-2 juillet 1984, et des 2, 4 et 6 avril et 22 mai 1985), le Sénat a confirmé sa position. Il souhaite ne protéger pendant soixante-dix ans que les œuvres musicales, et ne pas assimiler, purement et simplement, les logiciels à des « œuvres de l'esprit ». Sans rendre obligatoire l'accord de l'ensemble des coauteurs sur la version définitive d'une œuvre audiovisuelle, il a toutefois prévu une consultation des coauteurs. Mais leur avis négatif n'empêcherait toutefois pas l'opinion du réalisateur de prévaloir.

Le Sénat préfère, contrairement aux députés, que la rémunération des auteurs d'une œuvre audiovisuelle soit calculée sur la recette perçue par le distributeur, et non à partir du prix payé par le public. Il a limité les dispositions relatives au contrat d'œuvre publicitaire, dont le mécanisme initial, aux yeux de la commission spéciale, aurait risqué de *« perturber les conditions de la concurrence entre les entreprises françaises et étrangères »*, au détriment des premières. Il a, d'autre part, réaffirmé la priorité absolue que doit, selon lui, constituer la protection de l'auteur, les droits de ce dernier devant avoir la prééminence sur les droits voisins, notamment ceux des artistes-interprètes.

Malgré les réserves de M. Edgar Faure (gauche dém., Doubs), le Sénat a accepté, à la demande de M. Lang, que les infractions aux droits voisins du droit d'auteur, ne soient pas passibles de peines de prison, mais seulement d'amendes.

UN TÉLÉGRAMME A M. MITTERRAND

Quinze auteurs-créateurs de l'audiovisuel (1) ont adressé au président de la République un télégramme déclarant notamment : *« Devant la pression exercée par les producteurs contre le projet de loi présenté par le gouvernement à l'initiative du ministre de la culture et voté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, les auteurs d'œuvres cinématographiques et télévisuelles vous demandent instamment, monsieur le président de la République, que soit intégralement maintenu un texte établissant un équilibre entre les droits des auteurs et les intérêts des producteurs de leurs œuvres (...).*

» Telle quelle, cette loi est d'ailleurs indispensable au développement de la politique des industries de programmes voulue par le gouvernement. Au nom de l'ensemble des créateurs de l'audiovisuel, les auteurs vous font respectueusement confiance. »

(1) MM. Jean-Jacques Annaud, Robert Bresson, Jean-Claude Carrière, Costa-Gavras, Alain Decaux, Jacques Demy, Mme Marguerite Duras, MM. Maurice Pialat, Alain Resnais, Eric Rohmer, André Roussin, Claude Santelli, Claude Sautet, Jean-Charles Tacchella et Bertrand Tavernier.

● *Diverses dispositions d'ordre social.* — Le Sénat, qui avait adopté, après l'avoir modifiée, le jeudi 13 juin, la seconde partie du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, a commencé, lundi soir 17 juin, l'examen de la première partie (Protection sociale). Il a suivi les propositions de la commission des affaires sociales, présentées par le rapporteur, M. Louis Boyer.

Ainsi ont été supprimés les cas d'infractions constitués par des discriminations fondées sur les mœurs, introduits par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 25 mai). L'agrément délivré par l'Aide sociale à l'enfance en vue d'une adoption internationale a été rendu obligatoire. A été rétablie dans sa version initiale, à la demande du gouvernement, la prise en charge des cotisations d'assurance volontaire de l'ex-conjoint par le conjoint qui a pris l'initiative du divorce.

LE FRONT NATIONAL CRITIQUE LES « NATURALISATIONS MASSIVES »

Le secrétaire général du Front national, M. Jean-Pierre Stirbois, a estimé, lundi soir 17 juin, au cours d'un dîner-débat organisé au manoir de Villarceaux (Val-d'Oise) — rapporte l'AFP — que *« le gouvernement naturalise massivement des Maghrébins pour que ceux-ci votent en 1986 et que la défaite de la gauche soit moins lourde »*.

« La gauche, a-t-il ajouté, *a besoin des immigrés pour survivre politiquement. »* M. Stirbois a précisé, à propos du programme de son parti : *« Les gens qui sont aujourd'hui français par naturalisation ne le seront peut-être plus après l'arrivée de la droite au pouvoir parce qu'ils ne satisferont plus aux exigences avec effet rétroactif que nous édicterons. »*

∴

[C'est la première fois que le Front national affirme que les mesures qu'il prendrait, au cas bien improbable où il participerait au pouvoir, auraient un effet rétroactif. Cette orientation s'inspire directement des mesures prises en juillet 1940 par le gouvernement de Vichy, en particulier des lois relatives à la *« procédure de déchéance de la qualité de Français »* et à la *« révision des naturalisations »*, qui stipulaient que certains citoyens et leur famille pouvaient être déchus de la nationalité française par simple décret, même s'ils avaient obtenu leur naturalisation avant la promulgation de ces lois.]

● *Radio-Le Pen et la « grand-messe antifrançaise ».* — Radio-Le Pen a fêté, à sa manière, lundi 17 juin, le premier anniversaire de la *« victoire »* du Front national aux élections européennes de 1984. Elle a dénoncé, une nouvelle fois, *« la grand-messe antifrançaise »* organisée par SOS Racisme samedi 15 juin, place de la Concorde, à Paris, *« grande fête des BBR, Blacks et Beurs réunis »*, dirigée, selon elle, *« contre un peuple, une nation, une culture, une civilisation »*.

EN BREF

● *Une élection cantonale annulée dans les Bouches-du-Rhône.* — Le tribunal administratif de Marseille a annulé, l'élection cantonale de Marseille IX. Dans ce canton, M. Decamps (PS) avait été élu au second tour du scrutin de mars dernier avec 4 357 voix contre 3 994 au candidat du Front national. Le recours en annulation de cette élection avait été déposé par M. Mefret, candidat de l'opposition (UDF-RPR) au premier tour. M. Mefret, considérait que la mention « RPR » inscrite sur les bulletins de vote d'un autre candidat de droite, M. Chouraqui, avait pu troubler les électeurs et lui faire perdre les 32 voix qui lui auraient permis de franchir la barre des 10 % pour se maintenir.

● *Annulation d'une élection en Guyane.* — Le tribunal administratif de Cayenne a annulé, le résultat de l'élection du 10 mars dernier dans le canton de Cayenne-Nord-Est, où M. Antoine Karam (PSG, Parti socialiste guyanais) avait été élu au premier tour en devançant de 186 voix la candidate de l'opposition, Mme Suzanne Will (RPR). Suivant les conclusions du commissaire du gouvernement, le tribunal a considéré que la diffusion d'un tract réalisé par l'UTG (Union des travailleurs guyanais, syndicat indépendantiste), mettant en cause Mme Will, avait influencé le vote des électeurs. Ce tract se référait au licenciement de huit employés de la caisse d'épargne et de prévoyance de Cayenne, dont Mme Will est la vice-présidente. Mme Will, selon le tribunal, n'aurait pas eu le temps de répondre au tract.

POINT DE VUE

Le droit de repentir

par MAURICE DUVERGER

DE *1986 à 1988, le vrai problème* ne sera pas la cohabitation éventuelle d'un président de gauche et d'une majorité de droite, mais celle de la classe politique et des Français qu'elle est censée représenter. Michel Rocard n'a pas tort d'évoquer le spectre de *« trois années de politique politicienne, de quoi dégoûter tout le monde ! »*. En termes plus modérés, Laurent Fabius et Raymond Barre disent à peu près la même chose. Le décalage entre les partis et les citoyens a rarement été aussi grand qu'aujourd'hui. La proportionnelle va encore l'accentuer, en mettant les députés sous la coupe des états-majors plutôt que des électeurs.

Les propos télévisés, les proclamations de congrès, les discours de meetings dessinent l'image d'une France coupée en deux : socialiste d'un côté, libérale de l'autre, ces deux moitiés s'entre-déchirant dans une lutte implacable. Les sondages révèlent que la lutte véritable se déroule dans le cœur de la plupart des Français, chacun étant plutôt libéral en économie et plutôt socialiste pour la Sécurité sociale. Les deux éléments font partie d'un patrimoine commun depuis que l'exercice du pouvoir a fait prendre conscience à la gauche des réalités de la production et des méfaits du verbalisme idéologique.

L'opposition a tort de feindre d'ignorer cette évolution, que beaucoup de nos compatriotes apprécient à sa juste valeur. Ils savent que la droite, au gouvernement, ne pourrait guère s'écarter de la rigueur aujourd'hui pratiquée ni remporter des succès rapides dans la lutte contre le chômage. Ils se demandent si un premier ministre du RPR ou de l'UDF réussirait mieux que Laurent Fabius sur ces points essentiels et s'il parviendrait aussi bien que lui a maintenir les syndicats dans une relative sagesse. De telles réflexions pourraient faire basculer pas mal de suffrages au dernier moment. Les kermesses néo-reaganiennes ne garantissent pas qu'on disposera finalement de la peau d'un ours mal en point, mais pas encore tué.

De toute façon, jamais la cohabitation entre les citoyens n'a été plus facile. Seuls, moins d'un sur quatre se tient en dehors d'un consensus de base : les communistes à une extrémité, le Front national à l'autre. Dans les 75 % qui restent, il y a beaucoup de différences. Le Parti socialiste est plus énergique dans sa défense de la protection sociale et son effort pour restreindre les inégalités. Le RPR et l'UDF sont plus sensibles à l'allégement des charges et des réglementations qui enserrent les firmes privées. Mais des compromis seraient possibles si chacun se libérait d'un langage de bois. Si elle revenait au pouvoir, la droite serait forcée de le faire, comme la gauche l'est aujourd'hui.

Paradoxalement, Raymond Barre pourrait alors pratiquer la cohabitation mieux que personne, car il est plus éloigné de la démagogie que tous les autres chefs de l'actuelle opposition. Approuvant le projet Eurêka et l'orientation générale de la politique extérieure, modéré sur les dénationalisations et sur les restrictions budgétaires, favorable à la rigueur et opposé à la relance, il n'aurait guère de conflits fondamentaux avec François Mitterrand. D'ailleurs, la plus grande partie de nos concitoyens n'admettraient pas que le président de la République, élu par la nation entière, soit acculé à la démission par les élus locaux de 99 départements et de quelques territoires d'outre-mer, comme dirait le général de Gaulle. Sans compter qu'un tel coup de force parlementaire sonnerait le glas de la Ve République.

L'aspect de « politique politicienne » ne doit pas cependant masquer le fond d'un débat dont les arrière-pensées sont très sérieuses. François Mitterrand ne pourrait pas empêcher une droite victorieuse d'appliquer sa politique en 1986 : pas plus que Valéry Giscard d'Estaing n'aurait pu empêcher de le faire à une gauche victorieuse en 1978. Pour la nouvelle majorité, le danger principal ne serait pas là. Il tiendra au fait qu'elle serait obligée de rendre des comptes aux Français deux ans plus tard, lors de l'élection présidentielle. Refuser la cohabitation, c'est refuser aux citoyens le bénéfice de se reprendre s'ils se jugeaient déçus en 1988 du vote émis par eux en 1986.

Ce droit de repentir est l'une des dispositions les plus intéressantes de notre Constitution, et des plus démocratiques. Lors de la présidentielle en 1981, nous avions souligné que les Français pouvaient déjà réaliser l'alternance en deux temps. Ceux qui craignaient un débordement populaire du type grèves de 1936 après une victoire portant la gauche à l'Elysée auraient pu bloquer le processus ainsi engagé en maintenant une majorité de droite à l'Assemblée nationale, après sa dissolution.

En 1986, la première phase de l'alternance serait plus importante, puisqu'elle donnerait à l'opposition actuelle le contrôle du gouvernement et du Parlement, sous la surveillance d'un chef de l'Etat aux prérogatives alors restreintes. Mais les électeurs pourraient intervenir de nouveau deux ans après, soit pour suivre leur premier mouvement, soit pour s'orienter en sens contraire.

Finalement, le vote des citoyens en 1988 sera le plus sûr obstacle au développement d'une « politique politicienne », après les élections à la proportionnelle de 1986. Dans l'intervalle, les gouvernants et les députés agiront sous le contrôle des Français, qui pourront les affermir au pouvoir ou les en éloigner au bout de ce délai. Le stage qu'on impose aux nouveaux chargés d'une fonction publique ou d'un emploi privé, pourquoi en dispenser ceux à qui la nation confie le soin de diriger ses affaires ? Pourquoi l'obliger à jouer d'emblée quitte ou double sur des promesses, alors qu'elle dispose ainsi du moyen d'en vérifier les résultats ?

● *M. Mitterrand et Mendès France.* — M. Mitterrand a inauguré, lundi 17 juin à Paris, les locaux de l'institut Pierre-Mendès-France, en présence de Mme Marie-Claire Mendès France, de MM. Roland Dumas, Pierre Bérégovoy, Michel Rocard et Stéphane Hessel, président de l'institut.

Le chef de l'Etat a souligné que *« Pierre Mendès France a vivifié la pensée de beaucoup, inspiré les actes d'un grand nombre. La France, en certaines circonstances fameuses, s'y est parfaitement reconnue. Ces circonstances ont été trop rares (...). Pierre Mendès France continuera de grandir et de très jeunes gens d'aujourd'hui qui seront tentés de participer à la vie publique sauront qu'il s'agit d'un modèle. S'ils s'en inspiraient tout à fait dans leurs actes, ils auraient le droit d'en être fiers. »*

De nombreux documents d'archive (photographies, films...) réunis par l'institut retracent la vie de l'ancien président du conseil, cette *« pierre dure sur laquelle on pouvait bâtir »* selon l'expression de M. Mitterrand.

★ *Institut Pierre-Mendès-France, 52, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris.*

POLITIQUE

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE

Jeu de massacre

Chaque courant du PS diffuse actuellement des argumentaires destinés à « démolir » les textes préparatoires au congrès de Toulouse présentés par les autres. Ces textes sont d'autant moins nuancés qu'ils sont — en principe — à usage purement interne. Ceux du courant mitterrandiste respectent les lois du genre — ironie et autosatisfaction — et donnent une idée du climat de « franche camaraderie » qui règne à l'intérieur du PS dans la période qui précède immédiatement tout congrès.

Première tête de turc de ce jeu de massacre : M. Michel Rocard. L'argumentaire mitterrandiste considère qu'il n'est pas si « *étrange* » que l'ancien ministre signe seul un texte de son courant puisqu'il est totalement « *contradictoire* » avec ceux qu'il avait signés lors des deux précédents congrès, et conclut : « *Caricaturant l'action du gouvernement comme la vie du parti, sous-estimant les tensions sociales et politiques qu'attise la droite (...), muette sur le PCF, cette contribution révèle aussi une stratégie de caractère personnel.* » Exit M. Rocard.

M. Mauroy, qui proclame sa volonté de faire la synthèse avec le texte du premier secrétaire, est un peu mieux traité. Néanmoins, le rédacteur de l'argumentaire ne juge « *pas très habile de présenter le gouvernement de Pierre Mauroy comme celui des réformes et celui de Laurent Fabius comme celui de la gestion des réformes et de la pause. La pause a commencé avant* ». M. Mauroy se voit aussi reprocher d'aller « *dans le sens de la mode en liant marché et liberté* ». « *La droite,* continue le texte, *a déjà fait très fort dans le genre avec l'école. Il y a des leviers qu'il ne faut pas utiliser.* » Au total, cette contribution « *ressemble trop au faire-valoir d'un seul homme* ».

Suite du jeu de massacre, avec la contribution du « *courant dit 3 ou C' ou néo-rocardien* ». L'analyse est « *caricaturale* », le discours « *ambigu* », les propositions « *pauvres ou dangereuses* ». En somme, du « *verbiage* », un « *catalogue de vœux pieux sans propositions précises* ». Quant à l'analyse, elle est « *d'une rare faiblesse* », lorsque elle traite des « *enjeux de la protection sociale* ».

Le CERES est à peine mieux traité, puisque l'argumentaire résume ainsi sa contribution : « *un apport bien faible à la réflexion du parti : des conceptions embarrassées et floues, des formulations dangereuses* ». En prime, les amis de M. Chevènement ont droit à un jugement peu charitable sur l'état de leur courant : « *Cette contribution révèle, pour ce courant, un problème de cohérence, une difficulté d'être, un embarras certain et une grave crise d'identité. Il n'est pas sûr qu'elle contribue beaucoup à lever la confusion des discours et des attitudes qui, manifestement, y règne. Ni qu'elle apporte au parti des orientations claires et, comme le dirait le ministre de l'éducation nationale, simples et pratiques.* »

Enfin, le porte-plume du courant A exécute proprement la contribution « transcourant » : « *Dérive programmatique, confusion idéologique, conception gadgétisée de l'action politique, analyse surréaliste des rapports de forces : c'est un drôle de nouveau look que la contribution transcourant propose aux socialistes.* » Et encore : « [La] *cohérence* [de cette contribution] *viendrait de l'état civil de ses signataires* », qui appartiennent tous à la même génération. « *C'est un peu court (...). Le fait d'être conscrits ne fonde pas une réflexion politique en soi.* » Rideau...

J.-L. A.

LA GUERRE DES CHEFS AU PS

M. Jospin en situation difficile

Le tour public qu'a pris le désaccord entre MM. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS — pour qui le meeting de Marseille semble avoir représenté la « goutte d'eau » qui a fait déborder le vase, — et Laurent Fabius, premier ministre, aura-t-il des conséquences sur les équilibres internes du PS ? Si certains socialistes ont choisi le « camp » Fabius — c'est le cas notamment de M. Christian Pierret, membre suppléant du bureau exécutif, député des Vosges, — les dirigeants du PS, quel que soit le courant auquel ils appartiennent, paraissent partager les analyses de M. Jospin. Le premier secrétaire du PS est loin d'être le seul à refuser un « front républicain » où viendrait se « *dissoudre* » le PS. Il est loin d'être le seul à estimer que la direction de la campagne pour les élections législatives devrait revenir à la direction du PS, et en particulier à son premier secrétaire. Enfin, les socialistes sont nombreux à se méfier des tentations de « *recentrage* » qu'ils croient déceler dans les orientations de M. Fabius.

Pourtant, M. Jospin est, pour le moment, dans une situation difficile. Pour résister à la pression de M. Fabius, le premier secrétaire aura besoin de soutiens, y compris en dehors de son courant (mitterrandiste)... auquel appartient M. Fabius. Certains membres des courants minoritaires du PS ont immédiatement estimé qu'ils pouvaient tirer parti de la situation, notamment dans les discussions sur la constitution des listes électorales. Leur raisonnement est le suivant : si M. Jospin veut pouvoir bénéficier, face à M. Fabius, d'un large soutien de son parti, il devra en contrepartie se montrer plus accommodant pour la représentation des minorités.

J.-L. A.

LE MAIRE DE WASQUEHAL RÉINTÉGRÉ AU PS

(De notre correspondant.)

Lille. — La commission nationale des conflits du PS vient d'annuler la mesure d'exclusion qui frappait l'un de ses militants, M. Gérard Vignoble, maire de Wasquehal (Nord) à la suite d'une décision du 18 novembre 1984 de la commission fédérale du Nord. Il était notamment reproché à M. Vignoble de n'avoir pas respecté la discipline de vote au sein du groupe socialiste à la communauté urbaine de Lille. La commission nationale des conflits n'a pas désavoué le maire de Wasquehal. Elle a du même coup reconnu comme « *normales les divergences d'appréciation entre élus locaux socialistes* ». — J.-R. L.

L'ÉLECTION DE LA SEYNE-SUR-MER

M. Marchais attribue l'échec de la gauche à l'union PC-PS

M. Georges Marchais a déclaré, le lundi 17 juin, au cours de l'émission « Face au public », sur France-Inter, que l'échec de la liste d'union conduite par M. Maurice Blanc (PC) à l'élection municipale partielle de La Seyne-sur-Mer (Var), le 16 juin, était « *tout à fait prévisible* ». « *Il avait été demandé que la liste qui avait mené le combat la dernière fois soit reconduite, ce que les camarades ont accepté (...) et ils ont eu raison, mais (...) c'était la plus mauvaise condition pour aller à cette élection (...). A partir du moment où les communistes se retrouvent avec les socialistes sur une liste commune, alors qu'il y a un tel mécontentement* [du fait de] *la politique économique et sociale qui est menée, il est inévitable que la liste soit sanctionnée et que le Parti communiste le soit* », a dit M. Marchais.

Au sujet des affrontements du 5 juin à l'usine SKF d'Ivry-sur-Seine, le secrétaire général du PCF a indiqué que M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, l'avait convié à un entretien, « *il y a six mois* », et avait évoqué la possibilité d'une intervention de la police pour faire évacuer l'usine occupée. « *C'est la pire des choses, il ne faut surtout pas faire cela* », lui avait répondu M. Marchais. Le secrétaire général estime que le gouvernement et la police ont « *la responsabilité de la violence* » qui s'est exercée le 5 juin, et il a accusé les forces de l'ordre de s'être rendues coupables de « *tortures* ».

M. Marchais a dit que les affrontements d'Ivry peuvent « *se reproduire ailleurs si l'on continue de casser et de fermer les entreprises (...) ; si, revenant à ce qu'a toujours été la politique du Parti socialiste, on utilise régulièrement les CRS contre les travailleurs qui ont recours au droit de grève* ».

Interrogé sur les déclarations de MM. Pierre Juquin (*le Monde* du 18 juin) et Marcel Rigout (*voir ci-dessous*), tous deux membres du comité central du Parti communiste, le secrétaire général a souligné : « *Il n'y a pas de tendances dans le Parti communiste français ; nous ne les acceptons pas et nous ne les accepterons jamais, parce que nous ne voulons pas devenir un parti social-démocrate (...). A partir du moment où l'écrasante majorité (...) des communistes a décidé une politique, la démocratie veut que tous les communistes travaillent à la mise en œuvre de cette politique-là. Ceux qui ont exprimé des désaccords dans la préparation du congrès ou à l'issue du congrès lui-même, s'ils n'ont pas été convaincus, peuvent conserver leur désaccord, leur point de vue ; c'est l'expérience qui tranchera (...). Ce que nous demandons à tous les membres du parti et, en premier lieu, à tous les membres du comité central, ce à quoi ils se sont engagés, c'est à travailler à la mise en œuvre de la politique décidée par le parti.* »

Avertissement

L'échec de la gauche à l'élection municipale partielle de La Seyne-sur-Mer (Var), le 16 juin, est imputable, selon M. Georges Marchais, à la tactique d'union avec le PS, qui avait de nouveau été suivie par le PCF pour ce scrutin. Ce n'est pas la première fois que la direction du PCF fait porter aux socialistes la responsabilité des revers municipaux des communistes. M. Marchais avait déjà avancé cette explication à la fin de 1983, après une série de défaites de son parti lors d'élections municipales partielles provoquées par l'annulation de scrutins entachés d'irrégularités.

L'argument employé par le secrétaire général du PCF dans le cas de l'élection de La Seyne est néanmoins surprenant, pour deux raisons. En premier lieu, c'est l'ancien maire communiste, M. Blanc, qui avait proposé aux socialistes, à la fin du mois d'avril dernier, la recomposition d'une liste d'union pour le scrutin du 16 juin, et cette proposition s'était heurtée à un refus massif de la section du PS (26 voix contre, 6 pour lors de l'assemblée de cette section le 29 avril). Il avait fallu l'intervention de la direction nationale du Parti socialiste pour obliger les militants de La Seyne à accepter la proposition communiste.

En second lieu, cette situation a été à l'origine, semble-t-il, d'un taux d'abstention relativement élevé parmi les électeurs socialistes le 16 juin. *Ce ne seraient donc pas les électeurs communistes, comme l'a soutenu M. Marchais — en tout cas, pas eux seulement, — qui ont fait défaut à la gauche.*

Lors de la dernière réunion du comité central du PCF, à la mi-mai, le secrétaire général avait déjà mis en garde les élus du parti. *La critique de la tactique* d'union faite lundi par M. Marchais paraissait donc s'adresser davantage à ces élus qu'aux socialistes. Il n'y a plus rien à espérer d'une entente à tout prix avec le PS, fût-ce pour des scrutins locaux : tel est l'avertissement lancé par M. Marchais.

P. J.

LA LONGUE MARCHE DU HARKI BRAHIM SADOUNI

« Français de Dunkerque à Marseille »

De notre correspondant

Lyon. — Sous les lambris dorés de l'antichambre du cabinet du maire de Lyon, devant deux huissiers imperturbables, Brahim Sadouni ôte ses tennis, ses chaussettes et montre ses pieds à la ronde. Des pieds meurtris par les neuf cents kilomètres qu'ils viennent de parcourir.

Cet homme en survêtement gris auquel M. Francisque Collomb, sénateur (non-inscrit), maire de Lyon, vient d'accorder une rapide audience, ce lundi 17 juin, est un ancien harki de quarante-trois ans. Parti le 24 mai de Dunkerque pour « *une marche de l'espoir et de la fraternité* », il compte rejoindre Marseille d'ici à la fin du mois. A chaque ville-étape, le marcheur solitaire frappe à la porte de la mairie et répète le même message : « *Nous avons loyalement servi la France et ne le regretterons jamais. Mais nous demandons que la France s'en souvienne. Nous voulons être considérés comme des Français à part entière.* »

Pour Brahim Sadouni, la première priorité est « *que soit reconnue la qualité de militaire aux anciens harkis et autres supplétifs qui ont combattu en Algérie avec l'armée française* » car, explique-t-il, « *on ne fait pas la guerre à titre temporaire* ».

Chef soudeur à Rouen, M. Sadouni a « *profité* » d'une période de chômage technique pour mener à bien un projet vieux de quinze ans. La récente « marche des Beurs », « *organisée,* rappelle-t-il, *par un fils de harki* », n'est pas étrangère à sa décision de partir sur les routes pour proclamer : « *Nous sommes Français de Dunkerque à Marseille.* » Et donc pour demander que les harkis blessés soient considérés « *comme victimes de guerre* », que « *les veuves de harkis morts au combat pour la France touchent plus de 150 francs par mois* », enfin que les enfants de harkis, « *victimes à 75 % du chômage, puissent prétendre à une meilleure insertion dans la vie économique du pays* ».

Ressassées depuis plus de vingt ans, toutes ces revendications trouveront-elles un écho au bout du périple ?

Dénuée de tout machiavélisme politique, l'aventure de Brahim Sadouni est jalonnée de moments d'intense émotion. Apprenant que son père était hospitalisé à Paris, il comptait lui faire une visite à son passage dans la capitale. Mais le vieil homme est mort le 1er juin, quelques heures avant l'arrivée de son fils.

Comment demander avec plus de force « *que le gouvernement français exige de son homologue algérien la libre circulation en Algérie des Français musulmans comme il accepte la libre circulation des Algériens en France* » ?

JEAN-JACQUES BOZONNET.

LES COMMUNISTES DE LA HAUTE-VIENNE NE VEULENT PAS « SE CANTONNER DANS LA CRITIQUE »

(De notre correspondant.)

Limoges. — La fête de l'*Echo du Centre*, organisée par la fédération communiste de la Haute-Vienne, le 16 juin et au cours de laquelle M. Pierre Blotin, membre du bureau politique du PCF, a pris la parole (*le Monde* du 18 juin), a été placée sous le slogan « Propositions pour », avec l'ambition de « *ne pas se cantonner dans la critique, mais d'intervenir avec des propositions concrètes et immédiatement applicables.* »

Un document a été massivement diffusé dans la fête et devrait l'être dans tout le département. Il est signé de M. Marcel Rigout, ancien ministre de la formation professionnelle, membre du comité central du PCF, et de l'ensemble des élus départementaux de la Haute-Vienne, et affirme : « *Nous sommes disponibles pour travailler à toute politique répondant aux besoins nationaux et régionaux et conforme aux engagements ; nous l'avons montré en participant au gouvernement et nous le montrons en Haute-Vienne, dans nos collectivités.* » G.Ch.

ANNIVERSAIRE

Le 18 juin 1940, à Londres...

C'était le troisième voyage à Londres de Charles de Gaulle. Les deux premiers, il les fait comme sous-secrétaire d'Etat à la guerre. Cette fois, lorsqu'il a décollé de Bordeaux, la veille, le 17 juin, avec le général Sir Edward Spears et le lieutenant Geoffroy de Courcel, il n'est plus que général de brigade à titre provisoire : Pétain a succédé à Reynaud. « *Je m'apparaissais à moi-même seul et démuni de tout comme un homme au bord d'un océan qu'il prétendrait traverser à la nage.* » L'annonce à la radio, par Pétain, de la demande d'armistice coïncide ce 17 juin à midi et demi avec son arrivée en Grande-Bretagne.

Il va voir Churchill, qui, à 15 heures, ignore ce qu'a dit Pétain (1) : « *Il faut cesser le combat. Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire.* » De Gaulle disposera des micros de la BBC. Il rentre dans son petit appartement de Seymour Place, rédige un texte que relit Courcel et que transcrit tant bien que mal la secrétaire Elisabeth de Miribel. Il gagne ensuite les studios et à 18 heures ou plus tard — les versions diffèrent — il lance son appel, la voix heurtée. Son thème : les hommes de Bordeaux ont demandé l'armistice. Il se sont laissé surprendre par les chars, les avions et la tactique de l'Allemagne. « *Mais le dernier mot est-il dit ?* » « *La France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule !* » Son empire, l'Angleterre, « *l'immense industrie des Etats-Unis* », restent dans la lutte — une force mécanique supérieure permettra de vaincre. De Gaulle invite les militaires, les ingénieurs et les ouvriers d'armement français présents en Grande-Bretagne à se joindre à lui. « *Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.* »

Peu entendu en France, où cependant plusieurs journaux encore libres en donnèrent de larges extraits, l'appel ne fut pas enregistré par la BBC. On le confondit souvent avec l'affiche apposée début juillet à Londres et qui contenait la phrase célèbre : « *La France a perdu une bataille, la France n'a pas perdu la guerre.* »

J. P.

(1) Jean Lacouture. *De Gaulle*. I. « Le rebelle ». Seuil.

DÉFENSE

SELON L'INSTITUT POUR LA PAIX DE STOCKHOLM

Les dépenses d'armement dans le monde ont atteint en 1984 800 milliards de dollars

Stockholm (*AFP*). — Les dépenses d'armement pour l'ensemble du monde se sont accrues de 3,5 % en 1984, atteignant une somme de l'ordre de 800 milliards de dollars courants (650 milliards au taux de 1980), dont 70 à 80 milliards sont allés aux seuls programmes de recherches militaires, révèle l'annuaire de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI) publié le mardi 18 juin dans la capitale suédoise.

Selon le SIPRI, l'effort de réarmement américain — dépenses en hausse de 8,5 % par an en moyenne depuis 1980 — explique pour une bonne part cette accélération, qui se maintiendra pour les superpuissances mais qui n'est plus observée en Afrique et en Amérique du Sud.

L'effort américain

En effet, remarque le SIPRI, Washington se propose un nouveau *relèvement de 40 % de ses dépenses* militaires pour les cinq années à venir, tandis que l'URSS, *qui avait régulièrement* accru ses dépenses militaires de 2 % au cours des dernières années, prévoit pour 1985, selon la CIA, un budget de défense en hausse de 12 % par rapport à 1984, année où elle lui avait consacré 142 milliards de dollars (taux 1980).

En ce qui concerne les autres pays de l'alliance atlantique, le SIPRI mentionne que, seuls, le Canada, l'Italie et le Royaume-Uni ont appliqué la croissance de 3 % décidée à la fin des années 70.

La France, quant à elle, y a consacré en 1984 environ 27,89 milliards de dollars, taux 1980, contre 28,09 en 1983, davantage que la RFA (26,99 milliards de dollars 1980 en 1984 pour 26,88 en 1983).

En Extrême-Orient, le Japon a maintenu son effort (11,27 milliards de dollars 1980, soit + 4,2 %), mais la Chine a continué à donner une « *priorité secondaire* » à sa modernisation militaire, la part du budget consacrée aux dépenses militaires tombant de 16 à 13 % entre 1980 et 1984. A titre comparatif, la part réservée à l'éducation, à la santé et à la culture est passée de 13 à 17 % durant le même temps. Ses dépenses d'armement sont évaluées pour 1984 à 36,2 milliards de dollars 1980 contre 36,5 en 1983, soit un fléchissement de 0,8 %, après une baisse de 3,2 % en 1983.

L'annuaire du SIPRI constate que les dépenses d'armement ont tendance à décroître dans les pays du tiers-monde en raison de leurs difficultés économiques et de leurs dettes, et que même les Etats pétroliers ont réduit leurs budgets militaires.

Les dépenses d'armement ont ainsi baissé de 8,6 % pour l'ensemble de l'Afrique (Egypte exceptée) et de 7,5 % pour l'Amérique du Sud, mais elles se sont accrues de 4,7 % en Amérique centrale « *du fait de guerres civiles et de menaces d'interventions extérieures* ». Aucune estimation n'est toutefois fournie pour le Nicaragua, qui, d'après le SIPRI, a probablement dépensé en 1983 quelque 172 millions de dollars 1980.

La France reste le troisième exportateur

Au Proche-Orient, le SIPRI souligne qu'Israël continue à recevoir de « *très larges subventions* » des Etats-Unis, qui ont, en outre, fourni 1 milliard de dollars d'aide à l'Egypte. L'Institut estime, tout en remarquant que le chiffre est « *hautement incertain* », que les dépenses militaires de la région, qui demeure « *le plus important marché d'armes du tiers-monde* », auraient légèrement fléchi en 1984 (— 0,4 %) avec 46,15 milliards de dollars au lieu de 46,33 en 1983.

D'après l'Institut de Stockholm, les Etats-Unis sont à nouveau arrivés en tête des vendeurs d'armes en 1984 avec 4,68 milliards de dollars (au taux 1975), soit 40,4 % du marché, devant l'URSS (2,53 milliards - 21,9 %) et la France (1,24 milliard - 10,7 %). Suivent le Royaume-Uni (822 millions - 7,1 %) et la RFA (746 millions - 6,4 %). La Chine, pour sa part, a exporté pour 430 millions de dollars, soit 3,7 % du marché, contre 1,6 % en 1983.

Enfin, 53 explosions nucléaires souterraines ont été enregistrées dans le monde en 1984, contre 50 en 1983, indique l'Institut international de Stockholm. L'Union soviétique arrive en tête du classement des cinq nations nucléaires avec 27 essais, soit autant qu'en 1983. Les Etats-Unis ont procédé à 15 essais (14 en 1983), la France à 7 (7), la Grande-Bretagne à 2 (1) et la Chine à 2 (1). Aucun tir n'a dépassé la puissance de 150 kilotonnes.

● *Missiles français Mistral pour la Belgique.* — La Belgique va s'équiper du missile sol-air français Mistral de Matra, a annoncé, lundi 17 juin à Londres, le ministre français de la défense, M. Charles Hernu. Il s'est félicité de l'annonce faite par le ministre belge de la défense, M. Freddy Vreven, selon laquelle, après une évaluation technique approfondie, il recommandera à son gouvernement le choix de ce système antiaérien pour équiper les forces armées belges. Certains composants du système Mistral seront produits en Belgique. Le Mistral est un système portable de défense contre avions et hélicoptères à basse et très basse altitude. Le missile, long de 1,81 mètre et pesant 17 kilos, peut atteindre un objectif jusqu'à 6 000 mètres de distance.

ANNIVERSAIRE

Le 18 juin 1940, à Londres

DÉFENSE

société

JUSTICE

UN NOTAIRE ET CINQ AUTRES INCULPÉS DEVANT LE TRIBUNAL DE PARIS

Les séductions fallacieuses du placement en forêts

Six inculpés, dont un notaire de Louviers, aujourd'hui radié, et un expert forestier près la cour d'appel d'Amiens, sept cents plaignants : c'est encore une affaire de longue haleine dont la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris a entrepris l'examen, lundi 17 juin. Il s'agit de savoir si MM. Michel Senouf, Bernard Rauber et Maxime Benchetrit, animateurs de sociétés spécialisées dans l'invitation aux placements en tout genre, se sont rendus coupables d'une vaste escroquerie, estimée à une vingtaine de millions au détriment d'épargnants, souscripteurs de parts dans des groupements forestiers, et si MM. Max Kreinbulh, le notaire déchu, Louis Dupont, l'expert en forêt, et Eric Decoopman, marchand de biens, ont été à des titres divers leurs complices.

MM. Senouf, Rauber et Benchetrit ont en commun, outre les hasards de la vie qui les firent naître ou vivre momentanément au Maroc, un goût certain pour les affaires. A partir de 1977, M. Senouf fut ainsi le fondateur de multiples sociétés par le biais desquelles il invitait à l'épargne qui voulait. Il proposait ainsi d'investir dans l'acquisition soit de conteneurs, soit de diamants, soit de parts de micro-centrales électriques. Cela lui réussit, semble-t-il, assez bien. Sa formation originelle de remisier à la Bourse du commerce de Paris, de 1972 à 1977, pour le compte d'un commissaire agréé lui avait été précieuse.

M. Rauber vint bientôt le seconder dans ses entreprises, qui furent alors élargies aux forêts. Une nouvelle société vint s'ajouter aux autres. Ce fut Forêts-invest. A dire vrai, ni M. Senouf ni M. Rauber et pas davantage M. Benchetrit, président-directeur général d'une Compagnie internationale du diamant, qui devait apporter le concours de ses connaissances informatiques, n'avaient une inclination particulière pour les bois et sous-bois, pour les futaies ou les taillis. M. Rauber confesse d'ailleurs bien volontiers qu'il n'y connaissait *« absolument rien »*.

Qu'à cela ne tienne. Pour leur entreprise, il suffisait de recruter de bons agents, de pressentir des notaires pour la passation des actes et de mener de belles et bonnes campagnes de publicité. Ainsi fut fait. Après la création d'un groupement économique baptisé Gestion internationale d'investissement (G 2 I), on en célébra largement les mérites. G 2 I fut présenté aux populations à travers les journaux comme *« le leader du placement privé »*. Fort des succès proclamés dans le domaine du conteneur et du diamant, on battit le rappel pour la dernière spécialité du groupe : l'acquisition de parts de forêt.

Evaluation exagérée ?

Mais dans quelles conditions ? C'est là qu'au regard de la loi le bât blesse. Un schéma avait été mis au point. Il fut appliqué avec constance sous réserve, selon les opérations, de menues variantes. Forêts-Invest recherchait des forêts à vendre en vue de leur commercialisation. Il les achetait particulièrement à M. Decoopman, marchand de biens de nationalité belge, à un prix normal par l'intermédiaire de sociétés civiles immobilières dont les dirigeants étaient des relations, des amis et même, à l'occasion, les petites amies de l'un ou l'autre des protagonistes.

Ensuite, ces sociétés civiles immobilières revendaient la forêt à un prix multiplié au moins par deux, quelquefois par neuf, à un groupement forestier constitué lui aussi à l'origine par des prête-noms. C'est ici que l'on voit apparaître M. Louis Dupont, l'expert près de la cour d'appel d'Amiens qui fut le gérant de plusieurs de ces groupements. Il ne restait plus alors qu'à se faire payer les commissions prévues et à empocher la plus-value. Car le système prévoyait évidemment que les candidats souscripteurs s'engageaient, d'emblée, à verser 80 % du montant de la dernière évaluation, c'est-à-dire la plus forte.

Evaluation exagérée ? C'est le fond du problème. M. Rauber comme M. Senouf s'en défendent. *« Notre but*, expliquent-ils, *c'était de commercialiser des forêts et non de les acheter pour les renvendre. Sans doute, cherchions-nous à acquérir au prix minimum et même en dessous de ce prix. Mais nous n'avons jamais dépassé dans les évaluations finales les prix autorisés par les services officiels du ministère de l'agriculture. »*

« Piégés »

Le président Culié n'en a pas moins paru sceptique. Ce scepticisme a ses raisons. Voici, par exemple, l'opération dite de « la forêt des Coings ». Il s'agit de cent trente-six hectares situés dans l'Yonne. En 1978, ils furent achetés 650 000 francs, soit 4 700 francs l'hectare. De vente en revente par l'intermédiaire des prête-noms, ce prix atteignit 3 114 000 francs, soit 25 300 francs l'hectare. Etait-ce justifié ? Même M. Dupont, l'expert forestier mêlé à l'opération, n'en paraît pas absolument convaincu. Il lui semble bien qu'il était un peu exagéré de faire miroiter aux souscripteurs un intérêt de 5 % l'an en francs constants en les assurant qu'en 1995 leur forêt vaudrait 6 875 000 francs.

« Tous les experts savent, a-t-il expliqué, *que la valeur d'une forêt de chênes progresse en moyenne de 3 % au plus par an. »* Bref, l'hectare pouvait être estimé entre 12 000 et 15 000 francs *« pour les parties travaillées »*. C'est qu'il y a forêt et forêt et que l'entretien en la matière compte beaucoup.

« Je me suis fait piéger », plaide donc M. Dupont tout expert qu'il est.

« Je me suis fait piéger », répétera son tour venu M. Kreinbulh, l'ancien notaire de Louviers qui devint l'officier ministériel attitré de Forêts-Invest. *Il assure, lui, qu'il* céda aux sollicitations de M. Rauber. Celui-ci lui renvoie la balle : *« C'est M[e] Kreinbulh qui nous a dit, après une première opération qui nous aurait incités à renoncer en raison de difficultés de crédits bancaires, qu'il se chargeait de nous trouver les crédits. »* « *Pas du tout*, riposte l'autre. *M. Rauber voulait savoir comment s'y prendre pour éviter l'imposition fiscale. »*

De toute façon, observe M. Culié, ce n'est pas le travail d'un notaire de trouver des prête-noms pour constituer des sociétés-écrans. Or, vous avez mis, dans ces sociétés, des amis à vous qui, d'ailleurs, n'ont même pas libéré le prix de leur part.

M. Kreinbulh le confesse comme un enfant pris en faute. *« Oui M. le président, ce fut assurément une faiblesse. Je dois reconnaître que j'étais complètement inconscient. »*

Il le fut tellement que les plus-values dont bénéficièrent ainsi MM. Senouf et Rauber et auxquels l'ancien notaire fit porter le montant en espèces par son clerc, furent utilisées pour acheter de l'or et des diamants, placés dans le coffre d'une banque de Louviers dont la clé était à son étude.

Il y eut ainsi onze opérations successives. Il reste à les examiner chacune dans leur détail. Elle montrent aussi que, plus d'une fois, l'argent fut demandé aux souscripteurs, avant même la constitution des sociétés et des groupements forestiers nécessaires à leur bon déroulement.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Après la fête de la Concorde

LE RPR : BRAVO, MAIS...

M. Toubon, secrétaire général du RPR, évoquant la manifestation de SOS-Racisme à la Concorde a déclaré : *« Le succès de cette soirée peut s'expliquer aussi par le fait que c'était le plus beau plateau de music-hall gratuit qui ait été donné en France depuis des années »*. M. Toubon avait toutefois approuvé ce que M. Alain Juppé venait de déclarer en estimant : *« S'il s'agit d'une manifestation contre le racisme, bravo. Mais si c'est une opération de récupération politique comme au Trocadéro, s'il s'agit d'un happening généralisé, ce sera un cache misère et personne ne s'y trompera »*.

UNE NOUVELLE RÉFORME DE M. ROBERT BADINTER

Rendre plus supportable la vie en prison

Rendre l'incarcération le plus supportable possible. Telle est la philosophie de la nouvelle réforme de la vie en prison que le ministère de la justice s'apprête à rendre publique. Cette réforme ne bouleversera pas les usages pénitentiaires, mais elle devrait, néanmoins, modifier près d'une centaine des quelque six cents articles de la partie « décrets » du code de procédure pénale.

Parmi ces multiples modifications, il faut retenir l'assouplissement de la censure du courrier. Les lettres reçues ou envoyées par les détenus pourront, certes, être ouvertes mais, comme cela se pratique déjà ici ou là, ce contrôle ne sera plus automatique. Dans un autre ordre d'idées, les prisonniers, adeptes des Témoins de Jéhovah ou disciples de philosophies non considérées comme des religions pourront recevoir le réconfort spirituel de personnes « agréées », au même titre que les catholiques le secours d'un prêtre.

La fouille des détenus continuera à être pratiquée – elle est même recommandée, – mais elle devra se faire *« dans des conditions (...) préservant le respect de la dignité inhérente à la personne humaine »*. Apparemment, cela va mieux en le disant.

Fréquente brimade, la confiscation des transistors sera limitée à l'hypothèse où ils auront servi à organiser un chahut et en cas d'usage intempestif. Pourront aussi être confisqués – et c'est nouveau – le walkman ou les jeux électroniques, à condition, là encore, qu'ils soient à l'origine d'un manquement disciplinaire.

Les études en prison seront facilitées. Le code de procédure mentionnera explicitement que la préparation d'un diplôme dispense les détenus condamnés de travail pénal. Réforme surtout symbolique, dans la mesure où cette dispense est aujourd'hui accordée partout. Moins superflu paraît être l'article qui institue un enseignement obligatoire pour les détenus ne sachant pas *« lire, écrire et calculer »*, quel que soit leur âge. Aujourd'hui, ils n'y sont astreints que s'ils ont moins de vingt-cinq ans. De même les étrangers pourront suivre les « cours spéciaux » organisés, aujourd'hui, au bénéfice des seuls nationaux *« ne parlant pas la langue française »*.

Les détenus condamnés à moins d'un an d'emprisonnement pourront obtenir des permissions de sortie sans limitation de durée. Actuellement, ces permissions, *« en vue du maintien des liens familiaux ou de la préparation de la réinsertion sociale »*, ne peuvent dépasser trois jours pour les condamnés *« qui ont exécuté la moitié de leur peine et qui n'ont plus à subir qu'un temps de détention inférieur à trois ans »*.

[Les possibilités de placement à l'extérieur de la prison seront élargies. Aujourd'hui, ces placements sont réservés aux détenus qui travaillent. Désormais, les prisonniers qui suivent un enseignement, une formation profes- sionnelle ou un traitement médical pourront eux aussi en bénéficier. En revanche, cette forme de détention hors les murs sera limitée aux *« condamnés dont la peine restant à subir n'excède pas un an »*, au lieu de cinq aujourd'hui.

Avec comme objectif de mieux tenir compte de la personnalité et des aspirations des détenus, le rôle des services socio-éducatifs des prisons sera précisé et renforcé.

Désencombrer

Sans le dire explicitement, la chancellerie espère aussi, par cette réforme, désencombrer les prisons. Les libérations conditionnelles seront facilitées. La fourniture préalable d'un certificat de travail et d'hébergement ne sera plus obligatoire, crise économique oblige. L'examen précédant la libération portera *« essentiellement sur les perspectives de réinsertion du condamné en fonction de sa situation personnelle, familiale et sociale »*.

Dans le même esprit, certaines réductions de peine seront facilitées, et, dans l'espoir de mieux contrôler le flot des délinquants qui sont envoyés en prison, les chefs d'établissement devront alerter les magistrats des tribunaux proches *« de tout dépassement des capacités d'accueil »*.

Parents pauvres de cette réforme, les gardiens ne sont pas tout à fait oubliés. Les responsables des petites maisons d'arrêt pourront travailler en civil, pour ceux qui ne le font pas déjà, et, dans les prisons mixtes, les surveillants auront accès au quartier des femmes sans se faire obligatoirement accompagner, comme aujourd'hui, par une surveillante...

BERTRAND LE GENDRE.

FAITS ET JUGEMENTS

Le Comité « être citoyen » annonce ses objectifs

Le comité national de liaison Etre citoyen a présenté, lundi 17 juin, les membres de son bureau et annoncé ses objectifs. Créé le 24 avril et présidé par M. Robert Fabre, médiateur de la République, le comité souhaite assurer une liaison entre les organismes nationaux, régionaux et locaux qui œuvrent en faveur de l'esprit civique.

L'action du comité s'inspire des quelque quarante propositions formulées en novembre 1984, à Paris, lors d'un colloque sur le civisme : la réintégration de l'éducation civique à l'école primaire et la levée de l'anonymat chez les fonctionnaires, mesures récemment adoptées par le gouvernement, faisaient partie de ces propositions.

Un bulletin sera édité régulièrement afin de coordonner l'action des cent cinquante associations qui poursuivent ce même objectif. Le comité, qui envisage de lancer une campagne dans le but de simplifier le langage administratif, se déclare prêt à utiliser les supports publicitaires afin de *« susciter un comportement nouveau plus responsable et plus solidaire du citoyen dans la société »*.

Quatre faux-monnayeurs arrêtés dans une villa du Var

Quatre faux-monnayeurs viennent d'être interpellés dans une villa de Lorgues (Var), alors qu'ils fabriquaient de fausses pièces de 10 F : Georges Besson, quarante-neuf ans, le propriétaire de la villa, Gérard Bonnot, vingt-sept ans, Didier Renault, vingt-quatre ans, et Julien Tramini, cinquante et un ans, ont été inculpés de contrefaçon par M. Olivier Larmanjat, juge d'instruction à Nice. Ils sont tous quatre sans emploi et n'ont pas d'antécédent judiciaire.

Mille cinq cents pièces déjà frappées, d'une excellente qualité, et quinze mille en voie de l'être ont été saisies à Lorgues. Dans une ferme de La Turbie (Alpes-Maritimes) appartenant à Julien Tramini, les policiers niçois ont retrouvé d'autres pièces de 10 F d'une facture semblable à celles qui avaient été saisies, il y a dix jours, dans un autre atelier clandestin de la banlieue de Nice. Quatre malfaiteurs avaient été arrêtés.

Selon les enquêteurs, les faux-monnayeurs se préparaient à fabriquer soixante-dix mille fausses pièces, qui devaient être revendues 3 F à des grossistes chargés de les écouler à 5 F l'unité.

Une peine de principe pour l'officier de tir déserteur

Une peine de six mois d'emprisonnement, dont cinq avec sursis, a été infligée lundi 17 juin, par le tribunal de grande instance de Nîmes, à M. Jean-Louis Cahu, l'officier de tir déserteur du plateau d'Albion (Vaucluse). Une condamnation à une peine pour un travail d'intérêt général, avait été réclamée le 20 mai par le représentant du ministère public (*le Monde* du 22 mai). Ce jugement « couvre » le mois d'incarcération déjà subi par M. Cahu après son arrestation en décembre 1984. Le lieutenant Cahu, 25 ans, qui avait déserté le 6 novembre 1984, avait été inculpé, à la fin de ce même mois, de désertion en temps de paix. Appartenant au premier groupement de missiles stratégiques installé au plateau d'Albion, il avait disparu après quatre ans de vie militaire déclarant avoir déserté pour se faire *« l'apôtre de la dissuasion active et non armée »*.

● *Peine de prison pour un promoteur immobilier lyonnais.* – Un promoteur immobilier lyonnais, M. Jean-Pierre Muller, a été condamné, lundi 17 juin, par le tribunal correctionnel de Lyon, à vingt-deux mois de prison et 250 000 francs d'amende pour abus de confiance.

M. Muller s'était lancé en 1980 – selon lui, sur les conseils de la Banque hypothécaire européenne – dans la construction de logements de loisirs, notamment deux cent quatre-vingts logements à Port-Barcarès. Mais l'ensemble s'est révélé invendable.

La Banque hypothécaire européenne lui aurait alors conseillé, toujours selon M. Muller, de combler le déficit occasionné par cette réalisation en prélevant sur d'autres activités immobilières lui appartenant les fonds prêtés par un autre organisme bancaire, le Comptoir des entrepreneurs. L'opération ayant compromis l'équilibre financier de l'ensemble des sociétés que M. Muller contrôlait, celui-ci s'est alors enfui à l'étranger en emportant 18 800 000 francs. Il avait été extradé de Suisse le 16 mars dernier.

● *La voiture d'un responsable du Front national incendiée à Castres.* – La voiture d'un responsable du Front national de Castres (Tarn), M. Pascal Gannat, a été détruite par le feu pendant la nuit du dimanche 16 au lundi 17 juin. Il s'agirait d'un incendie criminel. M. Pascal Gannat est l'assistant de M. Bernard Antony, député européen, membre du Front national.

RELIGION

DANS UN LIVRE-INTERVIEW

Le cardinal Ratzinger estime que Vatican II a échoué

Désormais, au moins, les choses sont claires. Alors que les prédécesseurs du cardinal Joseph Ratzinger à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office), les cardinaux Seper (yougoslave) et Ottaviani (italien) étaient discrets et œuvraient dans le secret, l'actuel « grand inquisiteur » de l'Eglise romaine vient d'abattre son jeu, en accordant une longue interview (vingt heures au magnétophone) à un journaliste italien, Vittorio Messori, et qui paraît ces jours-ci en français sous le titre *Entretien sur la foi* (1).

La reprise en main de l'Eglise, esquissée à la fin du règne de Paul VI, puis transformée en stratégie cohérente par Jean-Paul II, est ici dévoilée par ce Bavarois de cinquante-huit ans. Mieux, expliquée, défendue, revendiquée. L'analyse du cardinal Ratzinger est claire : le concile Vatican II a échoué.

Evidemment, le cardinal ne donne pas raison aux intégristes qui condamnent le concile en bloc ; il fait une distinction entre le « *vrai* » concile, œuvre de Dieu, « *qu'on n'a pas encore commencé à recevoir de façon authentique* » et les « *déformations de Vatican II, dont les résultats se sont avérés catastrophiques* ». Il y a peu de chose, du reste, qui trouve grâce aux yeux du préfet de l'ex-Saint-Office dans l'Eglise post-conciliaire – à commencer par cette expression elle-même, puisque selon lui, *« il n'y a pas d'Eglise « pré » ou « post » conciliaire : il n'y a qu'une seule et unique Eglise »*.

Parmi les griefs, longuement énumérés par le cardinal, figurent notamment la crise de l'Eglise, des ordres religieux, des prêtres, des conférences épiscopales, de la catéchèse et, surtout, une crise généralisée de la morale, aggravée par *« une rupture entre sexualité et procréation »*, qui mène à la manipulation biologique et à l'acceptation de l'homosexualité, de la masturbation, de la contraception *« dans de vastes secteurs de l'Eglise »*.

Un chapitre entier est consacré à la femme, victime d'une fausse libération, provenant de l'abandon de *« la spécificité du sexe, rendant interchangeables tous les rôles entre l'homme et la femme »*. Un autre chapitre traite de la liturgie, *« devenue opaque et ennuyeuse à cause de son goût pour le banal et le médiocre, au point de donner le frisson »*. Dans le chapitre sur « *les fins dernières* », le cardinal regrette qu'on parle trop peu des anges et du diable, et dans celui sur l'œcuménisme, il met en garde contre les « *illusions excessives* » car, dit-il, même les traductions de la Bible ne sont pas « *neutres* », en ajoutant : *« Nous devons avoir le courage de redire clairement que, prise dans sa totalité, la Bible est catholique. »* Le livre se termine par un chapitre sur la théologie de la libération, qui reprend l'essentiel du document publié par l'ex-Saint-Office, et par un autre sur l'annonce de Jésus-Christ aujourd'hui et l'« *inculturation* » du message évangélique, avec une ultime mise en garde contre l'élaboration d'une « *théologie africaine* » qui cesserait d'être authentiquement « *catholique* ».

La foi du charbonnier

A la question qui brûle les lèvres, posée enfin par l'interviewer : ne voyez-vous donc pas de résultats positifs depuis le concile ? le cardinal Ratzinger cite, en tout et pour tout, *« l'éclosion de nouveaux mouvements dans l'Eglise : le mouvement charismatique, le néocatéchuménat, le Cursillo, Focolari, Communion et Libération »*. Tous ces mouvements, bien typés, représentent le mouvement spiritualiste et « charismatique » qui traverse l'Eglise depuis une dizaine d'années. Pas un mot, en revanche, en faveur des mouvements d'Action catholique, des milliers de catéchistes bénévoles, des laïcs militant dans la société ou travaillant dans les paroisses, des communautés de base ou des ordres religieux...

Quels remèdes propose-t-il ? D'abord, la recherche d'un « *nouvel équilibre* », qu'il accepte d'appeler « *restauration* » à la demande de son interlocuteur, si l'on entend par là *« une reprise des valeurs perdues à l'intérieur d'une nouvelle totalité »*. Le cardinal reconnaît que le Saint-Siège a modifié le « profil » qu'il cherche dans les nominations d'évêques. Après le concile, explique-t-il, *« le candidat à l'épiscopat semblait devoir être un prêtre avant tout « ouvert au monde »*. Aujourd'hui, *« à travers des expériences amères »*, on cherche des évêques *« capables de s'opposer au monde et à ses tendances négatives, pour les guérir »*.

Surtout – et c'est un leitmotiv qui traverse l'interview – il faut revenir à une foi solide, sans complications : la foi du charbonnier. Pas d'évêques « théologiens » ou « experts » (les bêtes noires du cardinal) : *« Leur service,* dit-il, *est de personnifier la voix de la foi simple et fondamentale, qui précède la science. »* Aveu de taille chez un évêque qui est lui-même un théologien chevronné ! Mais il persiste et signe, en citant en exemple *« des saints qui étaient souvent illettrés, en tout cas fréquemment ignorants des questions de l'exégèse scientifique »*.

Le cardinal Ratzinger a beau insister qu'il parle en son nom propre et non *ex officio*, la sortie de son livre, présenté comme un événement sans précédent, à quelques mois du synode extraordinaire, convoqué à Rome pour faire un bilan vingt ans après le concile, ne saurait être fortuite.

ALAIN WOODROW.

(1) *Entretien sur la foi*, Joseph cardinal Ratzinger, Vittorio Messori, Editions Fayard, 252 pages, 75 F.

« Un processus de décadence »

Voici quelques-uns des jugements portés par le cardinal Ratzinger :

● **SUR LE CONCILE :**

« Les résultats qui ont suivi le concile semblent cruellement opposés à l'attente de tous, à commencer par celle du pape Jean XXIII, puis de Paul VI (...). »

« Les papes et les pères conciliaires s'attendaient à une nouvelle unité catholique, et, au contraire, on est allé vers une dissension qui – pour reprendre les paroles de Paul VI – semble être passée de l'autocritique à l'autodestruction. On s'attendait à un nouvel enthousiasme et on a trop souvent abouti, au contraire, à l'ennui et au découragement. On s'attendait à un bond en avant et l'on s'est trouvé, au contraire, face à un processus évolutif de décadence qui s'est développé dans une large mesure en se référant notamment à un prétendu « esprit du concile » et qui, de cette manière, l'a de plus en plus discrédité. »

● **SUR LES CONFÉRENCES ÉPISCOPALES :**

« La nette remise en valeur du rôle de l'évêque [par le concile] *s'est en réalité atténuée, au risque même de se trouver étouffée par l'intégration des évêques à des conférences épiscopales de plus en plus organisées, dotées de structures bureaucratiques souvent lourdes. Nous ne devons pas oublier que les conférences épiscopales n'ont pas de base théologique* [ni] *mission de magistère ; leurs documents n'ont pas de valeur spécifique, ils ont la valeur de l'accord donné par chaque évêque. »*

● **SUR LA CATÉCHÈSE :**

« Dans trop de catéchèses actuelles, la structure fondamentale (le Credo, le Pater noster, le Décalogue et les sacrements) *est abandonnée, avec les résultats que l'on sait : une désagrégation du* sensus fidei [sens de la foi] *chez les nouvelles générations, souvent incapables d'une vision d'ensemble de leur religion. »*

SCIENCES

LA DIX-HUITIÈME MISSION DE LA NAVETTE SPATIALE AMÉRICAINE

Banc d'essai pour l'Europe

Cap Canaveral. – C'est paradoxal, mais c'est ainsi. Bien que ne possédant pas les moyens nécessaires pour effectuer des vols habités, la France est, avec le lancement réussi de la navette spatiale Discovery – lundi 17 juin – à bord de laquelle Patrick Baudry a pris place, la troisième puissance à faire voler un deuxième homme dans l'espace (1).

On est loin des dizaines d'astronautes et de cosmonautes lancés par les deux Grands depuis un quart de siècle. Mais même si la performance est modeste, même si la présence de Patrick Baudry à bord de la navette ne fait guère vibrer les Américains, plus sensibles à celle de l'astronaute arabe Sultan Salman El Saoud, ce vol est comme un clin d'œil dans l'histoire de la conquête spatiale.

De notre envoyé spécial

Un clin d'œil que Patrick Baudry n'a pas *manqué de souligner* en sortant, lundi 17 juin, vers 4 h 40 (heure locale), du quartier des astronautes pour se rendre sur le pas de tir. Pas de déclaration, pas de *bon mot*. Il ne portait qu'un béret bien français offert quarante-huit heures plus tôt par des amis. La plaisanterie aura-t-elle été du goût du général Bernard Capillon, chef d'état-major de l'armée de l'air ? Il ne manquait que la baguette pour compléter le *tableau* ! Mais, en compensation, le Français a offert à ses six compagnons d'équipage un petit déjeuner avec croissants de chez le pâtissier Lenôtre.

Au-delà de ces anecdotes propres à détendre l'atmosphère avant un événement qui compte dans la vie d'un pilote, il y a la mission mise en place par les Américains pour ce dix-huitième vol de la navette et ce lourd programme de travail qui attend notre compatriote à bord. Une mission délicate pour la NASA et l'*industrie aérospatiale* américaine, qui ont à cœur de renouer avec un succès qui les a souvent abandonnées ces derniers mois. En effet, pour la seconde fois de l'histoire de la navette spatiale, trois satellites de télécommunications d'une valeur d'environ 150 millions de dollars ont été embarqués dans la soute de l'engin : un satellite mexicain, Morelos-1, dont la mise en orbite a été faite environ huit heures après le tir ; un satellite arabe, Arabsat, et un satellite américain, Telstar-3.

Programmer des vols humains

Mission importante aussi pour Patrick Baudry, dont les deux expériences, échographie et équilibre et vertige, devraient permettre une meilleure connaissance des phénomènes d'adaptation de l'homme aux problèmes d'apesanteur. Mission *essentielle, enfin*, pour le Centre national d'études spatiales (CNES), aux yeux duquel ce vol d'une douzaine de millions de francs (2) est un pas supplémentaire vers des vols habités européens autonomes.

En effet, les responsables des programmes spatiaux français gardent leur liberté de manœuvre. Aujourd'hui un vol sur la navette Discovery, demain, peut-être, un autre de longue durée avec les Soviétiques, en attendant ceux qu'on ne manquera pas de négocier avec la NASA. Les Français ont prévu la réalisation – en 1987 – de nouvelles expériences biomédicales, avec notamment, un écographe de deuxième génération nommé « As de cœur », et le vol d'une mission « Science et vie », entièrement franco-américaine, en 1988-1990. Spéculations que ces programmes-là ? Certainement *pas si l'on en juge* par la « *confiance* » que l'administrateur de la NASA, M. James Beggs, aurait « *renouvelée* » au président du CNES, M. Jacques-Louis Lions. Le climat était, sur ce point, au beau fixe à Cap Canaveral.

Derrière tout cela perce la volonté des Français d'engager l'Europe dans des « programmes humains » et d'acquérir avec différents vols d'astronautes français la connaissance de certaines phases des missions habitées, comme les rendez-vous et les manœuvres en orbite, les systèmes automatiques et la robotique, etc. Pour M. Lions, « *il est clair que la présence de l'homme dans l'espace est indispensable* ». Une opinion que partagent Jean-Loup Chrétien et Patrick Baudry pour qui, « *grâce à l'expérience que nous allons acquérir avec les Soviétiques et les Américains, les Français, et avec eux les Européens, devraient pouvoir brûler les étapes franchies par les autres en vingt ans* ».

On ne peut nier, en effet, que ceux qui participent à des missions conjointes ont une espèce de droit de regard sur les matériels, les procédures et peut-être aussi les techniques qu'ils côtoient. On ne reste pas plus d'un an et demi à la « cité des étoiles » sans rien apprendre. On ne passe pas plusieurs mois au Johnson Space Center de la NASA ou à Cap Canaveral sans comprendre certaines choses.

Si les deux astronautes français n'ont pas recueilli de secrets d'état au cours de leurs entraînements en Union soviétique et aux Etats-Unis, ils ont certainement beaucoup *appris et beaucoup* compris sur la manière dont on gère un programme de vol habité, sur le nombre de personnes au sol qu'un tel vol réclame et sur la philosophie des deux Grands en matière de vols humains. Car, à terme, c'est l'avion spatial Hermès, que la France a présenté en janvier à la conférence spatiale de Rome, qui est en jeu, avec, pour objectif, un premier vol en avril 1995.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) *Jean-Loup Chrétien* l'a *précédé* dans l'espace en juin 1982. Il a effectué un vol de huit jours avec les Soviétiques.

(2) La mission franco-soviétique avait coûté une soixantaine de millions de francs.

LE PREMIER BÉDOUIN DE L'ESPACE

« Je suis très fier à l'idée d'être le premier musulman dans l'espace », avait déclaré, avant son départ, le prince *saoudien Sultan El Saoud*. Neveu du roi Fahd d'Arabie, né à Ryad il y a vingt-huit ans – cela fait de lui *le plus jeune astronaute* en orbite, – il est le représentant de 155 millions d'Arabes et emporte avec lui les drapeaux de vingt-deux pays du consortium Arabsat. Il représente aussi 800 millions de musulmans. D'où, l'obligation de *respecter scrupuleusement* les principes de sa religion – ce qui n'aurait pas été simple si la mis*sion avait eu lieu comme prévu* pendant le Ramadan. Sultan El Saoud, qui apporte à ses coéquipiers des dattes de *Médine*, sera privé des bons vins que Patrick Baudry offrira à l'équipage ; et il récitera ses prières quotidiennes sans être certain, étant données les évolutions de la navette, de pouvoir se tourner vers La Mecque.

Qui est cet astronaute dont le grand-père Abdel-Azis, à la tête de quarante Bédouins et d'autant de chameaux, unifia l'Arabie sous son autorité au début du siècle ? C'est un diplômé en communications de l'université de Denver, dans le Colorado, qui *dirige le* département commercial de la télévision saoudienne – ce qui justifie sa position de *spectateur privilégié pour* la mise en orbite du satellite de communication Arabsat. C'est aussi un aviateur expérimenté, qui a une licence de pilote commercial et compte plus de quinze cents heures de vol à son actif. Cela l'a beaucoup servi pour son entraînement, lequel n'a duré que trois mois étant donnée la date tardive de sa sé*lection*.

M.A.

Un Bordelais sur orbite

Cinq ans déjà. Cinq longues années semées d'embûches pen*dant* lesquelles chaque jour il s'est interrogé sur la date à laquelle il pourrait enfin inscrire son nom dans le grand livre de la conquête spatiale aux côtés des Gagarine, Leonov, Aldrin et Shepard. Sélectionné pour partir sur la navette Challenger pour une mission de quatre jours au début du mois de mars, Patrick Baudry, trente-neuf ans, fut débarqué à la veille du tir. *Mission annulée.* Problèmes sur la charge utile.

« Dans ce métier, explique-t-il volontiers, *rien n'est jamais acquis. »* Il a côtoyé de ces Américains, *« à la NASA depuis quinze ans et qui n'ont pas encore volé »* tout comme ce Russe qui, *« après seize ans d'entraînement sans jamais participer à une mission spatiale a échoué à une visite médicale »*.

Dans ces conditions, a-t-on « le droit de se plaindre » ? Car, bien que la France n'ait pas encore les moyens d'aller dans l'espace, *« nous passons*, remarque Patrick Baudry, *avant des cosmonautes et des astronautes dans leur propre pays. »*

Aussi faut-il *« avoir un peu d'abnégation et de ténacité »*. Comme son camarade Jean-Loup Chrétien, premier Français à voler dans l'espace – c'était en juin 1982 – en compagnie de cosmonautes soviétiques, il ne *manque ni de l'une ni de l'autre.* Son temps se partage entre les représentations publiques, les séances d'entraînement, les discussions avec les scientifiques et puis, *« pour le plaisir »*, ces pointes de vitesse au commandes de motos ou de voitures *de sport et ces vols trop rares* que l'armée de l'air lui offre d'effectuer sur ses chasseurs.

Des années d'enfance passées à traîner sur les aéroports africains (Douala, Alger, Casablanca...) en compagnie de son père, « météo » pour la navigation aérienne, lui vient son goût pour l'aviation. *« Je passais mon temps à écouter les pilotes. J'avais envie de leur ressembler, mais je pensais que c'était impossible et que je n'y arriverais jamais. »*

Retour en France à neuf ans Commence à Bordeaux le temps *des études chez les Pères*, puis, après une formation de mathé*matiques* spéciales, l'entrée à l'Ecole de l'air et, en 1970, un brevet de pilote de chasse.

Pour ce Bordelais qui aime « être le premier », c'est la gloire. *Les heures de vol succèdent aux* heures de vol. Un avion de combat chasse l'autre ; F-100, Jaguar, jusqu'à ce jour de 1980 où le Centre national d'études spatiales (CNES) le retient pour participer au premier vol spatial habité franco-soviétique. Dix-huit *mois d'entraînement intense en* Union soviétique à la Cité des Etoiles, mais une première déception pour ce pilote d'essai sorti major de l'École des pilotes d'essais britanniques : il ne sera que doublure de Jean-Loup Chrétien.

Il faut encore attendre ; jusqu'en mars 1984 où le CNES *désigne* le lieutenant-colonel Baudry pour le vol proposé aux Français à bord de la navette spatiale américaine..

Septembre arrive. Le candidat astronaute rejoint les Etats-Unis en compagnie de Jean-Loup Chrétien – sa doublure cette fois – pour un entraînement de quelques mois qui se prolongera à plusieurs *reprises en* raison des difficultés rencontrées par la navette. Patrick Baudry tient bon, même si l'accueil qui lui est fait outre-Atlantique est *« professionnel sans plus »*. *« On ne peut pas dire*, expliquera-t-il plus tard avec une franchise qu'on ne lui *pardonne pas toujours, que c'était très chaleureux. »*

Qu'importe, les relations s'améliorent, et l'astronaute s'installe, rêvant à ses moments perdus de ce pays bordelais qu'il aime tant parcourir. Car il aime à la fois Bordeaux et le bordeaux. Du médoc au graves en allant jusqu'au saint-émilion dont il collectionne avec fierté les crus reconnus et d'autres moins prisés. *Il souhaitait emporter en orbite* deux bons crus de 1975, un lynch-bages (pauillac) et un château-tuquet (graves), bien que l'alcool soit en principe interdit. France oblige...

« Certains aiment regarder les événements par le petit bout de la lorgnette..., explique Patrick Baudry. *Il n'y a pas, et il ne peut y avoir, de strapontin dans l'espace. Je suis complètement intégré à l'équipage et je fais mon travail au même titre que mes collègues américains. »*

A quand une prochaine mission ? Baudry réplique : *« Le CNES souhaiterait obtenir une opportunité de vol tous les deux ans avec ses partenaires américains ou soviétiques. Peut-être un vol de longue durée sera-t-il prochainement décidé dans le cadre de la coopération franco-soviétique. Mais, à plus long terme, nous déboucherons sur l'avion spatial Hermès qui permettra, je l'espère, à l'Europe d'utiliser au mieux les stations spatiales permanentes que les Deux Grands projettent. C'est le premier vol de cet avion spatial avec un Français à bord que nous attendons tous. »*

J.-F. A.

Dessin de SZLAKMANN.

LE SALON DE MUSIQUE DU MUSÉE DE L'HOMME

Pierres musicales

Depuis *le* 5 juin, un salon de musique permanent est ouvert au Musée de l'homme. Deux cent cinquante instruments de musique (sur les sept mille que possède le musée) sont ainsi présentés au public.

Très tôt, l'homme a « *produit » des sons et des rythmes.* D'abord, avec son corps et avec sa voix, puis avec des instru*ments. Son inventivité lui a fait* créer partout des instruments à air, à cordes, à membranes, à *matières rigides. Les principes de* fonctionnement de ces quatre familles, entre lesquelles se répartissent toujours les instruments actuels, sont expliqués, et des échantillons des musiques ainsi jouées peuvent être entendus dans des logettes *dotées d'une banquette* et de deux haut-parleurs.

Certains instruments sont superbes (tel le gamelan de Java, composé de quinze instruments à percussion), d'autres sont beaux et drôles (un tambour zaïrois de bois à fente fait irrésistiblement *penser au chapeau de Napoléon).* Et il y a le lithophone préhistorique vietnamien fait de dix grandes pierres taillées de longueur diverse.

Trouvées par hasard en 1949 par M. Georges Condominas lors de l'ouverture d'une piste au *bulldozer, les dix grandes pierres* taillées sont arrivées au Musée de l'homme sans que personne ait idée de leur nature réelle. Le gardien-chef les a déballées et, comme il avait le sens de l'ordre, il les a posées sur une table par ordre de taille avant de téléphoner à un préhistorien, M. Harper Kelley : *« Il y a des cailloux pour vous ! »* Ce dernier tapote machinalement ces pierres (dont la plus longue dépasse le mètre), *qui donnent un son* d'une clarté étonnante. Il s'agit vraisemblablement d'un lithophone, vieux *probablement de plusieurs* milliers d'années.

Comment utilisait-on cet instrument de musique préhistori*que ? Personne ne* peut le dire. *En tout cas,* les *sons des* dix pierres sont organisés selon la gamme pentatonique, qui divise l'octave en cinq intervalles inégaux (comme les touches noires du piano).

Bientôt, ce salon de musique sera animé au moyen de concerts de gamelan joués par des membres du département d'ethnomusicologie et des programmes musicaux.

Y. R.

★ Musée de l'homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro, 75016 Paris. Ouvert tous les jours (sauf le mardi), de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 14 F. Pour les visites guidées, téléphoner au service d'action culturelle : 553-09-16.

ENVIRONNEMENT

La pollution du Rhône

Des communes de la Drôme, de l'Ardèche et du Vaucluse privées d'eau

Une nappe noire et visqueuse charriant des produits chimiques toxiques descend le Rhône depuis trois jours, empoisonnant les poissons et privant d'eau une trentaine de communes dont Montélimar (Drôme). On a déjà ramassé plus de cinquante tonnes de poissons morts qui ont été enfouis dans la chaux vive. Dans l'Ardèche, les habitants, constatant qu'il n'y a plus d'eau au robinet, font la queue devant les grandes surfaces et dévalisent les rayons d'eau *minérale*, par exemple, à Granges-lès-Valence.

*C'est un incendie qui est à l'ori*gine de cette nouvelle catastrophe écologique. Il a éclaté samedi soir 15 juin dans un vaste entrepôt situé au Péage-du-Roussillon (Isère), à cinquante kilomètres au sud de Lyon, où la société Rhône-Poulenc-Chimie entasse des sacs de produits chimiques destinés à fabriquer des désherbants. Il y avait là des centaines de tonnes de dyphénol-propane, d'oxadiazone et surtout de pyrocatéchine, une substance qui se dissout dans l'eau. Ignorant la nature et les propriétés des produits stockés, les pompiers ont généreusement arrosé l'entrepôt. Les torrents d'eau déversés par leurs lances ont entraîné dans le Rhône voisin les poudres qui s'échappaient des sacs crevés. On estime que 300 tonnes de pyrocatéchine en solution ont gagné le fleuve.

Les services de l'agriculture ont interdit l'irrigation, et les services des eaux ont fermé les vannes dans une trentaine de communes. Il n'y a pratiquement rien à faire contre une telle pollution, sinon attendre que les produits perdent leur toxicité soit en se dégradant naturellement, comme le fait la pyrocatéchine en vingt-quatre heures, soit en se diluant dans les eaux du Rhône. Dès mardi matin la situation revenait à la normale en aval du Péage-du-Roussillon. En revanche, la pollution a commencé d'atteindre, mardi, le département du Vaucluse, où vingt-six communes ont été privées d'eau.

Cependant M. Haroun Tazieff, secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques naturels, a estimé qu'il était « *impensable que les chimistes ne disposent pas de produits pour neutraliser la pyrocatéchine* ». Haroun Tazieff, qui se trouvait, précisément, dans sa mairie de Mirmande (Drôme), s'est étonné que la direction de l'entreprise n'ait pas informé les pompiers des propriétés des produits chimiques stockés.

De son côté, la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN) rappelle qu'elle vient de faire condamner Rhône-Poulenc pour avoir déjà déversé dans le Rhône un produit polluant. Les naturalistes redoutent, cette fois, que les oiseaux se nourrissant de poisson et les castors qui vivent sur les berges du Rhône moyen soient à leur tour victimes de la pyrocatéchine. La FFSPN accuse Rhône-Poulenc d'« *irresponsabilité* » et demande que le Parlement vote, enfin, le projet de loi aggravant les peines financières pour les pollueurs.

ÉDUCATION

LES UNIVERSITÉS PEUVENT CRÉER DES ENTREPRISES

« *Les universités ont maintenant la possibilité de constituer avec des partenaires publics ou privés des groupements d'intérêt public (GIP), et ainsi de développer des coopérations sur une durée déterminée, des prises de participation dans des sociétés, et de créer des entreprises ou des filiales* », a annoncé M. Laurent Fabius lundi 17 juin, lors d'une « journée nationale école-entreprise » organisée au centre Thomson-CSF de Jouy-en-Josas (Yvelines). Le premier ministre a insisté sur le « *nécessaire décloisonnement des universités* », rendu possible par ces nouvelles dispositions publiées au *Journal officiel* du 18 juin.

Devant quelque cinq cents responsables du système éducatif et du monde de l'économie, le premier ministre s'est félicité de ce que « *plus de la moitié des lycées d'enseignement professionnel et d'enseignement général et près du quart des collèges ont signé une convention avec des entreprises* », et a souhaité que cette action soit poursuivie. Il a annoncé que huit mille jumelages entre des entreprises et des établissements scolaires avaient été signés (*le Monde* du 14 juin).

SPORTS

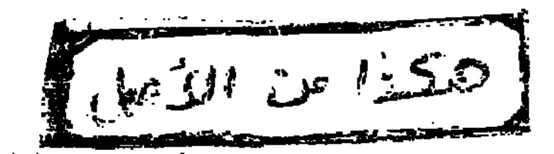
SACCAGE DES LOCAUX DE L'UNION DES JOURNALISTES SPORTIFS

Trois jeunes gens, se présentant comme des « *excités du football* », ont saccagé le 17 juin le siège de l'Union syndicale des journalistes sportifs de France (USJSF), à Paris, pour protester contre « *la campagne mensongère contre les supporters britanniques* », après le drame de la rencontre Liverpool-Juventus, à Bruxelles (*le Monde* du 1er juin).

Ces trois jeunes gens ont fait irruption vers 15 heures, au siège de l'USJSF, 35, rue Bergère (9e), où ne se trouvait que le président de l'Union, M. Jacques Marchand. Selon lui, ces jeunes gens, « *bien mis* », ne sont restés que quelques minutes sur place, arrosant les sols d'amoniaque et barbouillant les murs de peinture et d'excréments.

Avant de partir, ils ont laissé sur place des tracts qui proclamaient notamment : « *Nous partageons l'excitation de ces hooligans britanniques... et nous sommes écœurés par la campagne de presse contre ces supporters* », avant de conclure « *l'idéal sportif, c'est de la merde* ».

● TENNIS : *Les têtes de série à Wimbledon.* – L'Américaine Martina Navratilova, qui vient de remporter au tournoi d'Eastbourne, sa centième victoire consécutive en double, associée à sa compatriote Pam Shriver, a été désignée tête de série numéro un avec Chris Evert-Lloyd pour le simple dames de Wimbledon qui commence le 24 juin à Londres. Les responsables du All England Lawn Tennis Club n'ont pas voulu départager Navratilova, qui détient le titre depuis trois ans et Evert-Llyod qui est première mondiale après sa victoire à Roland-Garros.



PATIALE AMÉRICAINE

...sur orbite



Le Monde

MEDECINE

Naître à point

En quinze ans, la France a mis en œuvre une politique de prévention de la prématurité. Les Etats-Unis nous l'envient.

EN théorie, rien de plus simple. Tout faire pour qu'un enfant ne naisse pas avant trente-sept semaines de vie *in utero* (comptées à partir du premier jour des dernières règles). En pratique, rien de plus compliqué : quelles sont les véritables causes de la prématurité et peut-on sans difficultés développer une politique de prévention ?.

Il ne s'agit pas, ici, de tenter à tout prix de coller à une normalité académique : la naissance prématurée comporte, du fait de l'immaturité de certains organes, de nombreux risques pour l'enfant à venir. Des risques d'autant plus lourds qu'on est loin du terme idéal. Et, sans nier les spectaculaires progrès de la réanimation néonatale (qui permettent de réduire la mortalité des très grands prématurés dont le poids de naissance est inférieur à 1 500 grammes), force est de noter qu'ils ne s'accompagnent pas d'une disparition des handicaps liés à la prématurité (infirmités motrices plus ou moins marquées, déficits intellectuels, etc.).

De plus, en dépit de nombreux efforts, la prématurité a pour immanquable conséquence de rompre la relation directe entre la mère et le nouveau-né. En d'autres termes, même si l'on parvient presque à tout coup aujourd'hui à faire vivre les enfants dont le poids de naissance est compris entre 1 500 et 2 500 grammes, il reste encore à dresser le bilan socio-économique d'un tel résultat, obtenu moyennant de lourds investissements.

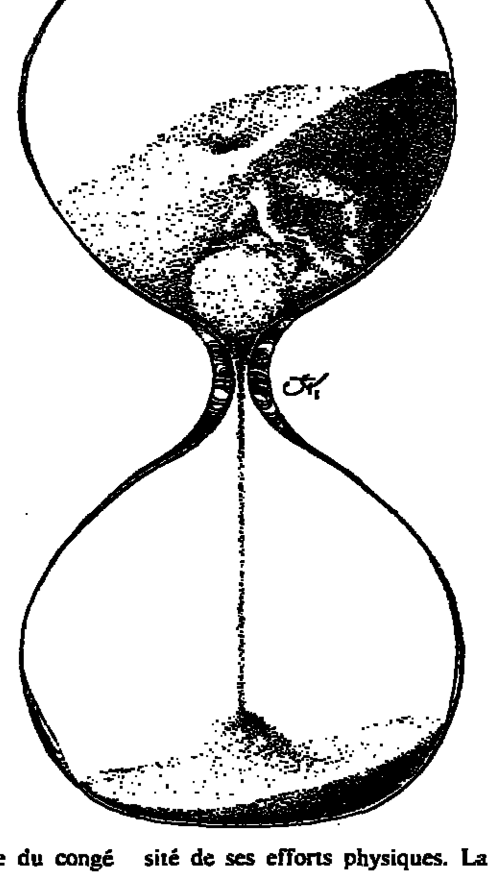
Ne pas naître avant l'heure, soit, mais comment faire ? On connaît bien certaines causes médicales expliquant les accouchements prématurés. Ce sont par exemple les grossesses multiples, les mauvaises insertions du placenta *(placenta praevia)*, les infections (urinaires, vaginales, etc.) ou encore les malformations utérines.

Les épidémiologistes ont aussi noté la corrélation des naissances prématurées avec certaines tranches d'âge (moins de dix-huit ans, plus de trente-cinq ans), avec des catégories sociales défavorisées, ainsi qu'avec certaines habitudes de vie (consommation de tabac et d'alcool).

Une recette simple mais factice

C'est d'ailleurs bien en agissant sur des facteurs médicaux et sociaux que le programme français de prévention de la prématurité a pu porter ses fruits. Un succès peut-être trop vite oublié et vers lequel lorgnent aujourd'hui les responsables américains, comme l'a clairement démontré un important colloque international récemment organisé à Evian (1).

Ce « programme périnatalité » fut lancé par le gouvernement en 1970, en partie grâce aux initiatives du professeur Emile Papiernik (hôpital Antoine-Béclère, Clamart). Le taux moyen de prématurité était alors de plus de 8 %. En 1976, il était tombé à 6,8 % et en 1981 à 5,6 % (chiffres de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale). Il est encore plus bas aujourd'hui. De plus, des actions suivies à l'échelon local ont démontré l'efficacité des mesures actives de prévention, comme à l'hôpital d'Haguenau (Bas-Rhin) ou à l'hôpital Antoine-Béclère, où la prématurité est tombée à 3,5 %. Une réussite fondée sur des actions réglementaires (amélioration des conditions d'accouchement) et incitatrices (surveillance par « monitorage ») ainsi que sur des mesures sociales, avec, au premier chef, l'augmentation notable du congé maternel. C'est ainsi qu'en dix ans le paysage français de la maternité s'est notablement modifié : le taux de surveillance électrique du rythme cardiaque fœtal est passé (de 1972 à 1981) de 6,4 % à 70,6 %, celui des femmes enceintes bénéficiant de sept consultations médicales passant dans le même temps de 22 % à 54 %. Autres signes des temps : l'allaitement maternel *(passé de 36 % à 53 % au cinquième jour après la naissance)*, le recours à une méthode contraceptive hormonale (de 8,5 % à 27,5 %) et la consommation de tabac (de 17,7 % à 27,5 %, 40 % des futures mères s'arrêtant toutefois de fumer pendant la grossesse) (2).



Il paraît évident pour tous aujourd'hui qu'une femme enceinte doit limiter la fréquence et l'intensité de ses efforts physiques. La chose ne l'était pourtant pas il y a une quinzaine d'années. On a ainsi assisté à une prise de conscience générale de l'importance du mode et des conditions de vie de la femme enceinte.

La démonstration *a contrario* est apportée par les Etats-Unis, où aucune politique de prévention n'a été mise en œuvre et où les taux de prématurité demeurent de 7 % dans la population blanche et de 13 % dans la population noire.

La recette paraît donc simple : diminuer les efforts physiques pénibles, se reposer le plus possible, modifier en un mot la manière de vivre des femmes enceintes. Une simplicité quelque peu factice pourtant. D'une part, parce qu'il existe de nombreux freins sociaux au développement général de telles mesures. D'autre part, parce que la prévention de la prématurité n'est pas encore ressentie par tous et toutes comme un objectif prioritaire. Question d'autant plus importante que, comme l'a montré le colloque d'Evian, les mesures médicales très largement proposées (prescription de médicaments bêta-mimétiques et réalisation d'un « cerclage » du col de l'utérus) n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Simplicité factice encore que de croire aux vertus magiques de la simple prescription de repos. « *Que fait la femme de ce nouveau temps libre ?* interroge Nicole Mamelle (Villeurbanne, unité INSERM 265). *Souvent, elle compensera son angoisse par un surcroît d'activité de femme au foyer.* »

« *Souvent aussi*, ajoute le professeur Papiernik, *l'arrêt de travail amène la femme enceinte à « redessiner la maison » dans une véritable activité de nidage.* » Dès lors, que faire ? Se limiter à l'information en sachant qu'elle n'atteindra pas de la même manière toutes les couches de la population ? Aller plus loin en mettant en place un réseau de travailleuses sociales ou de sages-femmes à domicile ? Continuer à fermer les yeux en laissant de manière tout à fait anarchique des arrêts de maladie être utilisés, à la demande, pour prévenir, en fait, le risque de prématurité ? Agir auprès des employeurs pour les inciter à améliorer les conditions de travail des femmes enceintes (travail assis et non debout, port de charges lourdes exclus, etc.) ou augmenter la durée des congés de maternité ?

JEAN-YVES NAU.

(Lire la suite page 12.)

(1) *« Prévention de la naissance prématurée — Nouveaux objectifs et nouvelles pratiques de soins prénataux. »* Colloque de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale organisé à Evian du 19 au 22 mai 1985 avec la participation des sociétés Gallia, Jacquemaire et Evian.

(2) Chiffres tirés de *Naître en France.* Récapitulatif de trois enquêtes nationales de l'INSERM. (INSERM. Collection « Grandes Enquêtes ». 101, rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13).

La semence et la loi

Les progrès de la médecine dans le domaine de la procréation artificielle nécessitent la mise en place d'un nouveau droit fondé sur une morale différente. M. Caillavet défend le point de vue des athées.

L'HOMME, un jour, a domestiqué le feu ; quelques millénaires plus tard, la matière ; aujourd'hui, il maîtrise la vie. Ce pouvoir de tous les pouvoirs lui ouvre la porte d'une fabuleuse épopée.

Toutefois, grâce aux progrès, notamment du génie génétique, de la procréation artificielle, un droit spécifique doit être inventé, adossé, il est vrai, à une morale évolutive rejetant les tabous et les archaïsmes sociaux.

Parce que personne n'entravera jamais la marche de Prométhée, nous avons, dans un domaine que l'intelligence n'avait pas imaginé, l'obligation de légiférer, de réglementer, c'est-à-dire de poser avec mesure des barrières juridiques souples, ne contredisant pas les acquis et les avancées exceptionnelles de la science.

Pour un athée, qui ne reconnaît de finalité ni à son existence ni à celle de l'univers, l'insémination *artificielle* est, en cette *fin de siècle*, un droit fondamental du couple. Certes, cette technique soulève un débat de société. Précisément, il appartient à tous de donner une conscience à la science.

Au-delà de quelques chiffres essentiels – 12 000 enfants mis au monde en douze ans par procréation artificielle, 1 000 familles ayant deux enfants de cette méthode, 3 000 demandes par an et 2 000 refus opposés faute de quantité suffisante de sperme – retenons qu'en l'état du code civil un mari qui acquiesce à l'insémination de sa femme par un donneur anonyme a cependant la faculté de désavouer l'enfant dont elle est accouchée, tout comme, sous certaines conditions, ses héritiers. Or une semblable situation est inacceptable. En conséquence, il faut amender les textes, afin que soit reconnue inconditionnellement la légitimité d'un tel enfant, ce qu'avait admis le Sénat quand il vota, le 5 juin 1980, ma proposition de loi sur la procréation artificielle. Pour ce dossier, tout retard législatif me paraît coupable.

Libre-penseur, je considère également qu'une femme non mariée sans enfant a le droit, elle aussi, de bénéficier de ce procédé moderne de fécondation. A cet effet, j'avais demandé, mais en vain, à la Haute Assemblée de m'accompagner sur le chemin de la modernité, bien que j'eusse introduit dans ma loi une double condition : une femme âgée de plus de vingt-trois ans, acceptant en outre un entretien avec un médecin spécialiste et un magistrat, dont les conclusions auraient eu valeur de décision.

Le réalisme social – déjà, de jeunes femmes célibataires se rendent à l'étranger pour être inséminées – invite le gouvernement à prendre en compte cette « quête de vie ».

Ai-je besoin d'écrire qu'un athée approuve aussi le principe de l'insémination *post mortem* ? A l'évidence, je me suis réjoui du jugement rendu par les magistrats du tribunal de Corbeil, qui, le 1er août 1984, ont admis, rejoignant ainsi ma proposition de loi, que ladite insémination ne heurtait pas le droit naturel. J'ajouterai même qu'elle favorise le choix procréatif des couples à hauts risques, que le développement des *activités industrielles nucléaires* rend de plus en plus nombreux.

L'espace de la procréation

Et voilà que déjà un débat singulier s'organise concernant les mères dites « de substitution ». Précisons bien que ce terme vise, d'une part, l'épouse « mécaniquement » stérile (utérus inapte), qui donne ses ovules pour une *fécondation in vitro par son mari dans* le but de les faire implanter dans un autre utérus, d'autre part, la femme qui accepte de se laisser féconder artificiellement par le sperme du mari d'une femme totalement stérile. Dans ces deux cas, il faudra que la mère « porteuse » abandonne l'enfant déclaré né de mère inconnue, afin qu'il soit d'abord reconnu par le mari et ensuite adopté par le couple stérile.

Néanmoins, n'ignorons pas les nombreuses difficultés morales ou juridiques qui risquent de surgir au plan de cette procréation, soulignant qu'il faut un bel équilibre moral pour qu'une mère fasse « don » de l'enfant qu'elle aura porté durant neuf mois ! On peut imaginer en effet maints obstacles : le divorce ou le décès du couple demandeur pendant la grossesse ; le refus de l'abandon, pourtant organisé et réfléchi : une naissance anormale (pathologie évolutive irréparable non soupçonnée) ; surtout, une demande d'argent exorbitante et subite ; etc. Ou alors trouver la parade, la sauvegarde juridique, si rien n'est mis en œuvre par une loi. Présentement, une telle convention reste immorale et punissable pénalement.

Soyons donc sans illusions en présence de ce problème marginal qu'est actuellement la location d'utérus à titre onéreux. Inexorablement, il prendra de l'ampleur. *Plutôt que de feindre d'ignorer* cette forme de « transaction », laquelle peut intéresser, hélas ! des femmes dans la gêne, je juge plus convenable de verser à la femme porteuse, si elle le souhaite, une allocation forfaitaire. Cette indemnité, à la réflexion, ne me paraît pas plus amorale que la vente du lait maternel à un lactarium, que la rémunération du sein d'une nourrice, que le versement d'une dot, véritable incitation mercantile au mariage, et ce d'autant que la Sécurité sociale prend en charge le traitement de la stérilité. Personnellement, je reste persuadé que nous avons le devoir de réglementer très vite l'insémination artificielle des mères de substitution.

Soyons nets. Les athées, qui ont toujours défendu les libertés individuelles, secouru les minorités, admis les marginalités, combattu l'intolérance, accordé leur confiance à la science, continueront à défricher les chemins de l'avenir en proposant plus particulièrement dans « l'espace de la procréation » des textes législatifs conformes à l'éthique et aux rituels d'une société moderne dont rien n'arrêtera les mutations.

HENRI CAILLAVET.

(Président du Comité de liaison de l'athéisme.)

Bébés éprouvants

SI les techniques modernes permettent de répertorier les « compétences » du nouveau-né d'une manière de plus en plus précise, il ne faut pas s'y tromper : les compétences précoces du nouveau-né apparaissent exclusivement lorsque l'enfant est dans un *état de vigilance* parfaitement défini. Ces moments privilégiés, rares et fluctuants, sont variables d'un enfant à l'autre. Ils ne peuvent excéder durant les premiers jours sept minutes successives, et sur vingt-quatre heures pas plus de trente minutes au total. Le reste du temps, le bébé dort, pleure, tète... Pourtant toute nouvelle découverte spectaculaire tend à être érigée en loi et alimente une série de conseils qui cherchent à maîtriser (à idéaliser) la relation à l'enfant et son développement. Ce débordement d'informations survient à un moment où les bébés se font de plus en plus rares. Il finit par interdire aux mères de se sentir ou de se montrer incompétentes face à leur « superbébé », leur « petit génie ». *Face à ce risque d'échec présenté de plus en plus précocement comme irréparable, il ne faut plus s'étonner que des femmes se culpabilisent ou que d'autres hésitent ou ne parviennent pas à procréer.*

Si un phénomène est observable chez les deux tiers des sujets, son absence dans un tiers des cas ne peut être considérée comme pathologique.

S'il existe après l'accouchement un sentiment de flou, de vide ou d'indifférence, cela ne permet pas d'annoncer systématiquement aux mères qu'elles vont être victimes d'une dépression *post partum*.

Que des mères soient ou non sensibles à l'odeur de leur enfant, des femmes l'ont toujours su. Mais cette reconnaissance olfactive ne *justifie pas pour autant* l'octroi d'un label supérieur de compétence maternelle aux *mères renifleuses*.

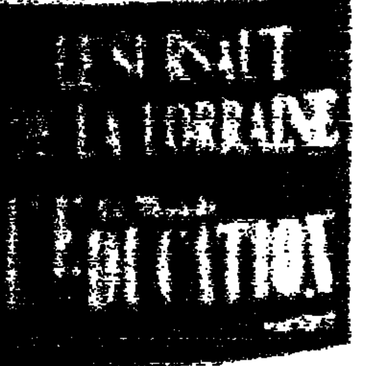
Au moment où dans les rues des grandes villes la mode des *porte-bébé* triomphe (héritage occidentalisé du maternage traditionnel indigène), voici qu'un « spécialiste » montre à des millions de spectateurs qu'il ne faut surtout pas porter son en*fant contre soi, mais à distance*, « par la base », d'une seule main : gestes magiques qu'on enseigne et que l'on se devrait d'appliquer en bonne élève-mère !

On en est là : le créneau bébé tendant à s'épuiser, voici le déferlement des études sur le fœtus. *Certes les résultats de ces recherches ont une valeur médicale indéniable* (amniocentèse, échographie, etc.). Pourtant ces nouvelles découvertes, amplifiées par les médias, finissent par *normaliser* aux yeux du public *ce qui n'est qu'une étape de la connaissance*. Et lorsque des millions de gens entendent affirmer (lors d'une émission de télévision récente) que *« le fœtus est déjà une personne »*, on ne peut éviter de se demander si l'on ne va pas tout simplement vers une *remise en cause du droit à l'avortement*. Quoi qu'on en dise, le domaine de la petite enfance restera celui du mystère et des balbutiements.

Corinne DUBON
psychologue
(Pour un groupe de médecins et de psychologues.)

ÉDUCATION

SPORTS



LA PRÉVENTION DE LA PRÉMATURITÉ

Un « père porteur » de l'obstétrique

A CLAMART, c'est « le patron ». En France, c'est « le professeur Papiernik ». A l'étranger, pour les leaders de l'obstétrique, c'est « Emile ». Pour tous, le professeur Emile Papiernik-Berkhauer est l'un des meilleurs spécialistes mondiaux de la prévention de la prématurité. Une stature internationale qui est loin de lui déplaire et qui fait de lui le président incontesté de ce jeune « club de la prématurité » en gestation de part et d'autre de l'Atlantique.

Tout fut affaire de hasard. Au départ, il y eut l'entrée, classique, dans la carrière médicale. Les stages hospitaliers, l'externat, le parcours brillant d'un jeune interne et l'immanquable tentation de la chirurgie. L'obstétricien d'aujourd'hui se souvient, amusé, d'avoir impressionné l'un de ses patrons chirurgiens en réalisant dès la première tentative un geste difficile. L'homme fut surpris. *« Je lui ai expliqué que si je savais le faire, c'est que ce geste était, pour moi, naturel : dans la famille, nous sommes tailleurs pour dames depuis plusieurs générations. »*

Sait-il alors, le jeune tailleur pour dames devenu médecin qu'il retournera au contact des femmes ? Sans doute pas. Le choc se produit en 1962, à la naissance de sa fille. Bouleversement d'un jeune père sans doute, mais stupéfaction du médecin aussi, habitué à une médecine d'appareil, et qui découvre là une discipline en jachère. *« On n'imagine pas,* dit-il, *ce qu'était l'obstétrique à l'époque. »* On imagine mal aussi la difficulté qu'il y avait à annoncer à ses maîtres, médecins et chirurgiens, qu'on les quittait pour le monde des « accoucheurs ».

Rencontre dans l'ascenseur

Heureusement, dans le même temps, l'obstétrique bouge. Un mouvement se dessine qui voit mettre au point une surveillance technique de l'enfant à naître. Dans le même temps aussi, le mouvement féministe, avec lequel il ne se sent absolument pas mal à l'aise, commence à donner de la voix. Le clinicat le retrouve à Port-Royal, premier hôpital à associer une maternité à un service de néonatalogie (professeur Alexandre Minkowski). Port-Royal, qui lui fera, en définitive, abandonner ses projets d'installation en médecine libérale.

« L'une des choses les plus importantes que j'ai faites à Port-Royal fut de rencontrer Minkowski dans l'ascenseur. Il me demanda si j'avais déjà vu un enfant prématuré. Et moi,


CAGNAT.
Le professeur Papiernik.

chef de clinique, je fus obligé de dire que non ! »

Dès lors, chez le docteur Papiernik, ce sera une action constante en amont : l'immunologie de la reproduction d'un côté, les effets de la vie quotidienne sur la qualité de la gestation de l'autre. Un regard neuf qui englobe un champ nouveau, de l'ovule et du spermatozoïde jusqu'aux conditions de vie de la femme enceinte.

Dans les années 70, ce sont les premières publications avec des épidémiologistes (M. Kaminski, Ph. Lazar, N. Spira, etc.) de l'INSERM. Le désir de mettre ses idées en pratique devient plus insistant. Un chef de clinique ne le peut pas. Un chef de service le pourrait. Après bien des remous — *« une longue bataille,* dit-il, *dans laquelle l'antisémitisme ne fut pas absent »,* — il est nommé à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart. Là, en dix ans, la prématurité passera de 7 % à 3,5 %. Là aussi, il monte une équipe de fécondation *in vitro.*

L'année 1982 le verra, à côté de Jacques Testart et René Frydman, sourire à la naissance d'Amandine, premier bébé-éprouvette français. En 1985, il fêtera la centième naissance *in vitro* obtenue dans son service.

Dans le même temps, il est appelé comme consultant en différents points des Etats-Unis. Il remet un rapport au gouvernement français sur l'évaluation des techniques médicales avant d'aller plancher sur la prévention de la prématurité dans le Bronx à New-York. Partisan de l'interruption volontaire de grossesse, il défend aujourd'hui la pratique des « mères porteuses ».

Dans les salons de l'Hôtel Royal à Evian, patron incontesté du « club » international de la prématurité, le professeur Papiernik plisse les yeux et confie, souriant : *« Je n'ai jamais regretté mon choix pour l'obstétrique. »*

J.-Y. N.

Naître à point

(Suite de la page 11.)

Questions difficiles, longuement débattues à Évian et qui n'attendent pas de réponses univoques, la médecine abordant ici de plain-pied la sociologie. Ainsi cette étude réalisée à Mantes-la-Jolie (Yvelines) par le docteur Jean-Christian Berardi (centre hospitalier François-Quesnay) dans une population de femmes maghrébines et qui démontre l'importance des relations de voisinage et de l'intensité des échanges féminins face à la grossesse. Ainsi encore ces curieux résultats obtenus par le docteur Nadine Spira (INSERM) sur l'évaluation de l'action des sages-femmes à domicile (elles sont 480 en France), qui semble devoir être réservée aux grossesses normales dans les milieux socio-économiques défavorisés. Ainsi, enfin, le rôle mal connu mais sans doute essentiel de l'anxiété et de la solitude lors de certaines grossesses, facteurs que commence à étudier Nicole Mamelle.

Moyen Age

L'aventure de la prématurité est exemplaire. Faute de pouvoir apporter une réponse technique ou médicamenteuse à ce problème, la médecine est ici contrainte de sortir de l'hôpital ou du cabinet de consultation. Il lui faut alors ouvrir les yeux sur des choses aussi « terre à terre » que les conditions de logement ou de transport, décrire et modifier la vie quotidienne des futures parturientes. Condescendre, pourrait-on dire, au pragmatisme et développer *« la prévention de la cage d'escalier ».*

Et ce n'est sans doute pas le moindre des mérites de ceux qui ont en France agi en ce sens que d'avoir tourné le dos à l'hypertechnicité sans tomber dans la poésie des chantres de la « nouvelle naissance » — comme il y a, ailleurs, une « nouvelle cuisine ». Une véritable réussite qui, paradoxalement, pose le problème de sa relativité. Faut-il se contenter de l'acquis du chemin fait depuis un siècle, de l'avance prise par exemple sur les Etats-Unis ? Faut-il au contraire privilégier plus que tout les conditions dans lesquelles nos précieux enfants viennent au monde ?

« *En fait,* écrit le professeur J.-H. Baudet (CHU Dupuytren, Limoges) (3), *en matière de protection de la femme enceinte et de son enfant, nous en sommes, en France, au Moyen Age... et encore ! Quel paysan conscient de la valeur de son bétail ferait travailler aux champs une jument gravide ? Or la femme enceinte est astreinte aux travaux familiaux et professionnels souvent les plus pénibles jusqu'à sept mois ou sept mois et demi de grossesse.* »

JEAN-YVES NAU.

(3) *Gazette médicale,* 1985, 92, n° 6.

POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE SANTÉ

Les réseaux Giraud

Un groupe d'économistes et de médecins propose de mettre en place un « réseau de soins coordonnés ». Un projet parmi d'autres qui contribue à modifier un système de protection de la santé de plus en plus mal adapté.

LA France a élaboré un bon système de santé. Chacun y a accès aux soins. Il est moins coûteux, au total, que bien d'autres. La médecine y est de qualité et à la pointe des techniques. Pourtant le remboursement des dépenses, systématiquement depuis 1945, a entraîné une production accélérée de soins et une surcapacité hospitalière. L'Etat a dû intervenir pour maîtriser l'évolution des dépenses. Dans cette logique, le budget global des hôpitaux et la médicalisation des informations sur les hospitalisés devraient permettre de gérer avec rigueur. Les corporatismes réagissent à leur tour pour défendre leurs intérêts. Depuis quelques années, cet ensemble d'actions et de rétroactions engendre le *statu quo.* Ce système a besoin d'évoluer pour trois raisons :

● ***Il ne permet plus de résoudre les problèmes*** liés à l'arrivée de jeunes médecins en nombre, de les répartir harmonieusement sur le territoire et par spécialité. La rémunération des actes techniques est source de conflits. La concurrence, inavouée, s'insinue subrepticement. La tentation du salariat gagne les jeunes. La démographie médicale, conjuguée avec le paiement à l'acte et des honoraires contrôlés, a des conséquences paradoxales. Certains praticiens subissent une forme de taylorisme, alors que celui-ci se démode dans l'entreprise. Le travail à la chaîne sans la durée légale hebdomadaire ! Le malade, lui, subit la médecine morcelée, par pathologie ou par organe, celle qui méconnaît l'homme.

● ***Il répond mal aux besoins nouveaux.*** A ceux des personnes âgées, qu'on hospitalise trop. A ceux des actifs, pressés, irrités d'attendre, de ne savoir où s'adresser, affolés du grand vide médical des week-ends. Alors que le système productif offre de plus en plus de services personnalisés, le cheminement des malades semble de plus en plus déterminé au hasard des relations personnelles et des ouï-dire, surtout dans les grandes villes.

● ***Il est menacé d'éclatement*** par la crise de financement, un temps oubliée. La décélération des dépenses de santé n'est qu'apparente : celles-ci continuent à augmenter, en volume, de 5 % plus vite que la production ; c'est l'inflation qui a régressé. L'excédent des caisses de maladie était un phénomène de trésorerie passager. Las ! Il faudra trouver plusieurs milliards de francs en 1986. Cotisations ou économies ? Le système productif ne peut plus fournir. Deux solutions : serrer un peu plus la vis aux hôpitaux ; alourdir le ticket modérateur pour le rendre dissuasif ou faire payer plus les ménages. Le risque de la première solution est de stopper le progrès des techniques médicales dans les hôpitaux qui refusent le redéploiement. Celui de la seconde est d'exclure les plus démunis de l'accès au cabinet du généraliste en fin de mois.

Solutions usées ! On équilibre les comptes tous les trois ans, mais on détruit peu à peu la vraie médecine. L'évolution du système de santé est captive des réactions des groupes de pression. Toute réglementation, contestée ou mise en échec, en appelle une autre, plus coercitive, qui subit le même sort. Tout comme la Banque de France doit corriger la politique budgétaire laxiste par une politique monétaire rigoureuse, le ministre des affaires sociales et de la solidarité doit limiter les dépenses de l'assurance-maladie par une politique réglementaire restrictive. Cette évolution correspond-elle aux aspirations et aux besoins des Français ? Enfin, les pouvoirs publics et les professionnels sont face à face, à la merci d'un conflit explosif.

Il est possible de créer un espace de liberté entre des producteurs de soins bien organisés, efficaces, et des usagers, citoyens responsables, informés, sans remettre en cause les acquis sociaux. Nous proposons de créer des « réseaux de soins coordonnés », le réseau prenant en charge tous les problèmes de santé (prévention, soins, conseil...) pendant une année, en utilisant au mieux la complémentarité des professionnels de santé (généralistes, spécialistes, hôpitaux, auxiliaires médicaux). L'idée est à la fois de promouvoir la médecine globale, d'améliorer l'efficacité des structures de soins et de maintenir les principes et les sources de financement de l'assurance-maladie.

Deux mécanismes économiques conduiraient à ce résultat :

● *Le libre choix individuel* entre les réseaux, qui assure l'émulation entre les équipes de soins.

● Le financement des réseaux par un *abonnement annuel* payable en deux parties :

— Une contribution fixe de la Sécurité sociale pour tout adhérent inscrit ;

— Une participation forfaitaire personnelle.

Imaginons un réseau.

● *Qu'offre-t-il ?* Tous les soins et les conseils dont peut dépendre la santé. Il tient à jour les dossiers médicaux. Il cherche une réponse personnalisée et continue à tous les problèmes de santé de ses adhérents. Il évite les hospitalisations inutiles. Satisfait, on y reste ; mécontent, on le quitte. Après l'adhésion, tout y est gratuit. S'il est bien géré, il pourra soit accorder des prestations nouvelles (lunetterie, soins dentaires), soit coûter moins cher.

● ***Comment est-il financé ?*** Pour adhérer, chacun verse une somme forfaitaire qui correspond en principe aux tickets modérateurs, mais dont le montant peut varier selon les réseaux. Cette adhésion conduit l'assurance-maladie à fournir au réseau une somme équivalente à ce qu'elle dépense actuellement et en moyenne par classe de risques. Les plus pauvres reçoivent une aide personnalisée, affectée à la santé, qui leur donne la même liberté d'adhérer.

● ***Quels sont les droits de l'adhérent ?*** Etre soigné en toutes circonstance, y compris en vacances, en déplacement professionnel. Soit par les moyens du réseau, soit grâce à des accords avec d'autres zones ou d'autres institutions (hôpitaux universitaires pour les techniques rares comme le lithotripteur).

● ***Quel rôle joue la Sécurité sociale ?*** Elle vérifie que les prestations des réseaux sont au moins égales à celles dont bénéficient les autres Français. Le mécanisme financier continue à assurer la solidarité entre les bien-portants et les malades, les actifs et les inactifs. Ses fonctions de solidarité sont renforcées au détriment de ses fonctions d'assureur. Enfin, ses dépenses annuelles sont plafonnées pour les adhérents des réseaux. Elle contribue en proportion des risques individuels (dépenses actuarielles). Ainsi, les recettes des réseaux sont proportionnelles à leurs coûts ; ils n'ont aucun intérêt à discriminer les risques.

● ***Qui peut créer des réseaux ?*** En principe, tous les professionnels de santé : les vocations premières pourraient être des groupes de médecins (généralistes et spécialistes), des mutuelles, des hôpitaux, des cliniques privées. Mais aussi des syndicats, l'assurance-maladie elle-même, des régions ou des collectivités locales...

● ***Comment sont rémunérés les médecins ?*** Selon les accords qu'ils ont passés avec leur réseau : à l'acte ou par un salaire. La base de financement du réseau est nouvelle, mais pas forcément le mode de rémunération des médecins. Le paiement à l'acte des soins par le malade disparaît, mais pas la rémunération à l'acte du praticien par le réseau. Un réseau devrait bien rémunérer ses médecins pour qu'ils continuent à privilégier la qualité des soins et attirent de nouveaux adhérents.

● ***Les réseaux remplacent une réglementation tatillonne*** et étatique par des incitations économiques décentralisées. C'est la médecine libérée. Celle-ci devrait plaire aux médecins libéraux.

Les Français, malades ou bien-portants, pourraient trouver dans les réseaux des solutions aux problèmes soulevés plus haut. Pourquoi un abonnement contractuel ne serait-il pas préféré à des tickets modérateurs imposés et bientôt plus élevés ? Qui adhère peut exiger une plus grande qualité et manifester ses préférences. Les réseaux devraient attirer les jeunes couples avec des enfants, les personnes âgées, qui redoutent le risque, et qui n'aiment pas les médecins trop pressés.

● ***La médecine globale rompt le sentiment d'isolement*** des médecins. Elle les amène à évaluer leurs procédures de soins et à établir de bonnes communications avec l'hôpital. Ces dernières déboucheraient sur une information permanente sur les techniques les plus récentes.

● ***Un réseau préfinancé ne survivra que s'il a des clients.*** S'il se contente d'une médecine minimale, ou s'il est mal géré, donc coûteux, il les perdra. Il devra donc évaluer la qualité et l'économie de ses actions et des soins qu'il offre. Il connaîtra à l'avance son chiffre d'affaires. Il pourra donc adapter ses moyens et équipements aux besoins d'une clientèle bien définie. Financièrement intéressé aux résultats, il cherchera des alternatives à l'hospitalisation pour les urgences et les vieillards. Tout cela avec le garde-fou que constitue le jugement d'une clientèle.

Enfin, les médecins savent, même s'ils ne l'avouent pas, que les principes traditionnels du libéralisme médical ont peu à peu été battus en brèche par l'évolution de la société. La liberté de choix du malade, par les contraintes de la vie moderne et le manque d'information. Celle de prescrire, par la procédure des tableaux statistiques d'activité. Celle de l'entente directe sur les honoraires, par les conventions.

Les réseaux veulent restaurer ces principes en les transposant du niveau de l'individu à celui d'une médecine. Libre adhésion à une organisation médicale conçue et proposée par des praticiens, à un prix négocié mais accessible. Libre répartition des moyens de soigner à l'intérieur du réseau, sans contrôle externe. Choix conscient d'une équipe de soins par les adhérents, au début de l'année, et non plus choix pressé par la maladie qui déforme les jugements.

En bref, une triple concurrence met en jeu une triple solidarité.

Concurrence entre les réseaux et l'organisation traditionnelle ; concurrence des réseaux entre eux ; concurrence des producteurs de soins pour être agréés par les réseaux.

Solidarité nationale entre les bien-portants et les malades, les actifs et ceux qui l'ont été, à travers la Sécurité sociale dont le financement reste en place ; solidarité à l'intérieur des réseaux, entre des adhérents qui versent tous la même participation ; solidarité, enfin, entre les riches et les pauvres par l'aide personnalisée à la santé, distribuée par le budget de l'Etat.

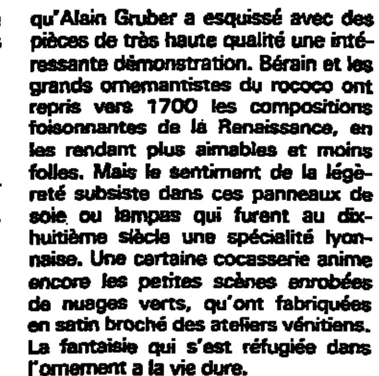
PIERRE GIRAUD
(conseiller-maître à la Cour des comptes)
et les professeurs :
ROBERT J. LAUNOIS
(université Rennes-I)
BÉATRICE MAJNONI D'INTIGNANO
(université Paris-XII)
V.-G. RODWIN
(université de New-York)
JEAN-CLAUDE STEPHAN
(directeur du Centre national de l'équipement hospitalier).

culture

EXPOSITION

LES ARTS TEXTILES EN SUISSE

Des caprices sur du velours



Le musée aux champs, quelle idée merveilleuse ! Au milieu des prairies si vertes et si bien tenues avec leurs bovidés si bien élevés du Bernois, à quelques pas du village de Riggisberg, s'élève un établissement singulier et précieux. Avec une histoire aussi simple qu'attachante.

Il y a dix-huit ans un industriel du tissu y fit édifier une demeure à double face : un atelier de restauration des étoffes anciennes et une galerie *pour présenter les pièces antiques et* médiévales de ses collections. Celles-ci comportaient des œuvres inattendues de peinture et de sculpture romanes (une statue-colonne du cloître de Chalon, une abside peinte de Brioude), mais surtout des étoffes extraordinaires provenant du Proche-Orient : une longue bande syrienne (près de cinq mètres de haut) du quinzième siècle, sans doute un décor de tente, des tentures brodées et tissées des cinquième et sixième siècles, où des rinceaux plats enveloppent des figures (le grand panneau bleu et blanc d'Artemis) ou des symboles (la croix dans un médaillon flanqué de torsades, au-dessus de la silhouette d'un tigre).

Tous ces vestiges, tirés de coffres ou de tombeaux, étaient, bien entendu, en loques ; le savoir-faire des restaurateurs leur a restitué la tenue et, si l'on peut dire, la dignité emblématique, qui rend si émouvants tous les tissus coptes. La fondation Abegg créée à l'écart des villes avec son laboratoire et ses cuves est devenue aujourd'hui la clinique des textiles la plus célèbre du monde entier.

Chaque année a lieu une présentation spéciale à partir du fonds propre. Cette année : les *grotesques*. Tout le monde connaît ces ornements capricieux, faits de rinceaux animés aux extrémités par des gueules ou des marmousets, ou encore édifiés à partir de petits monstres symétriques, et jouant presque toujours le balancement d'éléments en suspension... On en discerne parfois l'héritage jusque dans les papiers peints d'antan. Ces motifs sont familiers, mais non leur histoire.

Ils ont été tellement à la mode pendant deux et presque trois siècles qu'on les retrouve vraiment partout : plats de faïence, damasquinures, panneaux de bois, murs et plafonds, et, bien entendu, tissus. C'est là qu'Alain Gruber a esquissé avec des pièces de très haute qualité une intéressante démonstration. Bérain et les grands ornemantistes du rococo ont repris vers 1700 les compositions foisonnantes de la Renaissance, en les rendant plus aimables et moins folles. Mais le sentiment de la légèreté subsiste dans ces panneaux de soie ou lampas qui furent au dix-huitième siècle une spécialité lyonnaise. Une certaine cocasserie anime encore les petites scènes enrobées de nuages verts, qu'ont fabriquées en satin broché des ateliers vénitiens. La fantaisie qui s'est réfugiée dans l'ornement a la vie dure.

Le velours de Gênes, comme on sait, est une sorte de ciselure sur étoffe d'un grain épais, qui peut provenir de Paris ou même d'Allemagne autant que d'Italie. On en a un somptueux exemple de vert sombre sur fond d'or, panneau destiné à quelque lambrequin de lit princier. Mais le voici repris ailleurs. La contrefaçon, le démarquage et la copie ont toujours régné dans les affaires de mode. Jacques Vanuxen a montré autrefois comment les choses se passaient entre les officines de Paris et d'Augsbourg. Les ateliers d'estampes, comme celui de Paul Decker à Nuremberg, toujours au dix-huitième siècle, ne faisaient guère que diffuser. Tout cela est très agréablement illustré chez Abegg, grâce à de superbes gravures.

Le regretté Mario Praz a publié autrefois une *Philosophie de l'ameublement*, qui n'oubliait pas l'habillage des demeures par le tissu. Nous nous en croyons loin et pourtant... Des *lampas lyonnais sont périodiquement* retissés aujourd'hui pour les grands de ce monde. Dans une élégante tenture de soie dite des « Quatre continents » des médaillons de feuillage blanc et beige sur un vert pistache encadrent de petits groupes allégoriques : cela fut tissé pour Marie-Antoinette en 1785 ; le modèle fut repris avec une autre gamme pour Laetitia Bonaparte à Trianon, vingt ans plus tard, et en 1964, retissé pour le décor de Trianon. Il y a des ornements qui plaisent toujours.

ANDRÉ CHASTEL.

★ *Grostesques, un style monumental dans les arts textiles, du XVIe au XIXe siècles.* Quarante-quatre numéros, Abegg-Stiftung. Jusqu'au 27 octobre.

« L'eau et le feu » Tissu de soie vers 1750 retissé à Lyon en 1981

NOTES

« PHENOMENA » de Dario Argento

Épouvante chantilly

Phenomena, de Dario Argento, commence comme un vrai film d'épouvante. L'histoire se passe dans les paisibles paysages suisses, mais le vent incessant qui agite les arbres laisse présager de dangereux mystères. C'est le fœhn, le vent qui rend fou. Une jeune fille oubliée sur la route — elle a raté *le car pour Zurich* — *arrive* jusqu'à un chalet apparemment abandonné. Cependant, tandis que la musique roule des rythmes inquiétants, un être qu'on ne voit pas tire sauvagement sur de grosses chaînes fixées au mur, qui cède peu à peu. En quelques minutes, c'en est fait de la jeune fille hurlante, transpercée par des ciseaux, et dont la tête tranchée tombe dans un torrent.

Huit mois et demi plus tard, la tête grouillante de larves est un objet d'étude pour Donald Pleasance, entomologiste paralytique assisté d'une guenon aux fesses glabres. Dans le même moment, au pensionnat Richard Wagner, tenu par une directrice doucereuse et une principale aux épaules larges et aux yeux froids, arrive Jennifer Connoly, intrépide Américaine de quatorze ans, enfant de star, végétarienne, somnambule, amie des insectes.

Tout ce à quoi elle échappe relègue Justine au rang des adolescentes sans histoire. Mais Dario Argento n'est pas Sade. Il serait plutôt le Just Jaekin du cinéma-cauchemar. Son unique souci est de placer son héroïne dans des images bien propres, dont la poésie chromo enchante. Les cadavres putréfiés eux-mêmes sont aussi appétissants que des canards laqués, et Jennifer Connoly — cheveux noirs, œil bleu, joues rondes — est aussi expressive qu'une savonnette rose. Les fantaisies érotico-terrifiantes de son metteur en scène glissent sur elle sans entamer en rien sa placidité. Pourtant, Dario Argento délire jusqu'à l'extase. Un tout petit peu plus malsain, *Phenomena* aurait été un chef-d'œuvre...

COLETTE GODARD.

★ Voir les films nouveaux.

« LES AMOUREUX » de Goldoni

Fureur d'aimer

C'est Goldoni en personne, tout d'or poudré, qui ouvre le grand livre des *Amoureux*. Fulgence aime Emilie, une authentique enquiquineuse, jalouse comme une tigresse. Son amant a beau se traîner à ses pieds, elle lui reproche une kyrielle de méfaits imaginaires qu'elle enrubanne de sourires, car elle est également orgueilleuse. Et Fulgence supporte caprices et colères, les yeux mi-clos, souriant comme s'il écoutait la plus belle des déclarations d'amour. Mais c'est un homme, que diable ! et sa patience a des limites. Haut de cou, long de jambe, tel un héron en colère, excédé par tant de chicaneries, il peut alors descendre un escalier à plat ventre, déchiqueter un mouchoir entre ses dents, ou bien sortir un couteau.

Les Amoureux de Goldoni vivent ainsi leur amour, et, mis en scène par Anne-Marie Lazarini, leur jeu est dangereux : il faut aux comédiens une réelle maîtrise pour ne pas sombrer dans le ridicule. Monique Fabre (Emilie) et surtout Serge Maggiani (Fulgence) y parviennent avec talent, la fureur de leur passion étant compensée par une *tendresse qui rend leurs disputes* supportables. Les autres personnages vacillent, et Claude Merlin, qui interprète le rôle de Fabrice, l'oncle d'Emilie, agace par ses mimiques et ses tressaillements de bourgeois décadent.

CAROLINE DE BARONCELLI.

★ Théâtre Artistic-Athévains, 20 h 30.

CINQ PHOTOGRAPHES CONTEMPORAINS

Variations autour de Rodin

On les a gâtés, ces « cinq photographes contemporains » auxquels le musée Rodin a passé commande : on leur a offert un lieu superbe, un public curieux et nombreux, affiche et catalogue, la liberté d'accrochage, et une matière de rêve, variée, sinueuse, pleine d'audaces — lignes, formes, tensions, surfaces.

Rodin, de son vivant, a volontiers *accueilli les photographes*, comme pour laisser traces de ces moments où il faisait corps avec son travail. On se souvient des clairs-obscurs de Steichen orchestrant ces tensions entre la matière et les forces qui l'ont animée. Ou des clichés respectueux de Druet, couchant l'œuvre, simplement, dans le cadre de son objectif.

Cette œuvre est désormais si assurée de sa pérennité qu'il ne s'agissait plus de la conserver — à ses débuts la photographie a surtout eu cette fonction : protéger des pièces uniques par un support reproductible — ou de la respecter, mais de la contrarier, de la dénaturer, de la morceler à l'extrême, jusqu'au méconnaissable (Tom Drahos avec des couleurs ; Bernadette Tintaud avec des détails agrandis, déchirés et recollés, ceints de lignes de force crayonnées). Kiuston Hallé ne soigne pas la surface photographique : en y laissant imprimer toutes les intempéries du grain, elle semble vouloir identifier ce médium, souvent dénué d'imprévisible par ses lisses vertus *instantanées, aux vivacités* rugueuses de la pierre. Gaiement, Holger Trülzsch refait danser les figurines, les esquisses. Bruno Jarret, avec une sensibilité plus classique, se fond dans le regard d'un visiteur qui aurait un peu plus de temps pour réinventer et contempler la beauté d'un détail et de son rapport dans l'espace.

HERVÉ GUIBERT.

★ Musée Rodin, 77, rue de Varenne, Paris 7e, jusqu'au 30 septembre.

THÉÂTRE

LES JOURNÉES DU CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE

Au meilleur d'eux-mêmes

La première des trois Journées du Conservatoire national d'art dramatique, le lundi 17 juin, au cours desquelles sont montrées les activités de cette maison dans l'année 1984-1985, a été consacrée aux acteurs des classes de Daniel Mesguich, Jean-Luc Boutté, Claude Régy.

Dans la classe de Daniel Mesguich, Philippe Demarle et Marie Matheron ont joué une scène de l'*Echange*, de Claudel : l'un des dialogues de Marthe et Louis.

C'était tout à fait remarquable, parce que les paroles de Claudel sont apparues sous un jour neuf ; elles étaient entièrement « débalourdées », si l'on peut dire, d'une sorte de rhétorique plaintive un peu ralentie et un peu prêcheuse qui, d'habitude, affleure sous les voix. Jamais peut-être cette scène magnifique n'avait été si simple, si grande, d'une humanité si innervée de sang et d'âme, si bruissante de lumière.

D'autres scènes — *Britannicus*, jouée par Lyz Schlegel et Philippe Demarle ; *Bérénice*, jouée par Clotilde Debayser, entre autres — ont montré ce que les jeunes acteurs peuvent acquérir à partager la gaieté d'imagination, l'analyse décomposée des réflexes, la dérision affectueuse, le lyrisme passionné, dans quoi Mesguich est maître.

Mais ce théâtre si libre et si généreux, qui permet à l'acteur de mettre en jeu tous ses dons et toute sa nature personnelle, était peut-être moins beau et moins émouvant que l'approche brutale, pure et entière du texte de *l'Echange*, réussite qui s'est retrouvée d'ailleurs dans l'interprétation, par Alison Hornus et Thierry Fremont, d'une scène de « résistance juive » de la pièce de Klaus Mann, *Méphisto*.

Dans la classe qu'a orientée Jean-Luc Boutté, en compagnie de Richard Fontana, se sont manifestées, comme lors des Journées des deux années précédentes, la science et la présence rares de Marie-Armelle Deguy. Elle a joué avec Yves Lambrecht une scène de *Quartett*, de Heiner Muller, que Chereau a montée cette année à Nanterre. C'est un texte assez discutable, à la fois intelligent, rusé, facile, démagogique, une variation sur *les Liaisons dangereuses* qui fait la part trop belle à des « exploits » d'allusions sexuelles.

Marie-Armelle Deguy est parvenue à isoler tout ce que cette construction intellectuelle de Muller a d'attachant, d'élevé, en inventant une Mme de Merteuil qui, d'abord, était miraculeusement replacée dans l'esprit exact et l'époque exacte de Choderlos de Laclos, et qui, d'autre part, participait d'un au-delà, d'une zone de souffrance, de méditation, d'emprisonnement dans l'idée fixe d'un désastre. Marie-Armelle Deguy est une actrice majeure.

D'autres acteurs de la classe de Jean-Luc Boutté — Laurence Masliah et Isabelle Larue, dans une scène de Goldoni ; Zaïra Benbadis et Gérard Grobman, dans *Le noir te va si bien*, de Jean Marsan ; François Kergourlay, dans *Platonov* de Tchekhov — ont montré des qualités de justesse, d'énergie, de gaieté. Il est assez aléatoire de tirer, un petit peu au hasard, les noms de tels ou tels comédiens, alors que l'enseignement remarquable aujourd'hui dispensé au Conservatoire permet à beaucoup d'excellents acteurs d'être au meilleur d'eux-mêmes.

La classe de Claude Régy a présenté un travail sur *Andromaque* de Racine qui était très maîtrisé et intéressant, mais qui, lui, ne permettait pas de « sentir » vraiment les dons et les présences de chaque acteur un par un, tant le jeu était uniformément stylisé. Tous les acteurs se présentaient de face, immobiles, bras le long du corps, comme paralysés dans une absence, et ils disaient les vers d'*Andromaque* d'une même voix atonale, très lente. Seul le timbre changeait d'un acteur à l'autre. C'est un parti pris sûrement profitable à l'exercice spirituel et physique des élèves, mais il y a là trop de servitudes pour que la personnalité profonde de chacun soit perceptible.

MICHEL COURNOT.

MUSIQUE

« IL GIUSTINO », à Versailles

Gourmandises de Vivaldi

Nous sommes redevables au Festival de Versailles de bien des opéras baroques montés à l'Opéra royal avant même que la fureur n'en ait saisi récemment toute l'Europe, et nous y avons découvert lundi une œuvre de Vivaldi, donnée, pour la première fois depuis la création lors du carnaval de 1724, par la Fenice de Venise et le Festival de Vicence. Il Giustino *est un spectacle un peu longuet mais délicieux, qu'il ne faut pas manquer si l'on veut connaître le génie débordant du Prêtre roux.*

Le décor de Pasquale Grossi s'inspire du merveilleux Teatro Olimpico de Palladio à Vicence, avec son grand mur de pierre comme un arc de triomphe romain qui resplendit dans un océan de velours rouge. Tous les personnages, bons ou mauvais, sont eux aussi vêtus de rouge sang (à part un monstre marin tout noir et un spectre tout blanc), ce qui rend fort problématique leur identification, d'autant que tous les rôles sont chantés par des femmes...

Il faut y voir sans doute une malice du metteur en scène, Maryse Flach, pour nous faire comprendre que l'action elle-même est... incompréhensible. Le programme nous en donne le résumé fort succinct et déjà fort compliqué du librettiste Berengani : il raconte les aventures du paysan Justin qui abandonne sa charrue pour sauver l'empereur d'Orient en écrasant un tyran d'Asie Mineure avant de devenir l'ancêtre de la fameuse dynastie des Justiniens. Dans son beau livre sur Vivaldi, Marc Pincherle nous en dit davantage et ne fait que nous embrouiller dans les mille péripéties délirantes de cette intrigue légendaire.

Mandolinades en pizzicatti

Il ne reste qu'à écouter Vivaldi et cette longue guirlande d'airs à da capo *dont nous commençons à avoir l'habitude. Beaucoup sont coupés sur un patron très traditionnel, airs mélancoliques, sentimentaux, colériques, victorieux, mais il en est d'admirables, tels que cette méditation désespérée de l'empereur Anastase sur une basse de chacone qui rappelle* Didon et Enée *de Purcell, la ravissante pastorale qui nous présente Justin avec sa charrue menant une vie idyllique à la campagne, la Fortune aux yeux bandés qui révèle au jeune paysan son éblouissant destin en s'accompagnant du fameux concerto du Printemps dans* les Quatre Saisons, *ou l'impératrice qui proclame sa vertu en de fabuleuses vocalises dignes d'un concerto pour trompettes !*

Les airs deviennent de plus en plus beaux après l'entracte, et l'on y savoure en particulier l'inépuisable renouvellement instrumental de Vivaldi qui semble bien s'amuser : mandolinades en pizzicati pour une plainte pourtant bien triste avec larmes et sanglots, arpèges de clavecin rêveurs, hautbois, trompettes, cors, et surtout ce ravissant cymbalum qui auréole de perles liquides les rêves de Giustino, toute une panoplie qui reflète la gourmandise sonore du compositeur.

Mêlons dans le même éloge toutes ces voix de femmes puisqu'on a du mal à les reconnaître, malgré les indices vagues que nous fournissent chapeaux, boucliers et épées, le timbre de soprano ou de mezzo fournissant le meilleur signe de leur sexe supposé... Des voix jeunes, fraîches ou rugueuses, certaines encore un peu vertes et mal disciplinées, mais brillantes, à travers lesquelles cette musique resplendit.

C'est paradoxalement avec cette œuvre italienne inconnue que les Français peuvent enfin découvrir un des meilleurs chefs d'orchestre de la musique ancienne, l'Américain Alan Curtis, qui, pourtant, depuis vingt ans a ressuscité à travers le monde bien des œuvres de musique française, de Couperin et de Rameau en particulier ! Sa direction est un modèle de charme et de subtilité et il insuffle une vie étonnante à mille détails qui réveillent les formules les plus stéréotypées.

Ajoutons que la mise en scène très sobre, un peu statique, est toujours d'un goût parfait, avec de jolies attitudes stylisées, des groupes gracieux et de beaux éclairages. Malgré ses aspects surannés, ce Vivaldi mérite d'être vu et entendu.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Seconde représentation à l'Opéra Royal du château de Versailles, ce mardi 18 juin, à 21 heures.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE L'OPÉRA

Une meilleure organisation du travail

M. André Larquié, président du Théâtre national de l'Opéra de Paris (TNOP), a présenté mardi, au cours d'une conférence de presse, les *nouvelles conventions collectives* de l'établissement. Celles-ci n'ont été signées jusqu'à présent que par la CGT (*le Monde* du 22 février), qui est majoritaire ; en tout état de cause, un large consensus semble exister dans le personnel.

Les derniers textes, révisant ceux de 1971, dataient de 1976 et avaient été adoptés à la suite de la crise dramatique provoquée par une mise en demeure du premier ministre, M. Jacques Chirac. Ils comprenaient seize parties, trop détaillées et inévitablement soumises depuis à des adaptations et dénaturations dans la pratique. En 1982, M. Paul Puaux, alors président du TNOP, avait estimé qu'il était nécessaire de reprendre entièrement ces conventions et il les avait dénoncées avec l'accord du gouvernement.

Au lieu de seize chapitres, les nouvelles conventions n'en comportent plus que cinq, le premier concernant les dispositions générales, les quatre autres, chacune des catégories de personnels : artistique, administratif, technique et cadres.

Principaux objectifs visés : en premier lieu, application de la récente législation (loix Auroux), allégement de la durée du travail, allongement des vacances et diverses mesures sociales ; puis, révision de la situation des emplois les moins favorisés et amélioration des perspectives de carrière ; enfin, clarification des rémunérations par intégration dans les salaires de base de toutes les primes accumulées au fil des ans.

Toutes ces mesures sociales doivent accompagner une meilleure organisation du travail, surtout par l'adoption d'un décompte individuel des services, qui permettra de donner une souplesse toute nouvelle au fonctionnement de l'Opéra, avec une véritable adaptation des effectifs aux besoins.

Il s'agit en particulier d'éliminer certaines anomalies souvent dénoncées, telles que la récupération collective des jours fériés, les changements de personnes attachées à une production donnée, les horaires différents et divergents des différentes catégories de plateau, la trop lourde rémunération des dépassements d'horaire, l'impossibilité de donner des représentations les après-midi et les dimanches, etc.

Grâce à ces mesures, dans le détail desquelles il est impossible d'entrer, le TNOP, malgré la réduction des temps de travail, pourra maintenir l'an prochain le même niveau de production et jouer seize fois le dimanche (contre quatre fois la saison dernière), vingt-trois fois l'après-midi (au lieu de neuf). Le développement des tournées en sera également favorisé.

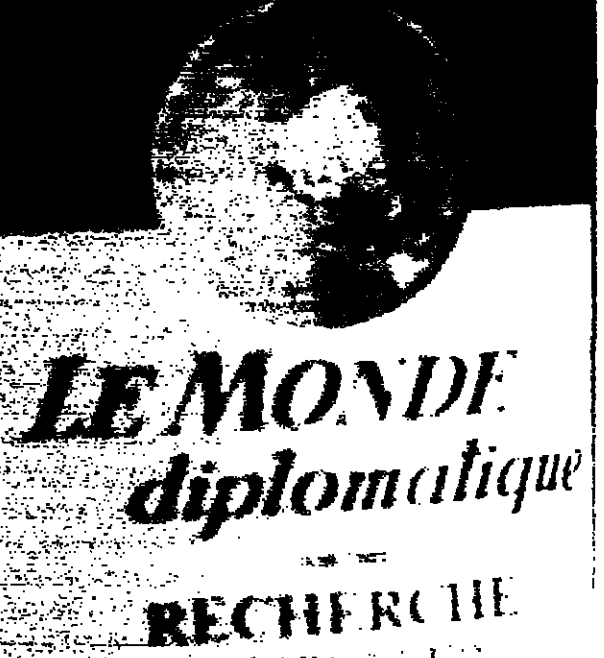
Le gouvernement a donné à l'Opéra les moyens nécessaires pour l'application de ces conventions, qui se traduiront par une augmentation de 11 millions de francs en année pleine.

J.L.

EN BREF

■ **ROCK ENVOL.** — La SACEM, l'agence Octet du ministère de la culture, la FNAC et vingt radios locales privées ont lancé, lundi 17 juin, à Paris, l'opération « Rock envol », chargée de promouvoir cinq groupes ou artistes de rock français actuellement sans contrat. Chaque radio désignera une dizaine de groupes, et trois de ceux-ci seront choisis par un jury régional. Un jury national sélectionnera les cinq lauréats parmi les soixante groupes retenus dans l'ensemble des régions. Ces cinq groupes pourront enregistrer un 45 tours et réaliser un vidéoclip, qui seront présentés lors du prochain MIDEM, en janvier 1986.

■ **GRAND-LOUVRE.** — L'Association Ile-de-France Avenir organise, le 20 juin à 19 heures, un débat « Pour ou contre le Grand Louvre », auquel participeront MM. Émile Biasini, président de l'Établissement public du Grand Louvre, et Bruno Foucart, vice-président de l'Association pour le renouveau du Louvre. (9 bis, avenue d'Iena, 75016 Paris).



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ : Pré Catelan (255-45-55), 20 h 30.

CINQ NO MODERNES : Rond-Point (256-70-80), 20 h.

LES TROYENNES : Espace Gaîté (321-76-75), 20 h 30.

EN CAMARADE : Potinière (361-44-16), 21 h.

☞ Spectacles sélectionnés par le Club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

☞ COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Feydeau (comédies en un acte).
☞ ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Œdipe-Roi.
PETIT-ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : Jardin sous la pluie.
☞ TEP (364-80-80), 20 h 30 : Turbulence.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : Rinaldo.

Les autres salles

☞ A DEJAZET (887-97-34), 20 h 45 : Fast et Food au théâtre ; 22 h 30 : Renseignements généraux.
☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), 20 h 30 : le Sablier.
☞ ARTISTIC-ATHEVAINS (379-06-18), 20 h 30 : les Amoureux.
☞ ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 21 h : Doit-on le dire ?
☞ CARTOUCHERIE. Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Place de Breteuil ; 21 h : Joe. Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : le Paradis sur terre.
CENTRE JUIF D'ART ET DE CULTURE (805-28-60), 18 h 30 : les Contes de la lumière perdue ; 20 h 30 : Pourimshpil d'arrière-saison.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Léocadia.
☞ COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : le Baiser d'amour.
☞ COMÉDIE DE PARIS (280-00-11), 20 h 30 : Chant pour une planète.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.
☞ DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 15 : Hiroshima mon amour.
☞ DIX-HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.
☞ DIX-HUIT THÉATRE (226-47-47), 20 h 30 : l'Instant fatal.
ÉCUME-THÉATRE (542-71-16), 20 h 30 : Une parfaite analyse donnée par un perroquet.
☞ EDEN-THÉATRE (356-64-37), 21 h : la Jalousie du barbouillé.
EDOUARD VII (742-57-49), 20 h 30 : Chapitre II.
☞ ÉPICERIE (724-14-16), 18 h 30 : Si vous saviez messieurs ; 20 h 30 : la Mariée mise à nu par ses célibataires même.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Chez Pierrot.
ESPACE CARDIN (266-17-81), 20 h 30 : Météorologies.
☞ ESPACE MARAIS (584-09-31), 20 h 30 : le Secret du bonheur.
☞ ESSAION (278-46-42). I. 21 h : Ne laissez pas vos femmes accoucher... II. 20 h 30 : Exposition ; 21 h 45 : Annie Bettie et Cetera.
☞ FONTAINE (874-82-34), 20 h 30 : Triple Mixte.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : Madame's Late Mother.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; *21 h 30 : Offenbach, tu connais ?*
☞ LUCERNAIRE (544-57-34). I. 20 h : C'est rigolo ; 21 h 45 : les Contes de Chelm ; II. 20 h : Orgasme adulte échappé du zoo ; 21 h 45 : S. Varègues ; 18 h : Parlons français n° 2.
LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 21 h : Créanciers.
☞ MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : De Saxe, roman.
☞ MARIE-STUART (508-17-80), *20 h 30 : Savage Love.*
MARIGNY (256-04-41), 20 h 30 : Napoléon. Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : Tous aux abris.
MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : Hélène 1927.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.
MOGADOR (285-28-80), 21 h : le Journal d'Anne Frank.
☞ MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle, 21 h : Tchekhov Tchekhova.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Gigi.
ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.
PLACE DES VOSGES. Chapiteau (277-19-90), 21 h 30 : Lucrèce Borgia.
☞ POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h 15 : la Part du rêve.
RENAISSANCE (208-18-50 - 203-71-39), 20 h 30 : Ruy Blas.
SQUARE WILLETTE (387-43-93), 21 h : le Songe d'une nuit d'été.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), 20 h 45 : De si tendres liens.
☞ TAI THEATRE D'ESSAI (278-10-79), I. 20 h 30 : l'Ecume des jours ; 22 h 15 : Herculanum Express.
☞ TEMPLIERS (278-91-15), 20 h 30 : Du dac au dac.
☞ THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 ; les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : Otis Redding.
☞ THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : l'Animal de l'aube.
☞ TH. DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Salomé ; Vol d'oiseaux.
☞ THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h : la Nuit et le Moment ; 22 h : Relax.
☞ THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle, 20 h : Cinq no modernes. Petite salle, 20 h 30 : le Voyage sans fin.
THÉATRE 33 (874-70-56), 20 h 15 : Une soirée presque comme les autres.
THÉATRE SAINT-LÉON (855-32-63), 20 h 30 : Amour et Colère.
THÉATRE 347 (874-44-30), 20 h 30 : la Place royale.
☞ LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Lime crève l'écran.
☞ TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Logomachie.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.
VINAIGRIERS (245-45-54), 20 h : Ohé ! *là-bas, le clown cheval* ; Armistice au pont de Grenelle.

XXIIe Festival du Marais

(887-74-31)

THÉATRE, cour d'honneur de l'hôtel d'Aumont 21 h 30 : Mangeront-ils ?
Cave gothique de l'hôtel de Beauvais, 19 h 30 : A quelque chose hasard est bon. 21 h 30 : la Légende des siècles.
DANSE, Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 20 h 45 : Orage provisoire.

Festival de la Butte-Montmartre

(262-46-22)

Aux Arènes de Montmartre, rue Chappe, 75018 Paris, à 21 h 30 : Contes d'Andersen.

En région parisienne

BOBIGNY, MC (831-11-45), 21 h : D. Gordon/Pick Up Co.
BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (603-60-44), 20 h 30 : A. Metayer.
NANTERRE. Auditorium M.-Ravel (774-93-19), 21 h : M. Chemin.
PAVILLONS-SOUS-BOIS, Espace des Arts (848-10-30), 20 h 30 : Gala du Conservatoire de danse.
SCEAUX. Gémeaux (660-05-64), 21 h : D. Levallet Quintet.
VERSAILLES, 22e Festival (950-71-18), Péristyle du Grand Trianon, 21 h : le Cid.
VILLE-D'AVRAY, 7e Festival, Château (750-44-28), Gymnase, 21 h : Orchestre symphonique du Conservatoire de Prague.

La danse

CAFE DE LA DANSE (357-05-35), 20 h 30 : le Livre des sept scènes, Cie A. Atlani.
CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (271-26-16), 20 h 45 : Orage provisoire.
PALAIS DES CONGRÈS (266-20-75), 20 h 30 : Carmen.
18 THEATRE (226-47-47), à 20 h 30 : Autant en emporte le temps.

Mardi 18 juin

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Radu Lupu (Beethoven).
Salle Gaveau, 20 h 30 : M. Chauveau (Tchaïkovsky, Liszt).
Théâtre 3 sur 4, 18 h 30 : J. Wjuniski (Bach).
Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Ensemble orchestral « Harmonia Nova », Orchestre français d'Oratorio, dir. : D. Rouits (Beethoven).
Sainte-Chapelle, 20 h 45 : The Pasadena Boys Choir (Franck, Mozart, Fauré).
Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 21 h : Orchestre de chambre Vuillemorz (Bach, Haendel, Mendelssohn, Mozart).
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 45 : Ensemble instrumental A. Stajic, Ensemble vocal intermezzo (Bach, Haydn).
Radio-France, Grand Auditorium, 18 h 30 : Solistes du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : M. Janowski (Weber, Roussel, Milhaud).
Eglise Saint-Séverin, 21 h : Orchestre P. Kuentz (Bach).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, sol. : J.-P. Wallez, A. Noras, A. Ciccolini (Schubert).
Théâtre du Musée Grévin, 19 h 30 : Concert « Surprise-Party ».

Opéra

PALAIS OMNISPORTS DE BERCY (342-01-23), 20 h : Turandot.

Les opérettes

ESPACE MARAIS (770-40-56), 18 h 30 : « Tromb-Al-Ca-Zar ».
THEATRE DE PARIS (874-10-75), Petite salle, 21 h : L'Amfiparnaso.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Dany Doriz Sextet.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : Y. Chelala ; 0 h 30 : G. Bonard.
MONTANA (548-93-08), 22 h : Trio Zin.
MUSIC'HALLES (261-96-20), 22 h : M. Perez, D. Goyone.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Claude Luter.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : A. Labib, P. Poles, J.-C. Souberbielle, R. Portier, H. Labarrière.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Quintette de Paris.
SUNSET (261-46-60), 23 h : Groupe Sixun.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

19 h, hommage à J.H. Lewis : The Halliday Brand ; 21 h, Cannes 85 (Perspectives du cinéma français) : Caryl Chessman, *L'écriture contre la mort*, de J.C. Rosé ; Tant que farem aital, de R. Souza ; Impair et passe, de P. Chiuzzi.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Franco-Egyptien) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; *Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e* (335-21-21).
A. K. (Fr.) : Olympic petite salle, 14e (544-43-14) ; Club de l'Etoile, 17e (380-42-05).
AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
ANTARCTICA (Jap.) : Saint-Ambroise *(h. sp.), 11e (700-89-16).*
L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).
ASSOIFFÉ (Indien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).
L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
BABY (A.). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; *Napoléon, 17e (267-63-42).*
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Bré., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (526-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Gaumond Sud, 14e (327-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boite à films, 17e (622-44-21).
BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; *Montparnasse Pathé, 14e* (320-12-06).
BORN TO BE BAD (A., v.o.) : Mac Mahon, 17e (380-24-81.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
BROTHER (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LA CAGE AUX CANARIS (Sov., v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80).
CARMEN (Esp., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Calypso, 17e (380-30-11).
COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
LE DÉCLIC (Fr.) (*) : George-V, 8e (562-41-46).
DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).
ELJANAIKA (Jap., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14).
ELECTRIC DREAMS (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
EMMANUELLE IV (Fr.) : George V, 8e (562-41-46).
LES ENFANTS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; *Paramount Opéra, 9e (742-56-31)* ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LE FLIC DE BEVERLY-HILLS (A., v.o) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (562-20-40). – V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LE FOU DE GUERRE (Franco-Italien) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
GIGOLO (RFA/USA, v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Parnassiens, 14e (325-21-21).
GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).
JE VOUS SALUE MARIE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).
JUSQU'A UN CERTAIN POINT (Cub., v.o.) : Denfert (Hsp.), *14e (321-41-01).*
KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LADY HAWKE, LA FEMME DE LA NUIT (A., v.f.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Gaumont Halles, *1er (297-49-70) : Gaumont* Ambassade, 8e (359-19-08).
MARIA'S LOVERS (A., v.o) : Templiers, 3e (272-94-56).
MASK (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-36-14) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).
LE MEILLEUR DE LA VIE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; George-V, 8e (562-41-46).
MISHIMA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
MONSIEUR DE POURCEAUGNAC (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86).
NASDINE HODJA AU PAYS DU BUSINESS (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).
NOSTALGHIA (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).
LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; République Cinéma, 11e (805-51-33).
PARIS, TEXAS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).
PARKING (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).
PARTIR, REVENIR (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).
PETER LE CHAT (Suédois, v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Studio 43, 9e (770-63-40).
LES PLAISIRS INTERDITS (It.) (**) : v.o., Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f., Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; George-V, 8e (562-41-46).
POULET AU VINAIGRE (Fr.) : UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40).
RENDEZ-VOUS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UCG Danton, 6e (225-10-30) ; George-V, 8e (562-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, *9e (574-95-40) ; UGC Gare de* Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
LE RETOUR DES MORTS VIVANTS (A., v.o.) (*) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
LES RIPOUX (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; *UGC Biarritz, 8e* (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).
ROCK, ROCK, ROCK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (272-52-36).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, *8e (359-04-67)* ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (707-28-04) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e ((343-04-67) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Mont*parnasse*, 14e (335-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
SÉRIE NOIRE POUR UNE NUIT BLANCHE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97).
SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).
SOS FANTOMES (A., v.o.), v.f. : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnos (H.sp.), 14e (327-52-37).
STARFIGHTER (A.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; *Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08)* ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
STAR WAR, LA SAGA (A., v.o.), LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
STEAMING (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).
SUBWAY *(Fr.) : Quintette, 5e* (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).
TERMINATOR (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (533-21-21) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).
DES « TERRORISTES » A LA RETRAITE (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68).
THAT'S DANCING (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (563-16-16).
LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Gaité Rochechouart, 9e (878-81-77) ; *Montparnos, 14e (327-52-37).*
THE BOSTONIANS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
TOXIC (A., v.o.) (*) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Rex, 2e (236-84-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).
UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
Y A PAS LE FEU (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

Les grandes reprises

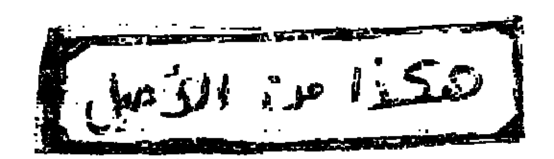
ADIEU PHILIPPINE (Fr) : Denfert, 14e (321-41-01).
L'AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Images, 18e (522-47-94).
L'AS DE PIQUE (A., v.o.) : Studio 43, 9e (770-63-40).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : *Reflet Balzac, 8e (561-10-60).* – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).
LE BEAU MARIAGE (Fr) : Denfert, 14e (321-41-01).
LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).
BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; *Ciné Beaubourg, 3e* (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40).
COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; *Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).*
LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
LA FEMME MODÈLE (A., v.o.) : *Action Ecoles, 5e (325-72-07).*
LA FILLE DE RYAN (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-54-44).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Fauvette, 13e (331-56-70) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
GEANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; Action Lafayette, 9e (329-79-89).
GETAWAY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; George V, 8e (562-41-46) ; *Marignan, 8e (359-92-82)* ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
IF (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (354-42-34).
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) *(**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).*
JAMAIS PLUS JAMAIS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
MAN HUNT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).
MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : *Napoléon, 17e (267-63-42).*
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
NOBLESSE OBLIGE (Ang.) : Action Lafayette, 9e (329-79-89).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Boîte à films, 17e (622-44-21). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Denfert, 14e (321-41-01).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 5e (532-91-68).
PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
POLICE ACADEMY (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).
POLTERGEIST (A., v.f.) (**) Maxéville, 9e (770-72-86).
LE PONT DU NORD (Fr) : Templiers, 3e (272-94-56).
LA POUPÉE (Fr.) : Denfert, 14e (321-41-01).
PSYCHOSE (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).
ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-64-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnos, *14e (327-52-37) ; Murat, 16e* (651-99-75) ; Rialto, 19e (607-87-61).
RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LES SORCIÈRES (It.) : Reflet Logos, 5e (354-42-34).
LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
THE GLENN MILLER STORY (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Français, 9e (770-33-88).
TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch, v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
LES TUEURS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).
UNE FILLE UNIQUE (Fr.) : Denfert, 14e (321-41-01).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : Médicis, 5e (633-63-20).
YOU AND ME (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).
ZELIG (A.) : Champo, 5e (354-51-60).

Les festivals

BUSTER KEATON, Action Ecoles, 5e (325-72-07) : Ma vache et moi.
CHARLOT, Péniche des Arts, 15e (527-77-55), 21 h : Charlot papa ; Charlot à l'hôtel ; Charlot et ma belle en promenade.
50e ANNIVERSAIRE DE LA FOX (v.o.), Action Rive Gauche, 5e (329-44-40). UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) : Voyage à deux. Marine Let's go – Chérie, je me sens rajeunir.
RICHARD GERE (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11), 18 h : A bout de souffle ; 20 h : American Gigolo ; 22 h 15 : Officier et gentleman.
JEAN-LUC GODARD, Studio 43, 9e *(770-63-40), 18 h, 19 h* : Scénario Passion.
LA NOUVELLE VAGUE EN COURTS MÉTRAGES, Olympic, 14e (544-43-14).
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (606-36-07) : Soldier's Story.
S. RAY (v.o.), 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) : la Grande Ville.
A. TARKOVSKI (v.o.), Escurial, 13e (707-28-04), 16 h 30 : l'Enfance d'Ivan ; 18 h 30 : Solaris ; 21 h 30 : Andreï Roublev.

LES FILMS NOUVEAUX

LE CONSUL, film américain de John Mackenzie (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; – V.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 2e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75).
DESTRUCTOR, film américain de Max Kleven (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
JOY AND JOAN, film français de Jacques Saurel (**) : Forum, Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; *Georges V, 8e (562-41-46)* ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
MARJORIE, film américain, de Mar*tin Ritt (v.o.) : Forum Orient Ex*press, 1er (233-42-26) ; Paramount, Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
PATROUILLE DE NUIT, film américain de Jackie Kong (v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).
PHENOMENA, film italien de Dario Argento (*) (v.o.) : Ciné Beaubourg, *3e (271-52-36) ; UGC* Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LES POINGS FERMÉS, film français de Jean Louis Benoit : Latina, 4e (278-47-86) ; Reflet Logos, 5e (354-42-34) ; *UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).*
PORTÉS DISPARUS, film américain de Joseph Zito, (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; (v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; *UGC Gare de Lyon, 12e* (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).



COMMUNICATION

Mardi 18 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Les grands écrans de TF 1 : le Nœud de vipères.
D'après le roman de François Mauriac. Adapt. : J. Chatenet et J.-C. Chambon. Réal. J. Trebouta, avec P. Dux, S. Flon, M. Peyrelon... (rediff.)
Jacques Trebouta avait adapté il y a quelques années ce roman de la haine écrit par François Mauriac. Louis s'acharne d'autant plus à détruire sa femme qu'il l'aimait – et croyait en avoir été aimé – avant d'échapper à la solitude en découvrant l'amour de Dieu.

22 h 15 Documentaire : Est-ce qu'on nous voit.
Réal. A. de Bigault.
La rencontre d'une caméra avec l'univers des voix, des odeurs, des jeux, d'un enfant aveugle du Portugal.

23 h 35 Journal.

23 h 50 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : Un jouet dangereux.
Film franco-italien de G. Montaldo (1978), avec N. Manfredi, M. Jobert, A. Foa.
Un petit bourgeois milanais, exploité par son patron et blessé, par hasard, dans une fusillade, découvre la joie de manier un revolver et devient un tireur d'élite. Un film ambigu sur le thème de l'autodéfense.

22 h 35 Magazine : Lire, c'est vivre.
De Pierre Dumayet, réal. Y. Kovacs.
Dans l'Eloge de l'ombre, *Junichiro Tanizaki nous parle de choses familières, de l'ombre et de la lumière, de ce qu'est une maison au Japon. Un plaidoyer pour l'ombre que Pierre Dumayet va cerner au plus près avec quelques invités lecteurs. Une des plus belles émissions de la série « Lire c'est vivre », qui s'achève, hélas ! C'est la dernière vient-on d'apprendre. Pourquoi ?*

23 h 30 Journal.

23 h 55 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 La Dernière Séance : soirée Don Siegel.
Emission d'Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui.
Actualités (1960). Tom et Jerry. Jacques Villeret présente le premier film ; à 22 h 20 entracte, réclames de l'époque ; attraction, annonce du deuxième film.

20 h 50 Premier film : les Rôdeurs de la plaine.
Film américain de D. Siegel (1960), avec E. Presley, B. Eden, S. Forrest, D. del Rio, J. McIntire.
En 1878, au Texas, un jeune fermier, né d'un père blanc et d'une mère indienne, est déchiré entre les deux communautés, lorsque les Kiowas attaquent sa famille. Très curieux western basé sur un conflit racial, et un rôle dramatique pour Elvis Presley, à demi-convaincant.

22 h 45 Journal.

23 h 5 Deuxième film : l'Invasion des profanateurs de sépultures.
Film américain de D. Siegel (1955), avec K. McCarthy, D. Wynter, C. Jones, K. Donovan (v.o. sous-titrée. N.)
Une bizarre épidémie s'abat sur une petite ville de Californie. Des extra-terrestres s'emparent des corps des habitants dont ils font mûrir les répliques dans d'énormes cosses. Un film fantastique transformé en cauchemar par une mise en scène exceptionnelle dans le genre. Imité mais jamais égalé.

0 h 30 Série : Etat des lieux.

FR3 - PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Les médias peintres ; 17 h 15, Woody Woodpecker ; 17 h 55, Au nom de l'amour ; 18 h 55, Atout PIC ; 19 h, La folie des bêtes ; 19 h 15, Informations.

CANAL PLUS

20 h 30 **Ragtime**, film de M. Forman ; 23 h 5 **Rue Barbare**, film de G. Behat ; 0 h 55 **La Flambeuse**, film de R. Winberg ; 2 h 25 Hill street blues.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 **Pour ainsi dire** : écrire la langue française au Salon du livre ; 21 h 30 **Diagonales** : l'actualité de la chanson ; 22 h 30 **Nuits magnétiques** : le « grand cirque » de la formule 1.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 **Concert** : (donné au Grand Auditorium de Radio-France le 9 mai 1985) : « Dialogue en ut majeur », de Marchand, « Prélude et fugue en la mineur », « Choral BWV 664 », « Fantaisie et fugue en ut mineur BWV 537 » de Bach, « Choral nº 3 en la mineur » de Franck, « Concerto pour orgue et percussions » de Pastorelli, par René Saorgin, orgue, Bernard Balet, Didier Benetti, Jean-Guillaume Cattin, Françoise Gagneux, percussions.

22 h 30 **Les soirées de France-Musique** : les entretiens de Claude Rostand avec Darius Milhaud : à 23 h 5, Jazz-club (en direct du New Morning).

Mercredi 19 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

8 h 30 ANTIOPE 1.
9 h La Une chez vous.
9 h 15 Vitamine.
Dessins animés, feuilleton, infos... (Et à 13 h 40.)
10 h 35 Téléfilm : la Poursuite mystérieuse.
J. Lefleur. Avec M. McDonald, A. Knight.
Les mésaventures de deux orphelins au nord du Québec.
12 h Feuilleton : Joyeux bazar.
12 h 30 La bouteille à la mer.
13 h Journal.
15 h 15 Jeu : Enigmes du bout du monde.
16 h 5 Série : Arnold et Willy.
16 h 35 Feuilleton : Star trek.
17 h 30 La chance aux chansons.
18 h Le village dans les nuages.
18 h 20 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 35 Série : Cœur de diamant.
19 h 10 Jeu : Anagram.
19 h 25 Loto sportif.
19 h 40 Feuilleton : Les Bargeot.
19 h 55 Tirage du Tac-o-Tac
20 h Journal.
20 h 28 Tirage du Loto.
20 h 30 Parlons France.
Avec M. Laurent Fabius, premier ministre.
20 h 45 Série : Dallas.
Suite des règlements de comptes chez les Ewing.
21 h 35 Série : L'histoire secrète du pétrole.
Emission en huit volets de J.-M. Charlier. Nº 6. Le temps des magouilles.
Le fantastique essor industriel que vit le monde au début des années 60 se traduit par une augmentation vertigineuse de la consommation pétrolière. Pourtant il y a de tels surplus que le bénéfice des grandes compagnies s'amenuise. L'Aramco, sous la pression d'Esso, puis bientôt toutes les multinationales, décident unilatéralement, sans avertir les Arabes, de baisser leurs prix. Une série historique sérieusement faite.
22 h 35 Cote d'amour.
Emission de G. Foucault et L. Toitou, présentée par Sidney. Avec Jason and the Scarchers, Satan Joker, Eric Carmen...
23 h 20 Journal.
23 h 35 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télé-matin.
10 h 00 Récré A 2.
Judo Boy ; Tchaou et Grodo ; Pac Man ; Johan et Pirlouit ; Albator ; petites canailles.
12 h 00 Journal et météo.
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Feuilleton : Des lauriers pour Lila.
13 h 45 Cinéma : La Symphonie pastorale.
Film français de J. Delannoy (1946), avec M. Morgan, P. Blanchar, L. Noro, J. Desailly, A. Clément, R. Luguet. (N. Rediffusion.)
Un pasteur d'un village du Jura recueille une fillette aveugle, vivant à l'état sauvage. Il en fait un être humain et se rend compte qu'il l'aime lorsqu'elle est devenue femme. D'après le roman d'André Gide, un mélodrame distingué – jadis considéré comme un chef-d'œuvre – marqué d'artifices psychologiques.
15 h 30 Récré A2.
Les Schtroumpfs : Maraboud'ficelle, Teddy, Latulu et Lireli, Secret des Sélénites, les cités d'or.
16 h 50 Micro Kid.
17 h 25 Les carnets de l'aventure.
« Free climb » (varape dans les montagnes du Colorado).
18 h 00 Super platine.
Avec Modern Talkin, les Chats sauvages, Jeanne Mas...
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h 00 Journal.
20 h 35 Téléfilm : L'Homme de pouvoir.
Réal. M. Frydland, scénario F. Debré. Avec P. Arditi, M. Meril...
Anatomie d'une magouille politique. Bien interprétée, bien menée.
22 h 10 Magazine : Moi... je.
de B. Bouthier.
Le Triathlon (un sport inhumain) ; les clients (...ceux des prostituées) ; flagrant des livres (cinq éditeurs fous et leurs livres) ; psycho, astro, morpho sont au boulot (les sociétés spécialisées et l'embauche) ; les deux sous de l'arène (les corridas, une affaire rentable), Parisvoyou (un substitut du procureur parle de lui). A corps et à cru (un régime : l'instinctothérapie).
23 h 10 Journal.
23 h 35 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h 55 Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.
17 h 00 Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20 h 05 Les jeux.
20 h 35 Téléfilm : Fugue en femme majeure.
De J. Arasse, chorégraphie A. Cata avec les ballets du Nord. Réal. P. Villechaize. Avec F. Dougnac, S. Bouy, Patachou...
Un employé de banque un peu terne partage sa vie entre Judy, son épouse artiste-peintre, et une jeune maîtresse. Judy apprenant la liaison de son mari décide de partir pour le Brésil. Elle s'arrêtera à Marseille : quelque part au fond d'elle-même naît une petite musique... peut-être une nouvelle vie qui commence. Du quotidien gentiment raconté.
22 h 10 Journal.
22 h 30 Série : Etat des lieux.
22 h 35 Prélude à la nuit.
« Scherzo nº 1 », de Chopin, interprété par Ivan Moravek, piano.

CANAL PLUS

7 h, 7/9 ; 9 h, Cabou Cadin (et à 13 h 30) ; 11 h 30, **Le quart d'heure américain**, film de P. Galland et G. Jugnot ; 13 h 5, *Rue Carnot (et à 17 h 30)* ; 14 h 40, Téléfilm : Lace ; 16 h 55, L'hôtel en folie ; 18 h, Jeu : 4 C + ; 18 h 40, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 19 h 10, Zénith ; 19 h 45, Tout s'achète ; 20 h 5, Top 50 ; 21 h, **Triple cross**, film de T. Young ; 22 h 45, **L'histoire de Pierra**, film de M. Ferreri ; 0 h 35, **Lola, une femme allemande**, film de R.-W. Fassbinder ; 2 h 25, L'école des chefs.

FRANCE-CULTURE

0 h, *Les nuits de France-Culture* ; 7 h, *Le goût du jour* ; 8 h 15, **Les enjeux internationaux** ; 8 h 30, **Les chemins de la connaissance** : la France et ses Réformés, d'Henri IV à Louis XIV, ou de la tolérance au refus (et à 10 h 50 : le matin des mathématiques, la Grèce) ; 9 h 5, **Matinée** : la science et les hommes. Un apôtre du scientisme, Ernest Renan ; 10 h 30, **Musique** : miroirs (et à 17 h) ; 11 h 10, **Le livre, ouverture sur la vie**, Rencontre de jeunes lecteurs avec l'Association des libraires spécialisés jeunesse ; 11 h 30 **Feuilleton** : la Célestine ; 12 h, **Panorama** : à 12 h 45, spécial RDA (République démocratique allemande) ; 13 h 40, **Avant-première** : les cafés-théâtres, où en sont-ils ? ; 14 h, **Un livre, des voix** : « le Bruit solitaire du cœur » de Henri Troyat ; 14 h 30, **Passage du témoin**, Serge Hureau et Martine Storti (Redif. de l'émission du 15 juin) ; 15 h 30, **Lettres ouvertes**, magazine littéraire ; 17 h 10, **Le pays d'ici** : en direct d'Aurillac ; 18 h, **Subjectif, Agora**, avec Claude-Louis Combet ; 19 h 30, **Perspectives scientifiques** : la mycologie, une science en plein essor ; 20 h, **Musique, mode d'emploi** : Beethoven, par G.-B Shaw.

20 h 30 **Pulsations** : l'ensemble Itinéraire, dir. R. Zollmann (« Sonnet », de M. Decoust ; « At First Light », de G. Benjamin).

22 h 30 **Nuits magnétiques** : le « grand cirque » de la formule 1.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, **Les nuits de France-Musique** : Smetana ; 7 h 10, *L'imprévu* ; 9 h 8, *Le matin des musiciens* : Ariane à Naxos ; œuvres de Roussel, R. Strauss ; 12 h 5, **Le temps du jazz** : feuilleton « Ellingtoniens buissonniers » ; 12 h 30, **Radio-France Toulouse présente un concert** : œuvres de Chailley, Sancan, Lutoslawski, Moss par l'Orchestre de chambre national de Toulouse, dir. G. Armand ; 14 h 2, **Jeunes solistes** : œuvres d'Adriaensen, Vallet, Le Roy, Dowland..., par X. Cauhepe, luth ; 15 h, **Les après-midi de France-Musique** : le danseur et sa musique - un danseur, Patrick Dupond ; à 17 h, Passion et fidélité - la saga d'Eugène Ormandy ; *18 h 2, Les chants de la terre ; 18 h 30, Jazz* **d'aujourd'hui** ; 19 h 15, Spirales ; 20 h 4, Avant-concert.

20 h 30 **Concert** « Judas Macchabée », oratorio de Haendel par l'Orchestre symphonique de Rias de Berlin, dir. F. Fricsay, sol. M. Stader, soprano, E. Haefliger, ténor, E. Hartwig, alto, C. Van Dyck, ténor.

22 h 45 **Les soirées de France-Musique** : les entretiens de Claude Rostand avec Darius Milhaud ; à 23 h 5, Judy Garland ; à 0 h, Escales américano-latines : Mexico.

L'AFP, Gamma Télévision et « le Monde » ont signé un accord de coopération

L'Agence France Presse, Gamma Télévision et *le Monde* ont signé un accord pour la réalisation de programmes télévisés d'information. Les trois organes de presse entendent ainsi « *associer leurs efforts pour produire ensemble des programmes d'information originaux (magazines, documentaires, reportages, etc.) destinés à être distribués par les télévisions nationales et internationales* ». Selon l'accord, chaque partenaire apportera dans l'association « *son savoir-faire spécifique et ses réseaux de correspondants, soit plus de cent cinquante bureaux dans le monde* ».

Annoncée, ce mardi 18 juin, par les trois partenaires immédiatement après la signature de l'accord entre Gamma et l'AFP – l'accord Gamma-*le Monde* date du 2 juin, – cette entente est à la mesure des objectifs que se fixent ces trois organes d'information à vocation internationale. A l'échelle aussi des enjeux auxquels l'alliance tente de répondre : la forte demande d'images due à la multiplication universelle de canaux et supports audiovisuels, la nécessaire diversification multimédia des entreprises de presse et le développement de flux d'information transnationaux qui, alliés au satellite, se moquent bien des frontières nationales, culturelles et linguistiques.

La démarche, sans doute, est ambitieuse. Mais la vocation, la dimension, la crédibilité de chacun des partenaires ainsi que leur réelle complémentarité journalistique ne rendaient-elles pas presque naturelle cette alliance à l'origine de laquelle se trouve Gamma. Leur label est, dans le monde, le meilleur des passeports et leurs correspondants constituent un atout qu'aucune autre structure francophone ou européenne ne pourrait revendiquer. Restent à conjuguer les efforts et compétences respectifs pour concevoir et fabriquer magazines et reportages – une vingtaine d'heures d'ici à la fin de l'année, une centaine en 1986 – et jeter ainsi les bases d'une structure à vocation d'agence d'images.

Une structure souple, la plus légère possible, soucieuse de ne pas perturber la marche des entreprises ayant une autre vocation que la fabrication d'images ; et une répartition des tâches très simple : l'AFP et *le Monde* fournissent un savoir-faire journalistique et documentaire ; Gamma Télévision s'occupe de l'organisation logistique, depuis les charges d'équipement, de production, de postproduction, d'archivage, jusqu'à la commercialisation et à la programmation. Des tâches que, malgré sa création toute récente (début 1984) comme filiale de la fameuse agence photos, elle maîtrise parfaitement ; elle a d'ailleurs déjà réalisé quarante-cinq films l'an passé et tire l'essentiel de son chiffre d'affaires des ventes à l'étranger. Deux fois par semaine, une conférence de rédaction réunira les représentants des différents organes pour déterminer les sujets possibles en fonction de l'actualité et des forces effectives dans les rédactions. Des catalogues et télex envoyés de par le monde informeront les télévisions sur les productions en cours.

Triple constat

Les raisons de cette initiative ? Elles reposent sur un triple constat : d'une part l'imminence de l'arrivée en Europe, via le satellite, de chaînes et de programmes anglo-saxons (en tête CNN, la chaîne d'information vingt-quatre heures sur vingt-quatre de l'Américain Ted Turner, ou même Worldnet, la chaîne mondiale d'information de la Maison Blanche) ; d'autre part, l'impréparation de l'Europe et la carence de la France, particulièrement sur le créneau de l'information ; enfin, la nécessité économique et stratégique de constituer une structure aux dimensions européennes, dont un pool français, s'il était constitué, pourrait être le moteur.

« *Comment ne pas être inquiet du déferlement attendu d'images d'outre-Atlantique, de la passivité de l'Europe et des dangers réels que cela implique en termes de soumission culturelle et de recul de la langue française* », observe M. Jean-Marc Fombonne, directeur de Gamma Télévision. « *Dans un premier temps, l'objectif est donc de jeter les bases françaises d'une Agence européenne de télévision d'information à destination des réseaux hertziens, câblés et de satellite, l'aboutissement futur de la démarche pouvant être la création d'un canal satellite d'information. Une telle structure est indispensable, mais elle ne se constituera qu'à partir d'un groupement européen auquel chaque pays se doit de présenter un front commun...* »

Il faut donc à la fois pouvoir bénéficier de moyens matériels, humains, financiers de production mais aussi mettre en œuvre les alliances internationales, les seules qui permettent de pénétrer ces nouveaux marchés et de construire des systèmes solides, capables d'affronter les réseaux américains. N'est-ce pas ce qu'ont compris les groupes d'éditeurs et de télévision comme Thorn Emi en Grande-Bretagne, Dupuis en Belgique, Elzevir aux Pays-Bas, Bertelsmann en Allemagne ou Berlusconi en Italie, qui travaillent déjà pour un marché qui dépasse leurs frontières et recherchent actuellement un partenariat avec des entreprises françaises ?

Les pouvoirs publics observent en tout cas d'un œil favorable l'initiative française, qui peut compter, d'ores et déjà, sur le soutien de la Mission câble et pourrait se voir commander une maquette de service d'information, préfiguration d'un canal thématique de réseau câble.

Mais Gamma a déjà mis en route d'importants projets en Irak, au Liban, en Pologne... des cameramen et des journalistes s'apprêtent à partir pour filmer la Chine de 1985, tandis qu'une équipe achève une série sur les communautés sikhs dans le monde... Mais une agence d'images a pour principe de ne jamais dévoiler tous ses plans.

ANNICK COJEAN.

SELON L'ENQUÊTE D'UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Le documentaliste est une femme de 30-39 ans diplômée de sciences humaines et sociales

Le sixième Congrès national sur l'information, la documentation et le transfert des connaissances s'est tenu à Versailles les 12, 13 et 14 juin. Organisé par l'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS) et l'Association nationale de la recherche technique (ANRT), il a réuni neuf cents congressistes dont une cinquantaine d'étrangers, qui ont pu entendre quatre-vingts communications. Ce congrès avait pour thème : « la société de l'information » (1).

Une des interventions remarquées de ce congrès a été consacrée aux agents du transfert, c'est-à-dire aux documentalistes. C'est une profession mal connue, encore à la recherche d'un statut, recouvrant des situations très diverses de l'employé à l'ingénieur, et dont on ne connaît même pas les effectifs réels. Les estimations les plus sérieuses les évaluent de dix-sept mille à vingt mille personnes.

Aussi l'ADBS a lancé une enquête nationale sur la profession, la troisième du genre, après celles de 1964 et 1974. On a ainsi une photographie de cette population tous les dix ans. L'équipe de bénévoles, qui a travaillé sous la direction de M. Serge Cacaly, du ministère de l'éducation nationale, présentait au congrès les résultats de cette enquête. Elle a été lancée en juin 1984. Cinq mille questionnaires ont été expédiés. Le taux de réponse a été exceptionnel, plus de 25 %. 1211 questionnaires ont pu être exploités informatiquement avec l'aide de l'institut de sondage Lavialle.

Le documentaliste-type de 1984 est une femme de trente à trente-neuf ans ; elle a un diplôme de sciences humaines et sociale du deuxième cycle, travaille dans un centre de documentation de une à trois personnes, gagne entre 8000 F et 9000 F par mois et a trouvé son *emploi par petites annonces*.

Mais ce portrait-robot, ne prenant en compte que les moyennes les plus fortes de quelques réponses aux dix-sept questions posées, devient vite une caricature.

Deux grandes constatations peuvent être dégagées de cette enquête : l'accentuation de la féminisation – qui atteint 88,1 % contre 82,8 % en 1964 – et le développement sensible de la documentation dans les régions – 42 % des documentalistes travaillent en 1984 en province contre 31,9 % dix ans plus tôt.

En 1984, le salaire moyen est de 11 725 F pour les hommes et 10361 F pour les femmes. On est nettement mieux payé en région parisienne (10723 F) qu'en province (8 857 F), de même si l'on travaille dans le privé (11684 F) plutôt que dans le secteur parapublic (10419 F) ou public (9048 F).

Du point de vue de la formation on constate une élévation régulière du nombre de diplômés universitaires. Deux documentalistes sur *trois ont au moins une maîtrise*. Parallèlement le nombre des sans-diplôme diminue, il est passé de 32,2 % en 1974 à 1,8 % en 1984. La formation en sciences humaines et sociales, avec 61,8 %, l'emporte largement sur les sciences exactes (23,7 %), avec des salaires moyens respectivement de 9 583 F et *13820 F*.

L'informatique a fortement pénétré la profession depuis dix ans. Dans ce domaine, le secteur public ou parapublic, avec respectivement 47,2 % et 21 % de ses centres informatisés ou pouvant interroger une banque de données, donnent l'exemple.

Enfin, les trois quarts des centres de documentation comptent moins de dix personnes. Pas de grandes surprises dans cette étude, mais la confirmation de tendances et une analyse plus précise de certaines données qui va peut-être aider les documentalistes à mieux faire *reconnaître leur fonction*, au moment où l'on s'accorde à dire que nous sommes entrés dans la société de l'information.

CHRISTIAN BATIFOULIER.

(1) Huit grands sujets étaient abordés : problèmes linguistiques ; *systèmes experts ; information et région* ; documentation et micro-informatique ; les agents du transfert : la veille technologique ; l'édition électronique : les pays en voie de développement. Les textes des communications sont disponibles à l'ANRT (101, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris), au prix de 220 F, plus frais de port.

« LIBÉRATION » ABANDONNE SON PROJET DE RADIO

M. Serge July, directeur de *Libération* – après consultation du conseil de surveillance, – a annoncé, le lundi 17 juin, que le projet de radio patronné par le journal était abandonné.

La semaine dernière, la possibilité d'une cession de la majeure partie du capital de cette filiale à des partenaires extérieurs avait été envisagée de même que la vente pure et simple de la station (*le Monde* du 11 juin). La décision de tout arrêter met un terme à une aventure commencée en 1984. *Libération* avait alors pris le contrôle de la fréquence 92,8 qui réunissait, après le départ de Cité 96, trois autres associations, KLOV, Espace 1901, Nanas radioteuses. Ces trois partenaires ont continué à être associées à la nouvelle radio avec chacune, 5 % du capital, *Libération* détenant les 85 autres pour cent. C'est ainsi que l'expérience *lui aurait coûté 10 millions* de francs environ.

Une première équipe avec notamment Bernard Langlois, animateur du magazine « Résistances » sur A2, avait alors travaillé à un projet qui n'avait pas obtenu l'agrément de la direction et du comité d'écoute mis en place au sein du journal. Une deuxième équipe avait alors pris le relais sous la houlette du journaliste Dominique Pouchin et avait élaboré un projet de radio « Music and News ».

Trente-neuf personnes, dont six journalistes du quotidien, sont concernés par cette décision. Dix-sept *étaient encore à l'essai*. La direction va demander des licenciements économiques.

● *Coluche revient sur Europe 1 et Michel Sardou arrive sur RMC.* – A partir du 8 juillet, Coluche assurera quotidiennement une émission (10 heures-11 h 30), en direct, intitulée : « Y'en aura pour tout le monde ». Il remplace ainsi Michel Drucker jusqu'à une date encore indéterminée. Rappelons que Coluche s'est déjà produit au micro d'Europe 1 de septembre 1978 à juin 1979. En revanche, son émission à RMC en 1983 avait duré moins d'une semaine... Radio Monte-Carlo où, précisément, Michel Sardou animera une émission quotidienne, en direct, à partir du 2 septembre.

● *Nouvel accord pour le volume des émissions de fiction.* – Les négociations sur le renouvellement d'un accord portant sur la garantie d'un volume horaire de production de fiction, conduites par Mme Janine Langlois-Glandier, directeur général de la Société française de production (SFP), ont abouti à la signature, le 13 juin, entre le Syndicat français des artistes-interprètes et les sociétés nationales de télévision TF 1, Antenne 2 et FR 3, d'un nouvel accord pour l'année 1985. Les trois sociétés s'engagent à produire respectivement 157 heures de fiction pour TF 1, 198 heures pour Antenne 2 et 87 h 30 pour FR 3, poursuivant ainsi leur contribution à la défense de l'emploi des artistes-interprètes.

INFORMATIONS « SERVICES »

VIE ASSOCIATIVE

Courage quotidien

Le prix Courage quotidien est décerné chaque année par l'association du même nom. Les scientifiques (1) qui font partie du comité de patronage ne peuvent cacher le destin exceptionnel de la présidente fondatrice, Mme Line Loève.

Celle qui, en faculté, devait crever le plafond des tests d'intelligence logique est atteinte, de huit à quinze ans, par un traumatisme psychologique qui la fait apparaître à l'école comme une débile mentale. Jour et nuit elle répète ses leçons ; en classe, elle est muette. A la récréation, les petites cruelles sautillent autour d'elle : *« Line, que feras-tu quand tu seras grande ? » — « Je serai professeur »*, répond la fillette aux tresses blondes.

Professeur, elle le sera à vingt ans lorsque, menant de front des études de sciences, de lettres, la préparation de DES, elle enseigne les mathématiques aux élèves de première d'une école privée. De l'effort fourni alors elle dit aujourd'hui : *« Ce n'était ni inhumain ni surhumain, c'était démentiel. »* Car elle vit dans la crainte du retour du traumatisme et accumule de l'avance pour le moment où elle se retrouverait dans la situation antérieure. Mais sa soif de savoir était inextinguible.

Line Loève est diplômée de la faculté des sciences, de la faculté des lettres, de l'Institut de psychologie, de l'Institut national d'orientation professionnelle et d'étude du travail, de l'Institut d'administration des entreprises — elle est la première femme diplômée de cet institut — et de l'Institut de démographie. Elle a fait aussi trois années de médecine et de la recherche au Collège de France sur la physiologie des sensations.

Elle a trente ans lorsqu'on lui confie la création et la direction du service psychotechnique d'Air France qui sélectionne tout le personnel de la compagnie. Elle crée trois sections : recherche — avec étude des postes de travail et batterie de tests, — statistiques et applications pratiques.

« J'ai davantage appris à l'école de la vie », poursuit-elle. La vie, ce fut, en 1944, celle des camps. Elle est internée avec son enfant et son mari à Drancy. Sept mois plus tard, ils sont, par un concours de circonstances, libérés alors qu'ils allaient être dirigés vers un camp d'extermination.

Son mari est nommé à l'université de Berkeley où l'on crée pour lui une chaire de probabilité. Michel Loève écrira un traité sur la théorie des probabilités — qui, traduit en russe et en espagnol, sera lu dans le monde entier.

Aux Etats-Unis, Line Loève tombe malade. Elle revient en France pour, croit-on, y mourir. Elle se rétablit et exerce la psychologie. Elle est présente aux débuts de SOS-Amitié. Le pasteur Jean Casalis, fondateur de l'association, lui envoie les cas les plus difficiles : *« Nous, on tient la cuvette ; quand ça ne suffit pas, on vous les envoie. »*

Atteinte d'une grave maladie, Mme Loève est soignée par le professeur Milliez. Elle veut suivre l'évolution du mal. Le professeur accepte. *« C'est le dialogue qui m'a sauvée. »* Il faudra plusieurs années pour qu'elle guérisse. Plus tard, elle fonde Courage quotidien pour ceux *« qui ont connu des épreuves, les ont surmontées avec un grand courage quotidien et sont devenus utiles aux autres »*.

Celle qui a connu la peur, la faim, le froid, les camps, la maladie, la lutte acharnée, voit sa vie comme une chance : *« celle de traverser les épreuves et de les transformer en richesses acquises »*.

DANIELLE TRAMARD.

★ Courage quotidien (BP 200, 75226 Paris Cedex 05) célèbre en 1985 le quarantième anniversaire de la Libération. Cinq prix d'honneur d'un montant global de 100 000 F seront remis, le 9 juin, à Mlle Madeleine Barot, Mme Geneviève de Gaulle Anthonioz, au grand rabbin Kaplan, au père Riquet et à M. Georges Wellers.

(1) *Professeurs* Paul Milliez, André Lwoff et Laurent Schwartz.

PARIS EN VISITES

JEUDI 20 JUIN

« L'Ile-Saint-Louis pas à pas », *15 heures, métro Pont-Marie* (M. Ragueneau).

« Portaits d'Ingres », 13 h 45, Louvre pavillon de Flore (G. Caneri).

« Le Palais de Salm » (qui servit de modèle à la Maison-Blanche), 15 heures, métro Solférino (I. Hauller).

« *Paris littéraire aux XVIIIe et* XIXe siècles : de Diderot à Baudelaire », *14 h 15, devant le Conseil d'Etat, place* Palais-Royal.

« Victor Hugo en *sa maison* », 15 heures, 6, place des Vosges (A. Ferrand).

« L'hôtel de M. Thiers », 15 h 30, métro Saint-Georges (C.-A. Messer).

« La crypte archéologique du parvis de Notre-Dame », 15 heures, entrée face *préfecture de police (M. Banassat)*.

« Saint-Séverin et Saint-Julien-le-Pauvre », *15 heures*, sortie métro Maubert-Mutualité (G. Botteau).

« Le Palais de Justice en activité », 14 h 30, métro Cité (côté sortie Marché aux fleurs) (P.-Y. Jaslet).

« Chapelle et cités d'artistes autour de la Tombe Issoire », 15 heures, angle rue Sarette et rue Marie-Rose.

« L'hôtel Massa, l'infirmerie Marie-Thérèse », 15 heures, 92, avenue Denfert-Rochereau.

« Jardins et cités d'artistes du Petit Montrouge », 14 h 30, RER Cité universitaire.

« *Curiosités et souterrains* de la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, *métro Cardinal-Lemoine*.

CONFÉRENCES

2, place Jussieu, tour 44/43. Pièce 310, 17 heures : « Apport de la thermodynamique des processus irréversibles à la compréhension de la cohérence des systèmes ».

Centre Georges-Pompidou, 18 h 30, rez-de-chaussée : « Rock-débat ».

9, rue Maspero, 18 heures : « Prosopographie des élites politiques et géographie des comportements électoraux à la fin de la IIIe République (1919-1939).

26, rue Bergère, 20 h 30 : « Du temple à l'ordinateur : de Pythagore à Bourdaki. Qu'est-ce que la mathématique ? ».

« 46, rue Barrault, 15 heures : « Préparez vos vacances, la beauté — à tout âge — est le reflet du mode de vie et du rayonnement intérieur (alimentation, psychisme...) ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3990

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II							■		
III								■	
IV				■					
V								■	
VI			■				■		
VII				■					
VIII			■						■
IX					■	■			
X							■		
XI	■			■					

HORIZONTALEMENT

I. Ancêtre de l'ordinateur ou programmateur portatif. — II. Annonce *la fin* d'un cristal. Interjection. — III. De saintes femmes en sont ceintes. — IV. Avance un terme. Laisse le champ à la *critique*. — V. L'être, par excellence. — VI. On le pousse afin de repousser. Dépourvu de toute fantaisie. Deux lettres pour écrire un mot. — VII. Sein. Berceau de certains Nourrissons. — VIII. Symbole. Rendus plus *flatteurs*. — *IX*. Purifia un élément. Cheville. — X. Il est consacré à l'élévation. Partie de rugby. — XI. Nous fait honneur en entrant dans notre jeu. Disposée de bonne ou de mauvaise façon.

VERTICALEMENT

1. Il est difficile de travailler sans l'avoir et plus encore de l'avoir sans travailler. — 2. Fera en sorte de mettre tôt ou tard le feu aux poudres. — 3. Ne manquent pas de charme malgré *leur caractère épineux*. La chose d'Auguste. — 4. Elle est très humide, à Venise. Participe passé. Lettres d'amour. — 5. Mettre sur la touche. Personnel. — 6. Acte antipollution. Plus inconnu. — 7. Ses limites sont souvent mal définies. Balle perdue. — 8. Grande quand elle est noire. — 9. Blé ou radis. Eprouvée.

Solution du problème n° 3989

Horizontalement

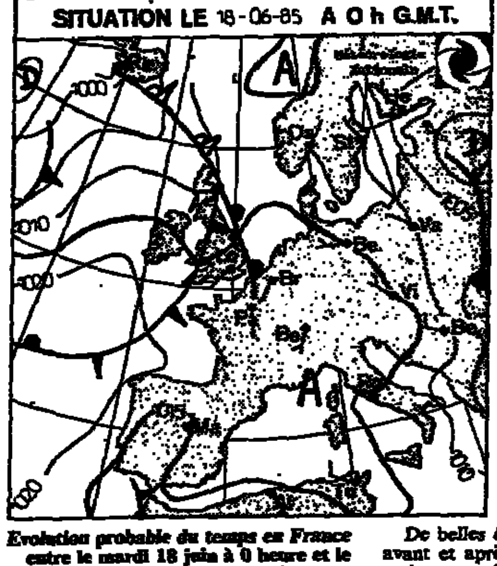
I. Taciturne. — II. Ruiler. — III. Ote. Deb. — IV. Morgeline. — V. BCG. Xyste. — VI. Oued. Der. — VII. Ni. Ardues. — VIII. Ise. Cirse. — IX. Self. On. — X. Tu. Selle. — XI. Erigé. Os.

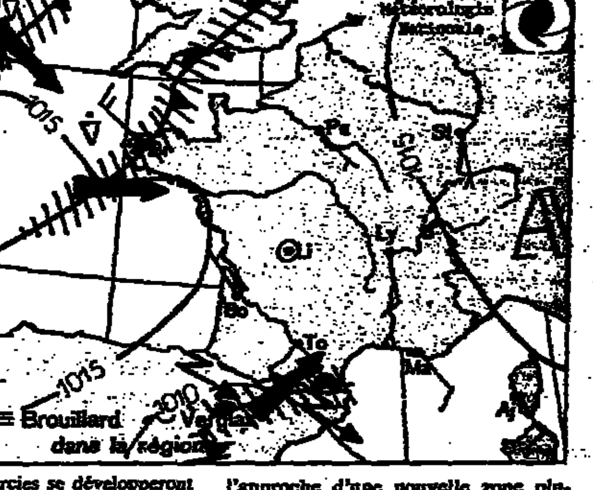
Verticalement

1. Tromboniste. — 2. Autocuiseur. — 3. Cierge. El. — 4. Il. Da. — 5. Télex. Rc. Se. — 6. Ur. Lyddite. — 7. Diseur. Lô. — 8. Entresols. — 9. Eubée. Séné.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le mardi 18 juin à 0 heure et le mercredi 19 juin 1985 à minuit.

Des masses *d'air chaud et instable* remonteront du Sahara et de la Méditerranée *vers le sud du pays* tandis que des limites peu actives circuleront dans un *flux cyclonique d'altitude sur le* nord.

Mercredi, dans le Sud-Est, le temps *sera assez* chaud et orageux. Le ciel sera passagèrement très nuageux. Quelques *orages pourront se produire* en début de matinée sur l'est des Pyrénées et le sud du Massif Central, en fin d'après-midi et en soirée sur le sud des Alpes, le pourtour méditerranéen et la Corse.

D'autre part, une limite frontale traversera une moitié nord-ouest du pays en donnant un ciel nuageux, le matin dans le Nord-Ouest, l'après-midi des Pays de Loire et de la Vendée au Bassin Parisien, aux Ardennes et à la Lorraine, le soir du Bordelais au Centre et au Nord-Est. Quelques pluies faibles accompagneront ces nuages au nord de la Seine et dans le Nord-Est, et peut-être quelques orages le soir dans le Jura et le nord des Alpes.

De belles éclaircies se développeront avant et après cette limite. Une autre *arrivera en fin de journée près* de la Manche en donnant des averses.

Les températures évolueront peu. On pourra noter une légère baisse des *maxima* dans le Nord-Ouest.

Sens d'évolution pour la fin de la semaine

Un régime de sud-ouest passagèrement perturbé s'établira au nord de la Loire. Il prendra un caractère orageux en atteignant la moitié sud du pays.

Temps prévu pour la fin de la semaine

Jeudi : du *Jura aux Alpes* et à la Corse, le temps sera très nuageux le *matin* avec des *pluies* ou des orages. Une amélioration se produira dans la journée.

Sur le quart sud-ouest, après une matinée humide avec de nombreux nuages bas, de belles périodes ensoleillées se développeront l'après-midi.

Au nord de la Seine, des averses sont possibles le matin, mais les éclaircies, prédomineront ensuite.

Dans le Nord-Ouest, le ciel, tout d'abord variable avec de belles éclaircies, se couvrira en fin de journée à l'approche d'une nouvelle zone pluvieuse.

Le vent de secteur nord *soufflera* assez fort près de la Méditerranée, tandis qu'il s'orientera au sud-ouest près de l'Atlantique.

Les températures maximales atteindront 17 à 20 degrés sur la moitié nord, 20 à 25 degrés sur la moitié sud.

Vendredi et samedi : près de la Méditerranée, un temps ensoleillé et plus chaud prédominera, mais une tendance orageuse apparaîtra samedi soir. *De la* Bretagne et de la Vendée au Bassin *Parisien*, au *Nord* et au *Nord-Est*, s'étendra un temps souvent très nuageux avec des pluies passagères et des vents de sud-ouest modérés.

Sur les autres régions, il fera assez beau vendredi, mais le ciel se voilera de plus en plus par l'ouest. Samedi, la *dégradation sera plus marquée* avec l'arrivée de pluies orageuses.

Les températures maximales seront en hausse de 2 à 3 degrés.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours *de la journée du 17 juin* ; le second, le minimum dans la nuit du 17 au 18 juin) : Ajaccio, 23 et 11 degrés ; Biarritz, 22 et 14 ; Bordeaux, 24 et 11 ; Bréhat, 17 et 12 ; Brest, 17 et 1 ; Cannes, 24 et 13 ; Cherbourg, 17 et 11 ; Clermont-Ferrand, 20 et 10 ; Dijon, 20 et 11 ; Dinard, 19 et 11 ; Embrun, 20 et 7 ; Grenoble-St-M.-H., 23 et 8 ; Grenoble-St-Geoirs, 23 et 8 ; La Rochelle, 21 et 11 ; Lille, 19 et 11 ; Limoges, 20 et 12 ; Lorient, 19 et 12 ; Lyon, 20 et 10 ; Marseille-Marignane, 24 et 11 ; Menton, 25 et 16 ; Nancy, 18 et 9 ; Nantes, 23 et 10 ; Nice, 24 et 16 ; Nice-Ville, 24 ; Paris-Montsouris, 20 et 13 ; Paris-Orly, 21 et 14 ; Pau, 23 et 13 ; Perpignan, 26 et 14 ; Rennes, 21 et 10 ; Rouen, 18 et 10 ; Saint-Etienne, 20 et 8 ; Strasbourg, 19 et 10 ; Toulouse, 23 et 11 ; Tours, 21 et 11.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 17 ; Genève, 20 et 9 ; Lisbonne, 27 et 16 ; Londres, 20 et 11 ; Madrid, 32 et 15 ; Rome, 25 et 13 ; Stockholm, 19 et 9.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont parus au *Journal officiel* du lundi 17 et mardi 18 juin :

DES DÉCRETS

● Relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

● Relatif aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle prévues à l'article 188-2 du code rural.

● Relatif aux groupements d'intérêt public constitués en application de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

UN ARRÊTÉ

● Portant agrément de l'accord du 2 avril 1985 relatif à l'avenant n° 1 au règlement annexé à la convention du 24 février 1984 relative à l'assurance chômage.

LE CARNET DU Monde

Naissances

— *Sébastien-Wolfgang* a la joie de faire part de la naissance de

Franz-Hubert,

le 7 juin 1985.

Isabelle et André **DELPONT-MULLER,**
201, allée Chardin,
59650 Villeneuve-d'Ascq.

— Philippe et Nicole **GRUMBACH**

ont la joie d'annoncer la naissance de

Judith,

Paris, le 16 juin 1985.

— M. Patrick **LECLERCQ**
et Mme, née Marie-Alice **BÉRARD,**
Guillaume et Victor,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Benjamin,

Paris, le 9 juin 1985.

— Elie Arthur Princ **NIESZAWER**

a la joie d'annoncer la naissance de son frère

Samuel Boris

et souhaite un chalom à l'humanité entière.

Mariages

— Mme Dolly **SARGAVAKIAN**
et M. Raymond **ADES**

sont heureux de faire part de leur mariage qui a été célébré le 8 juin 1985.

109, avenue Albert-Sarrault,
93290 Tremblay-lès-Gonesse.

Décès

— M. l'abbé *Pierre* Bonnet,
M. et Mme Claude Bonnet,
M. et Mme Robert Augeard,
Mme Christine Bonnet,
M. et Mme Pascal Vattaire,
Mlles Claire et Joëlle Bonnet,
Didier, Laurent et Olivier Augeard,

recommandent à vos prières leur père, grand-père et parent,

M. Georges BONNET,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chevalier de l'ordre
de Saint-Grégoire-le-Grand,
président honoraire
de la Caisse de crédit mutuel
de La Faisanderie,
brancardier de Lourdes,

décédé le dimanche 16 juin 1985.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 20 juin, à 16 heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Charles (La Faisanderie) de Villeneuve-le-Roi (94).

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière ancien de *Villeneuve-le-Roi.*

Ni fleurs ni couronnes.

109, avenue du Docteur-Calmette,
94290 Villeneuve-le-Roi.

— M. François-Frédéric Empaytaz,
Mme Roland Bouchard,
M. et Mme Jean Garnier,
M. et Mme Jean Malaval,
M. et Mme Jean-Marie Ducasse,
ses enfants,
Mme Isabelle Chazsarel-Roussel,
sa belle-fille,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Henri-Jean Selme,
sa sœur,
Mlle Gras,
sa cousine germaine,
Mlle Cécile Dyé,
sa fidèle gouvernante,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Frédéric EMPAYTAZ,
ancien préfet,
ancien maire adjoint
de Saint-Germain-en-Laye,
membre de l'Association
des écrivains combattants,
chevalier de la Légion d'honneur
(à titre militaire),
croix de guerre 1914-1918
(trois citations),
médaille de Verdun,

survenu le 16 juin 1985 en son domicile.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 20 juin 1985, en l'église paroissiale de Saint-Germain-en-Laye, à 15 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

9, *rue de Lorraine,*
78100 Saint-Germain-en-Laye.

— M. et Mme Lucien Boubet,
M. Philippe Boubet,
Mlle Jeannine Boubet
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Gambier, Barthelemy
Et ses nombreux amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Maurice GAMBIER,
croix de guerre 1939-1945,
Médaille interalliée,
chef d'exploitation honoraire
de la SCEE Cantho (Sud Vietnam),
retraité EDF,

survenu *le 12 juin 1985* en sa quatre-vingt-sixième année.
Il a fait don de son corps à la science.

122, *rue Henri-Barbusse,*
95100 Argenteuil.
41, rue Duguay,
95100 Argenteuil.

— Mme Lucienne Georges,
son épouse,
Daniel et Andrée Desornière,
Jean et Rose-Marie Georges,
Marie-France Georges,
Pierre et Isabelle Georges,
Alain et Edith Georges,
ses enfants,
Olivier, Cécile, Nicolas, Matthieu,
Emilie, Bérengère, Nathalie,
Fabrice, Clara et Clément,
ses petits-enfants,
Henriette Paranque,
sa belle-sœur,
Les familles Camerio, Clément, Paranque
Et leurs alliés,
ont la douleur de faire part du décès, le 14 juin, de

M. Marcel GEORGES,
ancien directeur de Lin-Vosges,

à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques ont été célébrées, dans l'intimité, en l'église de Saint-Julien (Marseille-12e) le lundi 17 juin.

L'inhumation a eu lieu, dans le caveau familial, au cimetière Saint-Pierre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Hélène Ahrweiler,
recteur de l'Académie,
chancelier des universités de Paris,
M. Jacques Ahrweiler,
Mlle Marie-Hélène Ahrweiler,

ont la douleur de faire part du décès de leur mère, belle-mère et grand-mère,

Mme Calliroe GLYKATSI,

survenu à Athènes, le 15 juin 1985.

L'inhumation a eu lieu à Athènes le 17 juin.

— Mme Saydi Moatti,
Ses enfants
Et ses petits-enfants,
Ses sœurs,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Isaac Marcel MOATTI,

survenu à Paris le 16 juin 1985.

Les obsèques auront lieu le mercredi 19 juin, à 10 h 30, au cimetière de Thiais (Val-de-Marne).

— Senlis.

M. Maurice Souchon,
son époux,
M. et Mme Alain Souchon,
M. et Mme Jean-Jacques Souchon,
M. et Mme Christian Souchon,
M. et Mme Pierre Souchon,
M. et Mme Henri Souchon,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Abel Souchon,
sa belle-sœur,
M. Christian Verdeau,
son cousin,
Ses cousins et cousines,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maurice SOUCHON,
née Marguerite Courtois,

le 17 juin 1985, dans sa quatre-vingt-deuxième année, à Senlis.

Les obsèques auront lieu le jeudi 20 juin, à 10 h 45, en la cathédrale de Senlis, *sa paroisse, où l'on se réunira.*

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue du Chat-Haret,
60300 Senlis.

— Les familles Oubrik, Mouji, Bigdad, Boumaïa
Et leurs enfants,

ont le regret d'annoncer le décès, survenu le 6 juin 1985, de leur mère,

Achaoui ZAHRA.

Ton souvenir vivace se perpétuera dans nos cœurs à jamais.

Oubrik,
13, rue de Saverne-Mâarif,
Casablanca.

Remerciements

— *La famille de*

Robert HALFF

remercie tous ceux qui lui ont témoigné leur sympathie.

Anniversaires

— A l'occasion du cinquième anniversaire du décès du

professeur Jean ALBERT-WEIL,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

De la part de Mme Jean Albert-Weil et de sa famille.

Avis de messes

— L'Association des *Français* libres a fait célébrer le mardi 18 juin, à 9 h 30, *en l'église Saint-Louis des Invalides* une messe (portes ouvertes) pour commémorer l'appel du général de Gaulle et honorer sa mémoire ainsi que celle des combattants de la France libre morts au champ d'honneur.

Il est demandé aux associations d'anciens combattants et de résistants de porter cet avis à la connaissance de leurs membres et de déléguer leur porte-drapeau à cette cérémonie.

— Le dimanche 23 juin 1985, la messe des artistes sera donnée en l'église Saint-Roch, à 11 h 45, à la mémoire de

Mireille AUXIETRE,
pianiste,

ainsi qu'à la mémoire de son père,

M. Marcel JONNART,
imprimeur,

décédé le 12 avril 1985.

Parents et amis sont priés de s'unir d'intention.

— Une messe sera célébrée le vendredi 21 juin 1985, à 18 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, à l'intention de

M. Jacques DECHIN,
commandeur de l'ordre chevaleresque
du Saint-Sépulcre,

rappelé à Dieu le 11 juin 1985.

Messes anniversaires

— Il y a deux ans disparaissait le

docteur Pierre LAFON.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et estimé.

A sa *mémoire*, une messe sera célébrée le mercredi 19 juin 1985, en l'église de Clermont-l'Hérault, à 10 heures.

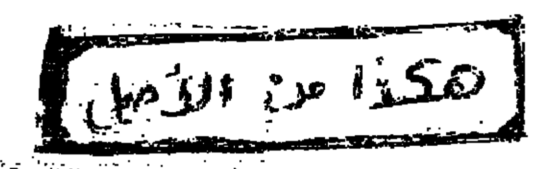
Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université Paris-X Nanterre, mercredi 19 juin à 14 heures, salle C 26, M. Moulaoud Al Abachi : « Le sens de la mort dans le roman français de l'entre-deux-guerres. 1918-1939. »



هكذا من الأصل



économie

REPÈRES

Dollar : glissement à 9,30 F

Les cours du dollar ont nettement glissé mardi 18 juin, revenant de 9,36 F à 9,30 F et de 3,0680 DM à 3,05 DM. Selon les opérateurs, la monnaie américaine est en train de s'orienter à la baisse : les taux d'intérêt continuent de fléchir aux Etats-Unis, où une petite banque, la Southwest de Saint-Louis, a ramené son taux *de base de 10 % à 9 1/2 %. En outre,* on attend la première estimation pour la croissance du PNB des Etats-Unis au premier semestre, qui doit être publiée jeudi, et qui situerait cette croissance en net retrait sur les prévisions antérieures.

Paiements courants : aggravation du déficit américain

Le déficit de la balance des paiements courants aux Etats-Unis s'est creusé au premier trimestre de 1985. Il a atteint 30 milliards de dollars, contre 25,5 milliards au trimestre précédent, selon les chiffres révisés à la hausse. Ce déficit trimestriel est le deuxième en importance jamais enregistré par les Etats-Unis, après le chiffre *record de 32,9 milliards de dollars du troisième trimestre de 1984.* Les experts annoncent, pour l'ensemble de l'année, un déficit des paiements courants supérieur au record de 101,6 milliards atteint en 1984.

Pétrole : 1,5 dollar de baisse sur le brut lourd mexicain

Le Mexique a confirmé une réduction de 1,50 dollar sur le prix du baril de son pétrole lourd Maya, ainsi ramené à 24 dollars avec effet rétroactif au 1er juin. Dans un télex envoyé à ses clients, la compagnie mexicaine PEMEX précise, en outre, qu'elle prendra une décision mi-juillet sur le brut léger Isthmus, actuellement vendu *27,75 dollars le baril. Le Mexique, s'il n'est pas membre de l'OPEP,* est l'un des importants pays exportateurs. Aussi, sa décision renforce-t-elle les pressions à la baisse des prix, même si le refus de réduire le prix de l'Isthmus – proche en qualité de l'arabe léger saoudien – peut être considéré comme un geste à l'égard de l'OPEP.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	9,2900	9,2940	+ 220	+ 235	+ 415	+ 445	+1 150	+1 250
$ can.	6,7815	6,7869	+ 32	+ 53	+ 78	+ 107	+ 224	+ 320
Yen (100)	3,7478	3,7509	+ 127	+ 136	+ 242	+ 259	+ 720	+ 769
DM	3,0494	3,0522	+ 119	+ 130	+ 233	+ 248	+ 685	+ 729
Florin	2,7049	2,7069	+ 77	+ 84	+ 152	+ 165	+ 475	+ 513
F.B. (100)	15,1155	15,1270	+ 186	+ 235	+ 342	+ 440	+ 980	+1 265
F.S.	3,6268	3,6305	+ 154	+ 169	+ 288	+ 308	+ 862	+ 925
L (1 000)	4,7837	4,7883	– 152	– 132	– 294	– 261	– 801	– 717
£	11,9284	11,9428	– 202	– 155	– 428	– 353	–1 082	– 983

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 1/4	7 1/2	7 3/8	7 1/2	7 3/8	7 1/2	7 5/8	7 3/4
DM	5 3/8	5 5/8	5 7/16	5 9/16	5 7/16	5 9/16	5 9/16	5 11/16
Florin	6 7/8	7 1/8	6 11/16	6 13/16	6 5/8	6 3/4	6 9/16	6 11/16
F.B. (100)	8	9	8 11/16	8 15/16	8 11/16	8 15/16	8 13/16	9 1/16
F.S.	1	2	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16	5 1/4	5 3/8
L (1 000)	13 1/2	14 1/2	13 3/8	13 7/8	13 3/8	13 7/8	13 1/2	13 7/8
£	12 1/2	12 3/4	12 9/16	12 11/16	12 7/16	12 9/16	12 1/8	12 1/4
F. franç.	9 15/16	10 3/16	10	10 1/4	10 1/16	10 5/16	10 5/16	10 9/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

CONJONCTURE

LES COMPTES DE LA NATION POUR 1984

Les résultats des entreprises se sont améliorés au détriment des revenus des salariés

La commission des comptes de la nation s'est réunie mardi 18 juin. Cette commission, qui outre des experts regroupe des représentants du gouvernement, des syndicats, du patronat, s'est penchée sur les comptes établis par l'administration pour l'année en cours et pour 1986. On verra dans le tableau ci-dessous, qui prévoit une croissance de 1,5 % cette année, que le gouvernement a maintenant officiellement intégré un certain marasme de l'activité, prix de la lutte engagée pour rétablir les équilibres financiers.

L'INSEE, de son côté, vient de publier une analyse très approfondie des comptes de l'année 1984.

Selon l'INSEE, « *1984 marque une nouvelle étape dans le rétablissement des équilibres économiques et financiers engagé en 1983 et poursuivi avec persévérance. Le déficit du commerce extérieur se réduit à nouveau et la balance des paiements courants retrouve l'équilibre. La décélération de la hausse des prix est sensible. Les comptes des sociétés continuent à se redresser. Le besoin de financement des administrations diminue.* »

« *Ces résultats favorables,* poursuit l'INSEE, *n'ont pu être obtenus qu'au prix d'une réduction du pouvoir d'achat du revenu des ménages et d'une croissance plus faible que dans les autres pays industrialisés. Le produit intérieur brut marchand (...) progresse cependant de 1,5 %, c'est-à-dire davantage qu'en 1983 (+ 0,6 %). Mais cette reprise est insuffisante pour éviter une nouvelle dégradation du marché du travail. Le chômage augmente fortement en 1984 alors qu'il avait pu être contenu en 1983, notamment grâce à des mesures conduisant à limiter l'offre de travail* ».

L'année 1984 peut se résumer en quatre points essentiels : accentuation de la désinflation et stagnation de la demande intérieure ; redressement des échanges extérieurs ; modification en faveur des entreprises et au détriment des ménages de la répartition du revenu national ; réduction des besoins de financement des administrations.

• Désinflation : progrès confirmés

En 1984, la hausse des prix de détail est ramenée à 6,7 % en glissement, c'est-à-dire de janvier à décembre. C'est le taux de progression le plus faible depuis 1971. L'INSEE note que, contrairement à 1983, où le ralentissement de l'inflation était dû surtout à la faible progression des tarifs publics, la désinflation de 1984 « *concerne toutes les autres catégories de prix* ».

Le recul de l'inflation n'est pas dû à des facteurs externes, au contraire. Du fait de la hausse du dollar, les prix de l'énergie et ceux des matières premières industrielles importées ont connu l'année dernière une progression sensible (+ 10,5 % et + 14,9 % en moyenne annuelle), alors qu'ils étaient restés presque stables, en 1983.

« *La désinflation en 1984 s'explique par des facteurs internes : le maintien d'un encadrement de prix, notamment pour les services, de bonnes conditions sur les marchés des produits agricoles, et surtout une faible hausse des coûts salariaux.* »

L'évolution modérée des salaires (+ 6,4 % pour le taux du salaire horaire ouvrier en glissement) et des gains sensibles de productivité du travail expliquent pour l'essentiel la nette décélération des coûts de production, dont la progression a été limitée à 6,4 % en moyenne annuelle. La hausse du coût salarial unitaire a été nettement moins rapide l'année dernière (+ 4,7 % en moyenne annuelle) qu'en 1983 (+ 9,8 %) et en 1982 (+ 11,9 %).

La stagnation du revenu des ménages se répercute sur l'évolution de la consommation, qui reste pratiquement étale : + 0,1 % en glissement, + 0,7 % en moyenne annuelle. « *Pour les produits manufacturés, la baisse de la consommation est pratiquement ininterrompue depuis le début de 1983* », mais elle s'accélère en 1984.

• Echanges extérieurs : le redressement se poursuit

Le déficit commercial a continué de diminuer en 1984 : 20 milliards de déficit. En trois ans, le déficit a été réduit des trois quarts (93 milliards en 1982). Le rythme de rééquilibrage s'est cependant ralenti par rapport à 1983 : l'évolution des prix a joué de façon défavorable (1 point de perte dans les termes de l'échange au lieu d'un gain de 2,5 points en 1983).

Le rééquilibrage s'est fait uniquement sur les volumes. L'amélioration du taux de couverture a progressé en volume de 4,9 points mais de 3,9 points seulement en valeur (contre 7 points en 1983).

En 1984, les échanges invisibles (services, grands travaux, revenu de capitaux, tourisme...) *ont à nouveau* été excédendaires (13,7 milliards de francs) alors qu'ils avaient été juste équilibrés les deux années précédentes (+ 4,5 milliards sur l'ensemble 1982-1983). Cette évolution favorable dissimule le déficit croissant du poste « revenus du capital » (– 10,5 milliards en 1984), déséquilibré par la charge croissante des intérêts des emprunts extérieurs (ce poste était excédentaire jusqu'en 1982).

• La répartition du revenu national s'est modifiée en faveur des entreprises

La part des ménages dans le partage du revenu national s'est nettement réduite en 1984, revenant à 73,9 % du PIB contre 75,2 % en 1983 et 76,2 % en 1982. Comme la production intérieure a progressé de moins de deux points depuis 1982, le pouvoir d'achat des ménages a baissé de 0,7 %, comme en 1983. Cette réduction s'est faite au profit des entreprises, dont l'épargne passe de 5,1 % du PIB à 6 %, le revenu des administrations restant stable (16,8 % du PIB).

Si le taux de marge des sociétés privées (hors grandes entreprises nationales, mais en comprenant les entreprises publiques du secteur concurrentiel) passe de 22,5 % de la valeur à ajouter en 1983 à 23,6 % en 1984 (1), son niveau reste faible, inférieur au niveau moyen des années 1975-1979. La dégradation enregistrée des dernières années n'est pas effacée.

• Le besoin de financement des administrations s'est réduit.

Ce besoin – qui représente *grosso modo* le déficit de l'ensemble Etat-collectivités locales – Sécurité sociale – a représenté 2,8 % du PIB en 1984, soit une baisse de 0,3 % point par rapport à 1983.

« *Cette réduction a été permise,* note l'INSEE, *par la poursuite de la décélération des dépenses publiques* » (10,1 % en 1984 contre 12,7 % en 1983 en valeur). Celles-ci progressent cependant en volume : de 2,9 % (+ 2,6 % sans les intérêts de la dette publique, qui augmentent, eux, de 16,3 % en valeur).

La Sécurité sociale a dégagé, quant à elle, un excédent de 26,4 milliards de francs grâce à une augmentation de 8,9 % de l'ensemble de ses recettes qui tiennent compte des transferts de l'Etat. Les seules cotisations ont, elles progressé un peu moins vite que les prestations (+ 9,4 % contre 9,8 %). C'est pour les salariés que les contributions au financement de la Sécurité sociale ont le plus augmenté (+ 14,2 % en valeur, soit 6,3 % en termes réels), alors que la cotisation des employeurs n'augmentait pas (+ 7 % en valeur, mais – 0,5 % en valeur réelle).

(1) En terme d'excédent brut d'exploitation (c'est-à-dire ce qui reste aux entreprises après versement des salaires, des charges sociales, des impôts liés à la production). Cette notion correspond à la marge brute.

Le compte officiel surestime nettement la croissance économique en 1985

	1984 (résultats)	1985 (prévisions)	1986 (prévisions)
• RESSOURCES DE LA NATION (évolution en volume et en pourcentage)			
Produit intérieur brut marchand	+ 1,5	+ 1,5	+ 2,1
Importations	+ 1,6	+ 2,4	+ 3,4
• EMPLOI DES RESSOURCES DE LA NATION			
1) Consommation des ménages	+ 0,5	+ 0,8	+ 1,6
2) Investissement	– 2,9	+ 0,9	+ 2,4
Dont :			
entreprises	– 2,9	+ 1,8	+ 2,8
ménages	– 3,9	– 2,3	+ 2
administrations	– 1,8	+ 1,6	+ 1,8
3) Exportations	+ 6,3	+ 4,1	+ 3,7
• Hausse des prix (évolution en pourcentage) :			
en glissement	+ 6,7	+ 4,5	+ 2,8
en moyenne annuelle	+ 7,4	+ 5,6	+ 3,4
• Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages	– 0,7	+ 1,1	+ 1,3

Le produit intérieur brut progresse de 1,2 % en 1985 selon le compte officiel et de 2 % en 1986.

AFFAIRES

BURROUGHS ET SPERRY NE FUSIONNERONT PAS

La fusion entre Burroughs et Sperry, deux des principaux fabricants américains d'ordinateurs (*le Monde* du 15 juin 1985), n'aura pas lieu. Lundi 17 juin, Burroughs a annoncé qu'il retirait son offre en raison des hésitations de l'état-major de Sperry. Les boursiers américains, qui avaient réagi défavorablement à l'annonce des négociations, ont sanctionné la nouvelle en faisant « plonger » le titre de Sperry, tandis que celui de Burroughs gagnait quelque cents. Il faut dire que nombre d'observateurs s'étaient montrés sceptiques devant ce qui pouvait apparaître comme le « mariage de la carpe et du lapin ». Les matériels de Sperry et de Burroughs, qui sont incompatibles avec ceux d'IBM, sont en effet également incompatibles entre eux. Cette tentative pour donner un concurrent à IBM aura donc vite tourné court.

Mais cette solution ne règle pas *les problèmes des deux « ex-futurs »* partenaires. Si Burroughs a annoncé qu'il n'envisageait pas de prochaine acquisition, l'incertitude demeure quant à l'avenir de Sperry (et de sa division informatique cahotante), qui connaît là sa deuxième tentative avortée de fusion. Il y a trois mois, ITT avait également mis fin à des négociations engagées avec Sperry en vue d'une fusion.

Selon les observateurs financiers, Sperry devrait continuer à être une *proie convoitée, ne serait-ce* qu'en raison de son importante division d'électronique militaire.

ERRATUM. – Une erreur de transmission s'est glissée dans l'article intitulé « L'échec de Thomson dans la hi-fi » (*le Monde* du 13 juin) sur les pertes de Selimo, la filiale du groupe nationalisé installée à Moulins. Il fallait comprendre que le déficit des activités annexes de Selimo « *porte* » le déficit global de cette société à 90 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 249 millions et non pas qu'il « *s'ajoute* » aux pertes du secteur de la hi-fi (69 millions).

ENTREPRISES

• Téléphonie privée : Jeumont-Schneider reprend l'AOIP. – Jeumont-Schneider a annoncé, le 17 juin, la reprise en location-gérance de la division téléphonie privée de l'AOIP (Association des ouvriers en instruments de précision). La nouvelle filiale, créée par Jeumont-Schneider, s'appelle Statel et reprend cent quarante salariés sur les trois cents personnes employées par l'AOIP. Cette dernière poursuit la réorganisation de ses autres activités (robots, circuits imprimés, matériel téléphonique public) et la recherche de partenaires.

• American Express lance la première carte de prestige en France. – Le groupe American Express a annoncé, le 17 juin, la commercialisation en France de sa carte de prestige Gold Card. Lancée aux Etats-Unis en 1974, celle-ci a été étendue, depuis, à de nombreux *autres pays, européens* notamment (Allemagne fédérale, Suisse, Grande-Bretagne...). Assortie d'une cotisation annuelle de 850 F, la carte Gold comprend un certain nombre de services supplémentaires (assurance voyage gratuite...), par rapport à la carte « verte ».

[Cette offensive d'American Express va accélérer une sévère concurrence que se livrent les émetteurs sur le marché des cartes « *hauts de gamme* » (évalué à 500 000 unités environ) pour la France. Visa Mastercard et Diner's Club, qui, tous, possèdent des cartes de prestige, envisageaient de les commercialiser dans notre pays au cours des prochaines semaines.]

• Mise en règlement judiciaire de la société Le Tanneur. – Le tribunal de grande instance de Belley (Ain) a confirmé, le 17 juin, la mise en règlement judiciaire de la société Le Tanneur, spécialisée dans la maroquinerie, prononcée, le 15 juin, par le tribunal de commerce de Lyon. Le Tanneur, qui avait déjà procédé en juin 1984 à deux cent vingt-six suppressions d'emplois, compte encore six cent quatre-vingts salariés.

LOGEMENT

Les nouvelles déductions fiscales compenseront difficilement le niveau élevé des taux d'intérêt

Les déductions fiscales récemment prises en faveur du logement représentent-elles un avantage important pour les personnes qui emprunteraient pour acquérir un appartement ou une maison ?

Le 23 janvier dernier, différentes mesures étaient adoptées en conseil des ministres pour relancer le bâtiment. Parmi elles, la limite dans laquelle les intérêts d'emprunt peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt a été portée à 12 000 F d'intérêt d'emprunt plus 2 000 F par personne à charge au lieu des 9 000 F et 1 500 F prévus par la législation fiscale (1). Le 17 avril, en pleine discussion du projet de loi, M. Quilès, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, forçait la mise et portait cette limite à 15 000 F (la somme de 2 000 F par personne à charge, prévue en janvier, n'était pas modifiée).

Ces dispositions votées le 21 mai à l'Assemblée nationale ont été publiées au *Journal officiel* du 23 mai (2). Elles s'appliquent aux emprunts contractés depuis le 1er janvier 1985 et réduiront donc les impôts payés en 1986.

Avec la législation précédente, le plafond était de 9 000 F, soit pour un couple marié avec deux enfants de 12 000 F (9 000 F + 2 fois 1 500 F). La réduction d'impôt étant de 25 % représentait 3 000 F. Désormais, toujours pour un couple avec deux enfants, ce plafond sera de 19 000 F (15 000 F + 2 fois 2 000 F). Si l'emprunt a été souscrit depuis le 1er janvier 1984, la réduction d'impôt sera dans l'exemple retenu ici, de 4 750 F (3). L'avantage fiscal supplémentaire maximun procuré par la nouvelle législation est donc de 1 750 F, puisqu'il passe de 3 000 F à 4 750 F.

• Pour un salaire brut de 10 000 F par mois, soit 120 000 F par an, l'impôt dû est de 5 658 F pour un couple marié avec deux enfants (trois parts). La réduction d'impôt permise par la nouvelle législation atteint 84 % de la somme due.

• Pour un salaire brut de 12 500 F par mois (150 000 F par an) l'impôt dû par le couple marié ayant deux enfants atteint 9 941 F. La réduction maximum portée à 4 750 F *représentera presque la moitié* de l'impôt dû (47,8 % très exactement).

• Pour un salaire brut de 16 666 F par mois (200 000 F environ par an), l'impôt dû est de 18 902 F dans l'exemple retenu. La réduction d'impôt permise par la nouvelle législation sur les intérêts des emprunts logements sera de 25 %.

On voit donc que pour des salaires mensuels *variant entre 10 000 F* et environ 17 000 F, les réductions d'impôt sont importantes puisqu'elles vont jusqu'à 84 % et ne sont pas inférieures à 25 % de l'impôt dû. Tout le problème est de savoir si cette incitation fiscale – qui ne joue d'ailleurs que sur cinq ans pour les nouveaux emprunts – sera assez forte pour compenser l'effet dissuasif de taux d'intérêt très élevés (15 % à 16 % sans bonification). La réponse n'est *pas évidente.*

Al. V.

1) Les sommes sont bien des plafonds d'intérêt et non des plafonds d'abattement d'impôt.

2) La même loi (n° 85 536) relève également les déductions pour économies d'énergie : de 8 000 F à 12 000 F et de 1 500 F à 2 000 F par personne à charge. Ces déductions ne concurrencent pas celles des intérêts d'emprunt.

3) Si l'emprunt a été souscrit avant le 1er janvier 1984, la réduction d'impôt est de 20 % pendant dix ans. Pour les emprunts souscrits depuis le 1er janvier 1984 le taux de la réduction d'impôt est de 25 % pendant cinq ans.

DE JANVIER A MAI

Le déficit commercial a représenté 16 milliards de francs

Le déficit du commerce extérieur a atteint 16 milliards de francs pour les cinq premiers mois de 1985, ce qui représente 3,2 milliards en moyenne mensuelle. De janvier à mai 1984, le solde négatif des échanges était d'un montant comparable, soit 17 milliards de francs. Durant les mêmes périodes de 1983 et de 1982, ce déficit s'était élevé respectivement à 33 milliards et 30 milliards de francs, mais il avait été de 18 milliards de francs au cours des cinq premiers mois de 1981.

Pour le seul mois de mai 1985, les échanges extérieurs ont été déséquilibrés de 1,2 milliard de franc (en données corrigées des variations saisonnières) au lieu de 4,2 milliards en avril ; mais ils avaient été excédentaires en mai 1984 (+ 0,9 milliard). Alors que, d'un mois à l'autre, les exportations ont reculé de 2,3 % pour se situer à 75,8 milliards de francs, les importations ont diminué de 5,8 % pour revenir à 77 milliards de francs.

La facture énergétique, qui avait augmenté en raison de la vague de froid, a retrouvé son *niveau moyen : 15,6 milliards* de francs en mai, contre 19,3 milliards en avril. L'excédent agro-alimentaire a, de son côté, été proche de la moyenne, ayant représenté, le mois dernier, 2,5 milliards de francs.

En revanche, le surplus industriel s'est tassé, à la suite d'une dégradation des ventes d'équipement professionnel et des exportations de l'industrie automobile. Ce solde a représenté 7,9 milliards de francs, contre 8,1 milliards en moyenne pour les quatre premiers mois de 1984.

• Mme Cresson : « *La France est « explicitement acquise » à de nouvelles négociations commerciales.* » – Au cours d'une rencontre organisée à Londres, le 17 juin, par le Trade Policy Research Centre – institut international pour la promotion du libre échange, – Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, a déclaré que la France était « *explicitement acquise* », comme les autres pays de la CEE, à l'idée d'un nouveau « round » de négociations commerciales. Mais, avant de fixer la date de l'ouverture de ces négociations, elle estime indispensable de déterminer les sujets qui y seront discutés et de savoir qui y participera. Or, a-t-elle ajouté, les principaux promoteurs *de cette idée, les Etats-*Unis et le Japon, n'ont pas encore été en mesure d'indiquer clairement et officiellement ce qu'ils en attendent. – (*AFP.*)

SOCIAL

A L'ISSUE DE NÉGOCIATIONS ENTRE LES CAISSES D'ASSURANCE-MALADIE ET LES SYNDICATS DE MÉDECINS

Le projet de nouvelle convention médicale est mis au point

Après quatre mois de négociations, sans compter les préliminaires, les trois caisses nationales d'assurance-maladie et les deux principales centrales de médecins libéraux se sont mises d'accord, le 17 juin, sur un projet de convention. Celui-ci devra être ratifié par les instances dirigeantes de chaque organisation.

La Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) réunit son conseil d'administration le 25 juin. Son président, M. Maurice Derlin (Force ouvrière), a déjà indiqué qu'il avait *« de bonnes raisons de penser que le projet serait ratifié par les trois caisses »*. Les deux centrales médicales réuniront leurs assemblées générales le 30 juin. Il est peu probable que la Fédération des médecins de France (FMF) ne signe pas le convention, où elle retrouve ses revendications essentielles, tandis que la décision de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), soumise à de fortes tensions, notamment entre généralistes et spécialistes, est plus aléatoire.

En fait, dans ses éléments fondamentaux, le projet actuel est très proche de la convention de 1980. Il maintient l'existence d'un deuxième secteur de médecins conventionnés, bénéficiant de la liberté des honoraires. Il conserve aussi les deux instances créées par la convention précédente pour suivre l'évolution des dépenses et assurer une autodiscipline des médecins : les commissions conventionnelles paritaires locales (ex-commissions économiques), formées de représentants au niveau local des parties signataires, fixeront des objectifs de *« bon usage des soins »* ; les comités médicaux paritaires locaux joueront pour elles un rôle de conseil technique, mais ils examineront aussi les *« tableaux statistiques d'activités des praticiens »* et serviront de filtre pour d'éventuelles sanctions en cas de comportement anormal ou de prescriptions excessives... (1).

Le mécanisme de sanctions a été *l'un des points* les plus difficiles de la discussion : dans un premier temps, les représentants des caisses, et en particulier de la CNAMTS, avaient souhaité pouvoir agir plus rapidement. En fait, la procédure restera progressive passant de la mise en garde à une mise hors convention pendant un mois, trois mois, puis six mois en cas de récidive (auparavant la troisième récidive pouvait entraîner un « déconventionnement » d'un an puis de deux ans).

Peu d'innovations

Le projet contient peu d'innovations réelles. A la demande des médecins, il prévoit — mais en termes très généraux — le principe d'une rémunération des praticiens participant à des formes spécifiques de soins (comme pour le maintien des personnes âgées à domicile, les urgences, la prévention ou l'éducation sanitaire). Les médecins ont aussi obtenu après moult discussions que l'on inscrive dans le préambule de la convention, en échange d'une promesse de participation commune à la maîtrise des dépenses, la constitution de trois groupes de travail chargés d'étudier, pour l'automne 1986, respectivement les conditions d'exercice de la médecine générale, l'adaptation de la médecine spécialisée aux progrès techniques et enfin un système de promotion des médecins conforme à leur statut libéral... ainsi y en aura-t-il pour tout le monde.

Le changement le plus important est sans doute la durée de la convention : celle-ci conclue pour quatre ans — et non plus cinq — est renouvelable par tacite reconduction sauf *opposition — qui doit être signifiée* six mois avant — de deux caisses d'assurance-maladie, dont la CNAMTS, ou des organisations de médecins signataires. Ce système permet aussi à l'Etat, d'une part, de retirer son agrément dans les mêmes conditions, d'autre part, de refaire périodiquement une enquête sur la représentativité des différents syndicats médicaux. Un bilan de la convention doit être établi tous les deux ans, et, à cette occasion, les médecins conventionnés ordinaires auront la possibilité de passer dans le secteur à honoraires libres et réciproquement.

Un dernier point délicat est en voie de règlement. Il concerne les modifications de la nomenclature des actes médicaux. Le gouvernement tenait à conserver ses prérogatives en la matière, tandis que les caisses et les médecins voulaient empêcher toute modification entre deux accords tarifaires annuels.

Le compromis intervenu prévoit que les modifications seront arrêtées par le gouvernement après consultation des caisses nationales d'assurance-maladie et des organisations syndicales de médecins. En cas d'avis défavorable de deux caisses (dont la CNAMTS) et des organisations médicales signataires du dernier accord tarifaire, les modifications proposées ne pourraient entrer en vigueur avant l'accord suivant, c'est-à-dire l'année suivante.

En échange, a été prévue la mise en place d'un système informatique permettant de suivre précisément l'évolution du nombre d'actes — surtout les actes de diagnostic technique — que les médecins avaient refusé jusque-là au nom du secret médical.

Ces dernières dispositions devraient être consacrées, après accord final avec le ministère, pour la nomenclature par deux décrets et, pour la durée de la convention, par un texte de loi modifiant le code de la Sécurité sociale.

GUY HERZLICH.

(1) Reste sanctionné aussi le non-respect des tarifs conventionnés, de la nomenclature des actes médicaux ou des procédures prévues (usage des imprimés réglementaires et inscription des honoraires perçus).

A la fin du mois de mai

BAISSE DU NOMBRE DE CHOMEURS INDEMNISÉS

Selon les statistiques publiées, le 17 juin, par l'UNEDIC, le nombre de chômeurs et de préretraités indemnisés a diminué de 2,3 % en un mois. A la fin du mois de mai, on comptait 1 980 972 personnes indemnisées et, en tenant compte des demandeurs d'emploi qui percevront une allocation avec effet rétroactif, le chiffre, au dernier jour du mois, devrait être de 2 338 800 (— 2,2 % par rapport à avril).

Cette baisse, estime l'UNEDIC est *« supérieure au seul effet de la saisonnalité »*.

● **2 694 000 chômeurs selon l'indicateur de M. Lionel Stoléru.** — Au 1er juin, selon l'indicateur ARIES que publie M. Lionel Stoléru, la France comptait 2 694 000 chômeurs (2 412 000 selon l'ANPE). En conformité avec la suggestion du Bureau international du travail, l'indicateur comporte désormais une catégorie répondant à la notion de *« sous emploi visible »* et qui comprend *« les personnes qui ont une occupation d'attente, comme les TUC »*. 245 000 personnes, selon M. Stoléru, sont dans cette situtation.

Au total, le chômage aurait augmenté de 31 300 demandeurs d'emplois et de 34 900 personnes en « sous emploi », à la fin du mois de mai.

● **Stabilité de la consommation des ménages.** — En mai, la consommation des ménages s'est élevé à 19,68 milliards de francs, soit au *même niveau qu'au mois* d'avril (19,69 milliards). Par rapport à mai 1984, on enregistre une hausse de 1,5 %. Compte tenu des variations saisonnières, les immatriculations automobiles ont enregistré en mai une nette remontée, indique l'INSEE.

RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré à l'ouverture de la conférence annuelle de l'OIT (Organisation internationale du travail) (*le Monde* du 11 juin), une erreur de transmission a modifié le sens d'une phrase dans le dernier paragraphe. *« Certains gouvernements (...) empêchent l'arbitrage obligatoire »*, était-il écrit, alors qu'il convenait de lire : *« certains gouvernements (...) imposent l'arbitrage obligatoire »*.

PRÉCISION. — Dans l'article intitulé « Légère progression du chômage en mai » (*le Monde* daté 16-17 juin) deux erreurs se sont glissées. Au quatrième paragraphe il fallait lire *« alors que la situation économique ne paraît pas s'améliorer, ce résultat pourrait sembler illogique »* et « non logique ». Dans le dernier paragraphe il fallait lire *« (...) il faudrait une croissance économique de 3 % par an simplement pour stabiliser le marché de l'emploi »* et non « pour mobiliser ».

SELON UN RAPPORT DU PLAN

La formation professionnelle des OS exige un « renversement radical » des méthodes

La France industrielle découvre avec retard que son attitude à l'égard des OS (ouvriers spécialisés) *conduit à une impasse*. Un rapport, que vient de publier le commissariat général du Plan, consacré à la formation professionnelle au service de l'avenir des OS, le *confirme clairement*, en *même* temps qu'il souligne l'ampleur des efforts à entreprendre pour redresser la tendance.

Peu formés, puisque 79 % d'entre eux n'ont aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires, vieillis (39 % sont âgés de plus de quarante ans) et habitués depuis trop longtemps à des tâches répétitives qui ont *« réduit leurs capacités d'initiative »*, les OS peuvent difficilement s'adapter. Ils supportent des *« handicaps très lourds »*, qui limitent les chances d'une formation professionnelle.

Pourtant, le temps presse. Si entre 1962 et 1975 leur nombre s'était accru de 20 %, l'évolution technologique et la restructuration industrielle ont entraîné une diminution des effectifs de l'ordre de 700 000 entre 1975 et 1982. Et le mouvement se poursuivra inexorablement.

Aujourd'hui, ils sont 2 872 000 ouvriers non qualifiés (dont 58 % de femmes) et même 3 320 000 si l'on compte les chômeurs et les apprentis dont l'avenir est menacé.

Certes, les plus grosses entreprises ont commencé à se soucier de ce problème et ont entrepris des actions de formation interne, plutôt que d'avoir recours au marché du travail pour recruter le personnel qualifié dont elles ont besoin. Mais cette préoccupation, coûteuse et longue, vient trop tard, comme dans l'automobile.

Pour y remédier, le rapport préconise de nouvelles orientations, soulignant que *« la formation des OS exige un renversement radical des pratiques de formation traditionnelles, trop marquées par des modèles de type scolaire »*. Tous les moyens doivent être mis en œuvre avec la constitution d'un réseau d'organismes de formation adaptés, le soutien des *« aides à l'emploi »*, la signature de conventions de branches permettant de passer des contrats globaux pluriannuels accompagnés de subventions d'Etat fournies par le Fonds national de l'emploi et par le Fonds de la formation professionnelle. *« La population des OS ne doit être ni marginalisée ni exclue à terme du marché du travail »*, conclut le commissariat général du Plan.

A. Le.

L'avenir de Renault

Peu de précisions de M. Besse sur le plan social

Les déclarations de M. Besse, PDG de la régie Renault, devant le comité central d'entreprise extraordinaire réuni le 17 juin, n'ont pas apporté de grandes révélations sur le plan social. Si le chiffre de 21 000 suppressions d'emplois à réaliser sur 1985 et 1986 (*le Monde* des 14 et 18 juin 1985) a bien été officiellement confirmé, les précisions sur leurs répartition par site et par catégorie, ainsi que les méthodes pour y parvenir, on fait défaut.

Certes, le problème ne paraît pas insoluble pour 1985. Aux 10 000 départs déjà programmés (préretraites, retour au pays, départs volontaires) pourraient venir s'en adjoindre 2 000 de plus par la *« méthode douce »*. Le volontariat pourrait ainsi être fortement encouragé, ne serait-ce que par la perspective de conditions financières moins avantageuse au-delà de 1985. Mais le problème reste entier pour les 9 000 suppressions d'emplois de 1986.

Au-delà des préretraites potentielles, il y aurait environ 5 000 personnes en sureffectifs auxquelles pourraient s'appliquer les *« autres méthodes »* évoquées par la direction : *« Soit une proposition de poste à l'intérieur de l'entreprise ou du groupe (...), soit une proposition d'une formule favorisant le reclassement externe. »*

En l'absence d'une solution nationale type congé - formation - reclassement, c'est une *« procédure-maison »* identique qui serait mise *en œuvre*, et derrière laquelle les syndicats ne voient rien d'autre qu'un licenciement. D'où les réactions unanimement défavorables des syndicats. Seule la CGT a voté en bloc contre le plan, *« véritable plan de casse et de déclin potentiel de la Régie »*, appelant à l' *« état d'urgence pendant l'été »*.

Pour la CFDT, il ne faut pas raisonner en termes de volume mais en termes de *« surplus d'heures qu'il faut partager par la réduction générale du temps de travail »*. Force ouvrière réclame la *« réouverture des négociations sur des solutions garantissant au minimum le contenu du projet d'accord-cadre sur l'emploi de fin 1984 »*.

Enfin, la CGC estime qu'il faut d'abord *« résoudre le problème du redressement industriel »*, tout en soulignant que le plan de M. Besse est beaucoup plus restrictif que le projet d'accord-cadre présenté par M. Hanon fin 1984, qu'elle avait voté.

APRÈS LA DÉCISION DE SON BUREAU

Le Syndicat de l'industrie pharmaceutique réclame « une politique à long terme de la santé »

Un vent de révolte souffle chez les fabricants de médicaments. Une assemblée générale non statutaire des trois cent cinquante entreprises membres du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP) se réunit à Paris ce mardi 18 juin, à la suite de la démission, la semaine dernière, du bureau de l'organisation patronale : son président, M. Pierre Joly (vice-président de Roussel-Uclaf), et les membres du conseil, représentant à la fois les grands groupes nationalisés, les grandes sociétés étrangères et les petits et moyens laboratoires, ne seront donc pas reconduits dans leurs fonctions avant le mois de septembre. La raison immédiate de cette manifestation de mauvaise humeur se trouve dans les tergiversations des autorités de tutelle en matière de prix des médicaments.

Traditionnellement, deux augmentations conjoncturelles sont accordées (puisque le médicament connaît le régime des prix imposés) en février et en juillet. En 1984, elles ont été de 2 % en février et de 1 % en août. En 1985, rien. A dire vrai, on ne pleure pas vraiment misère au SNIP, mais on s'exaspère de ne pouvoir, à la mi-juin, faire de budget prévisionnel pour l'année en cours. *« Cette démission collective*, dit M. Pierre Joly, *est une manifestation symbolique de l'incapacité où nous sommes de gérer nos entreprises. » « Nous aurions été autorisés*, ajoute-t-il, *à signer un engagement de modération, comme les autres branches de l'industrie, nous l'aurions signé tout de suite et nous nous serions contentés de 2,5 ou 3 % de hausse. »*

Une hausse de 2 % interviendra en juillet pour les médicaments non remboursés, mais cela ne représente que 7 à 8 % du chiffre d'affaires global.

Ces trois cent cinquante entreprises réalisent un chiffre d'affaires de 42 milliards de francs en « spécialités à usage humain », dont 8,5 milliards de francs à l'exportation, avec une balance commerciale excédentaire de 3 milliards de francs. Il faut ajouter que 45 % du chiffre d'affaires proviennent de sociétés dont la majorité du capital est étrangère. Cent cinquante de ces entreprises se partagent 85 % du marché. *La branche emploie* soixante-cinq mille salariés et consacre 12,5 % de son chiffre d'affaires à la recherche.

La recherche : c'est le grand souci. La France était en 1980 le deuxième pays « découvreur » de médicaments dans le monde, après les États-Unis. Aujourd'hui, elle est, au mieux, quatrième *ex-æquo* avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale et le Japon l'ayant devancée. Et c'est aujourd'hui que s'inventent les médicaments du futur, ceux de l'espace, ceux des biotechnologies, ceux du jeune tiers-monde affamé et des vieux pays industrialisés. Il faut sept ans pour faire un médicament, et il en coûte de 200 à 300 millions de francs pour le mettre au point.

« Nous avons besoin de définir, avec les pouvoirs publics, une politique à long terme de la santé, nous a dit M. Joly. *Nous sommes tout prêts à nous asseoir autour d'une table. Nous avons besoin d'interlocuteurs soucieux de ne pas sacrifier le long terme au court terme. Pour l'instant, nous avons en face de nous des comptables à trois mois. »*

En admettant que le gouvernement se montre sensible à ces arguments portés sur la place publique, avec qui pourrait-il s'entretenir dans les semaines qui viennent, puisque le SNIP n'a plus de responsables élus ? En bonne logique, il lui faudra attendre septembre. D'ici là, les entreprises, grandes ou petites, auront dû préparer des budgets, en tenant compte d'une stagnation des prix.

JOSÉE DOYERE.

FISCALITÉ

Le conseil général du Bas-Rhin demande la révision de la convention franco-ouest-allemande

De notre correspondant

Strasbourg. — Le conseil général du Bas-Rhin, à l'unanimité, a exprimé, lundi 17 juin, le vœu que soit négociée la convention fiscale franco-ouest-allemande du 21 juillet 1959. Les élus départementaux contestent la « zone frontalière » que définit ce texte, actuellement de 20 kilomètres de part et d'autre de la frontière.

Les quelque seize mille travailleurs frontaliers du département payent théoriquement leurs impôts en France s'ils sont dans cette zone en Allemagne de l'Ouest s'ils résident ou travaillent au-delà. Mais jusqu'ici, les services fédéraux ouest-allemands fermaient les yeux sur des écarts de quelques kilomètres voire sur des résidences fictives. Les Alsaciens n'ont effet aucun intérêt à payer l'impôt en République fédérale : la fiscalité directe y est plus lourde qu'en France où, de fait, ils paient déjà une fiscalité indirecte.

Depuis quelques mois, les services ouest-allemands appliquent le texte à la lettre et réclament donc des arriérés d'impôt à plusieurs centaines d'Alsaciens.

M. François Greussenmeyer, député (RPR) du Bas-Rhin, a même précisé que certains rappels remontaient jusqu'à 1977 et se chiffraient à 45 000 DM (environ 150 000 F). La prescription fiscale est en effet de dix ans en Allemagne fédérale contre quatre en France.

Le conseil général propose que cette zone frontalière soit redéfinie, voire supprimée. Les communications modernes, le déplacement des chantiers en Allemagne de l'Ouest, la réalité d'un bassin d'emplois rhénan rendent *« inadaptée et restrictive »* la réglementation actuelle, selon les élus alsaciens.

Au nom de M. Pierre Bérégovoy, M. Jean Laurain, secrétaire d'État chargé des anciens combattants, avait déjà répondu, le 10 mai dernier, à l'Assemblée nationale, à M. Greussenmeyer que les autorités françaises allaient entamer des négociations avec Bonn pour une *« nouvelle approche »* de la zone frontalière et du statut de travailleurs frontaliers.

JACQUES FORTIER.

ÉTRANGER

Au Japon

La déréglementation marque le pas

De notre correspondant

Tokyo. — Au Japon, comme aux Etats-Unis — et aussi sous la pression de ceux-ci, — la déréglementation de l'économie est à la mode. On la pratique un peu, on en parle beaucoup. Cependant, quoi qu'on en dise et quoi qu'on en pense il reste beaucoup à faire pour que l'on puisse parler ici d'une économie vraiment « libérée », plutôt qu'étroitement contrôlée, formellement ou non, par l'administration.

Un récent rapport du comité de contrôle de la concurrence (Fair Trade Commission) indique, en effet, que plus de 40 % de l'ensemble des activités productives de la nation se trouvent être l'objet, à des degrés divers, de réglementations administratives légales. Dans 20 % des cas, c'est-à-dire la moitié, les règlements sont jugés stricts et contraignants par le comité. Au total, cent soixante-treize lois, soit plus de 10 % de la panoplie législative nationale, servent au gouvernement à réglementer l'activité économique. On ne s'étonnera pas, en constatant cela, que la déréglementation de l'économie nippone soit l'un des grands chevaux de bataille des Etats-Unis dans leur recherche d'une plus grande ouverture du marché japonais à la pénétration de leurs produits.

D'autant moins, sans doute, qu'il convient d'ajouter à la panoplie légale, dont le comité fait officiellement état, la pratique traditionnelle — et guère moins contraignante — des « consignes administratives » fréquemment données par les ministères à leurs secteurs économiques pour réglementer telle ou telle activité et, avant tout, maintenir les sacro-saints équilibres économiques et sociaux japonais face aux fluctuations de la conjoncture et de la concurrence.

Il reste également beaucoup à faire si l'on compare l'opération de déréglementation du monopole nippon des télécommunications (NTT) à celles réalisées antérieurement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne (ATT et British Telecom). Deux mois après sa privatisation légale, et l'ouverture du marché à la concurrence, le géant japonais demeure un monopole de fait.

R. P. PARINGAUX.

ESPAGNE

● **Recul du chômage en mai.** — Le chômage a touché 2 627 113 personnes en mai, soit 34 904 personnes de moins qu'en avril, et 19,8 % de la population active, contre 20,1 %. Cette baisse du chômage s'est produite dans tous les secteurs, notamment dans celui des services et de la construction. — *(AFP.)*

PORTUGAL

● **Report de six mois de l'application de la TVA.** — A la demande des chefs d'entreprise et des commerçants, l'application du système de la TVA a été différée de six mois. Au lieu de la date prévue du 1er juillet prochain, la taxe à la valeur ajoutée entrera en vigueur le 1er janvier 1986, qui coïncide avec l'entrée effective du pays dans la Communauté européenne. La TVA portugaise comprendra trois taux : un taux normal de 16 %, un taux réduit de 8 % et un taux majoré de 30 %. De nombreux produits alimentaires et agricoles seront exonérés (farines, viande, poisson, légumes, fruits, lait, huile, œufs, semences, engrais, bétail, matériel agricole), ainsi que les journaux. — *(AFP.)*

ÉNERGIE

● **Nucléaire en Turquie : l'allemande KWU renonce.** — La société ouest-allemande KWU se retire de la compétition pour la construction de la seconde centrale nucléaire turque d'Akkuyu. La première avait été attribuée à la société canadienne AECL. KWU n'a pu obtenir les garanties de financement de la part du gouvernement de Bonn, et Ankara voulait qu'elle prenne en charge pendant quinze ans le coût de fonctionnement de la centrale.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Monétique : l'APCCI propose la création d'une commission nationale.** — A l'occasion de sa récente assemblée générale, l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (APCCI) a suggéré la constitution d'une commission nationale chargée d'examiner le problème du coût de la monétique (dans le cadre des nouveaux moyens de paiement informatiques), qui fait l'objet d'un vif contentieux entre commerçants et banquiers. L'APCCI propose que cette commission soit composée de représentants de toutes les formes de commerce, de l'Association française des banques et du GIE carte bancaire, ainsi que d'un représentant des chambres de commerce et d'industrie.

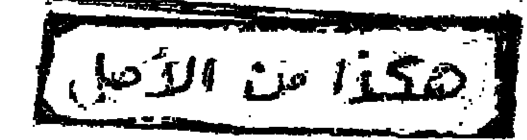
Conjoncture

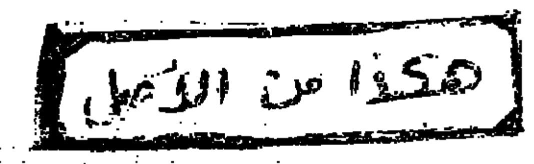
● **Augmentation des réserves en devises.** — Les réserves de devises de la France se sont accrues de l'équivalent de 7 milliards de francs en mai 1985, pour atteindre 128 milliards de francs, soit une augmentation de 55 % sur mai 1984. Cet accroissement, pour une grande part, résulte d'un afflux de capitaux étrangers vers la place de Paris, où les taux d'intérêt sont les plus élevés d'Europe continentale, l'Italie mise à part.

● **Production industrielle : baisse de 2,2 % en avril.** — L'indice de la production industrielle française a baissé de 2,2 % en avril par rapport au mois de mars où il avait augmenté de 1,5 %. Par rapport à avril 1984, l'indice a augmenté de 1,5 %.

● **Baisse du prix des matières premières.** — Les prix des matières premières importées ont baissé, au cours du mois de mai, de 1,5 % en devises et de 0,7 % en francs. Cette diminution est particulièrement sensible pour le secteur alimentaire, dont les prix ont baissé de 3,3 % en devises, et de 2,5 % en francs. Pour le secteur industriel, on enregistre une diminution de 0,7 % en devises, mais une augmentation de 0,2 % en francs.







MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

18 juin

Marché sélectif

Les valeurs françaises ont reperdu, mardi, une partie de leurs gains de la veille, obtenus après la forte baisse de la semaine précédente (– 4 %). L'indice instantané a fléchi de 0,4 %.

La séance s'est montrée un peu à l'inverse de celle de la veille, mais, à vrai dire, le marché s'est surtout montré très sélectif, consolidant ses positions à la veille des opérations de liquidation mensuelle, qui débuteront mercredi avec la réprise des primes.

Ajoutons que, à Wall Street, l'hésitation marquée par les opérateurs, et le repli de l'indice Dow Jones au-dessous de 1 300, ont un peu influé sur la tendance à Paris.

Au chapitre des avances, citons Signaux (+ 7 %), Ecco (+ 4 %) après l'annonce d'une distribution gratuite (3 pour 1), Merlin Gerin (+ 4 %), SEB (+ 3 %) qui rattrape son coupon, Promodès et Schneider.

Au chapitre des reculs figurent Sommer Allibert (– 5 %), Avion Dassault (– 5 %), Facom (– 5 %).

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a monté de 2,75 dollars à 321,65 dollars, en liaison avec les événements du Liban.

Les mines d'or ont progressé, de même que le lingot à 95 550 F (+ 450 F). Le napoléon a perdu 1 F à 548 F.

Le dollar titre a très sensiblement fléchi à 9,65 F/9,70 F contre 9,85 F/9,90 F, davantage pour le dollar commercial à 9,29 F.

NEW-YORK

Légère baisse

Succédant à la velléité de reprise observée, vendredi, à Wall Street, les actions américaines ont légèrement baissé lundi, la communauté financière manifestant, dans une certaine mesure, sa déception en constatant que la baisse attendue du taux d'escompte ne s'est finalement pas produite.

Sur le front des taux d'intérêt, lors de l'adjudication du 17 juin, une décélération est intervenue sur les effets à trois mois, dont le taux est ressorti à 6,73 %, contre 7,21 % la semaine précédente. De la même façon sur les bons du Trésor à six mois, il a été ramené à 6,9 %, contre 7,35 % précédemment, ce qui constitue, dans les deux cas, le plus bas niveau depuis cinq ans.

En baisse sensible dès le début de la séance, les valeurs pétrolières du secteur informatique ont repris un peu de terrain par la suite, mais le ton maussade s'est propagé à l'ensemble de la cote. Les premières ont reculé après les déclarations du ministre du pétrole d'Arabie saoudite, selon lesquelles les prix du pétrole pourraient baisser de près de 30 %. De son côté, l'informatique a chuté à l'annonce des licenciements et des fermetures temporaires d'usines en juillet prochain, en raison de la mévente affectant ce secteur. L'indice Dow Jones s'est établi à 1 298,39 points, en baisse de 2,57, les échanges portant sur 82,17 millions d'actions, contre 93,91 millions précédemment.

VALEURS	Cours du 14 juin	Cours du 17 juin
Alcoa	32 1/4	32
A.T.T.	23 3/8	23 5/8
Boeing	44	44 3/8
Chase Manhattan Bank	58 1/4	58 3/8
Du Pont de Nemours	57 1/2	57 1/4
Eastman Kodak	43 5/8	43 5/8
Exxon	53	51 7/8
Ford	45 5/8	45 5/8
General Electric	59 3/4	59 5/8
General Foods	71 1/4	71 1/8
General Motors	73 1/4	73 5/8
Goodyear	28 1/4	28 1/4
I.B.M.	121	120 1/4
I.T.T.	32	31
Mobil Oil	30 3/8	30 3/8
Pfizer	47 7/8	48 3/8
Schlumberger	37	36 1/2
Texaco	37 5/8	37 7/8
U.A.L. Inc.	54 5/8	54 1/4
Union Carbide	42 3/4	42 7/8
U.S. Steel	27	26 7/8
Westinghouse	32 1/2	32 7/8
Xerox Corp.	48 7/8	48 5/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PREMIER EMPRUNT EN FRANCE DE LA BANQUE MONDIALE. – Spécialisée dans le financement à long terme des projets de développement dans les pays du tiers-monde, la Banque mondiale va intervenir – pour la première fois – sur le marché français dans le cadre d'un emprunt obligataire de 1 milliard de francs. Cette opération est conduite par Paribas, en association avec la Société générale et la Caisse des dépôts et consignations.

HONDA MOTOR A LA COTE OFFICIELLE LE 20 JUIN. – En présentant sa société à l'occasion de son admission à la cote officielle de la Bourse de Paris, prévue pour le 20 juin prochain (voir le « Bloc-notes » paru dans *le Monde* daté 16-17 juin), M. Koichiro Yoshizawa, vice-président de Honda Motor Co, a estimé qu'il était *« grand temps de rattraper un retard »*. Honda est, en effet, déjà cotée à New-York, à Londres et sur les places financières suisses. Les dirigeants du groupe automobile ont précisé, à cette occasion, que 23,7 % des actions de l'entreprise étaient actuellement détenues à l'étranger, contre 3,6 % seulement en 1980. Soulignant la bonne santé du groupe, ils ont rappelé que l'exercice, clos en février 1985, s'était achevé sur un chiffre d'affaires de 2,652 milliards de yens (99 milliards de francs environ), en hausse de 11,7 % sur l'année précédente, le bénéfice d'exploitation, en hausse de 36 % environ, représentant l'équivalent de 4,8 milliards de francs.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE BANQUE. – Conformément aux prévisions (bulletin du 12 juin), la banque va émettre, pour un montant de 150 millions de francs de titres participatifs, comprenant une partie fixe égale à 35 % du taux de rendement des obligations garanties par l'État et une partie variable calculée en fonction du résultat net consolidé.

LES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT DE SUEZ. – La compagnie financière de Suez, présidée par M. Jean Peyrelevade, va émettre pour 562 millions de francs de certificats d'investissements destinés à renforcer ses fonds propres. Emis le 4 juillet, ces 970 000 certificats comporteront un prix d'offre minimum de 580 F.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	14 juin	17 juin
Valeurs françaises	119,8	120,2
Valeurs étrangères	103,9	104,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	14 juin	17 juin
Indice général	223,5	224,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 18 juin .... 10 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17 juin	18 juin
1 dollar (en yens)	248,90	248,43

BOURSE DE PARIS — Comptant — 18 JUIN

Actions au comptant

Étrangères

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

SICAV 17/6

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ♦ : prix précédent.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	9 360	9 287	8 980	9 580
ECU	6 846	6 845	....	....
Allemagne (100 DM)	304 950	305 040	295	310
Belgique (100 F)	15 128	15 126	14 700	15 600
Pays Bas (100 fl.)	270 650	270 600	260	280
Danemark (100 krd)	85 030	84 980	80	88
Norvège (100 k)	106	105 870	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	11 919	11 959	11 600	12 300
Grèce (100 drachmes)	6 897	6 872	6 200	7 700
Italie (1 000 lires)	4 790	4 777	4 600	5 100
Suisse (100 fr.)	362 980	363 030	3 525	3 696
Suède (100 krs)	105 475	105 400	101	108
Autriche (100 sch)	43 398	43 410	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 327	5 326	5 150	5 700
Portugal (100 esc.)	5 340	5 330	5 200	6
Canada ($ can 1)	6 837	6 774	6 550	6 900
Japon (100 yens)	3 760	3 745	3 620	3 780

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/6
Or fin (kilo en barre)	95000	95400
Or fin (en lingot)	95100	95550
Pièce française (20 fr)	549	548
Pièce française (10 fr)	411	.....
Pièce suisse (20 fr)	549	555
Pièce latine (20 fr)	549	548
Souverain	695	700
Pièce de 20 dollars	3950	3970
Pièce de 10 dollars	2057 50	2102 50
Pièce de 5 dollars	1352 50	.....
Pièce de 50 pesos	3510	3535
Pièce de 10 florins	567	570

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 18 juin 1985 a été tiré à 457 628 exemplaires

A B C D E F G

La grève du 19 juin à la SNCF

- *Banlieue parisienne :* un train sur trois
- *Grandes lignes :* 40 % du trafic
- *TGV :* presque normal

Le trafic de la SNCF connaîtra d'importantes perturbations, le mercredi 19 juin, en raison des mots d'ordre de grève lancés par les syndicats CGT, CFDT et FGAAC (conducteurs autonomes). Les premiers grévistes débrayeront ce mardi 18 juin à 20 heures, et la reprise complète du travail interviendra le jeudi 20 juin à 6 heures.

Les objectifs des trois organisations syndicales se recoupent sur plusieurs points. Elles redoutent que le contrat de plan signé entre l'Etat et la SNCF, le 26 avril, ne conduise à réduire, en cinq ans, de 25 000 ou de 30 000 le nombre des cheminots qui sont aujourd'hui 250 000 environ. En outre, elles ont refusé de signer, en mars, l'accord salarial 1985, accepté par la CFTC, FO, la CGC et la FMC (cadres autonomes), qui prévoit 4,5 % d'augmentations salariales appliquées par étapes de 1,5 %, le 1er mars, le 1er juillet et le 1er novembre. Enfin, elles réclament l'application de la semaine de 35 heures par attribution de repos supplémentaire.

La CGT, qui obtient, aux élections professionnelles, un peu moins de la moitié des suffrages des cheminots, souhaite donner au mouvement plus d'ampleur. Elle a été exaspérée par l'annulation, le 7 juin, par le Conseil d'Etat, de la création de 327 comités d'établissement. Très bien implantée, elle avait souhaité et obtenu du ministre des transports une multiplication de ces organismes, que le juge a déclarés incapables d'existence autonome. La CGT souhaite aussi faire la preuve que le gouvernement socialiste remet en cause, dans le contrat de plan, les choix en faveur de la voie ferrée opérés par M. Charles Fiterman, ancien ministre (PC) des transports.

Cette journée de grève sera vraisemblablement suivie, les trois syndicats organisateurs représentant 90 % des conducteurs de train. Le précédent arrêt de travail avait, le 19 mars, à moitié paralysé la circulation ferroviaire. La direction prévoit d'importantes perturbations. C'est-à-dire 40 % seulement du trafic normal sur les liaisons rapides et express. En banlieue parisienne, un train sur trois circulera, mais deux sur cinq sur la ligne C du RER (Saint-Quentin-en-Yvelines - Massy-Palaiseau-Dourdan).

Les TGV rouleront comme à l'accoutumée entre Paris et Lyon. En revanche, ils seront réduits vers Marseille, Toulon et Saint-Etienne. Les trains spéciaux (colonies de vacances, pèlerinages) seront assurés. Les trains omnibus régionaux seront affectés par la grève, mais la SNCF s'efforcera de maintenir les trains permettant aux candidats au baccalauréat de rejoindre les centres d'examen.

Un effort particulier sera fait pour acheminer les denrées périssables et les marchandises nécessaires à la marche des usines. Les services de cars gérés par la SNCF ne subiront aucun bouleversement. Enfin, les horaires des trains de voyageurs prévus pour le 19 juin sont affichés dans toutes les gares.

LE NAVIRE A TURBOVOILES « ALCYONE » ACCUEILLI TRIOMPHALEMENT A NEW-YORK

Le navire expérimental à propulsion éolienne du commandant Cousteau *Alcyone*, est arrivé lundi 17 juin à New-York, où son accueil a été triomphal : coups de canon, lâcher de ballons, fanfares... Le commandant Cousteau a reçu de M. Edward Koch, maire de la ville, un diplôme d'honneur décerné *« à l'amiral Cousteau »*, et l'a donc remercié de *« cette rapide promotion »* qui lui a *« fait franchir plusieurs grades »*.

Alcyone était parti le 13 mai de La Rochelle. Ce navire de 65 tonnes est équipé – outre deux moteurs diesel – de deux turbovoiles, cylindres verticaux dont les volets mobiles provoquent une aspiration de l'air qui transmet au navire la force du vent. D'après le commandant Cousteau, les turbovoiles ont fait gagner 2 nœuds en vitesse, et permis une économie de 25 % à 35 % du carburant.

Selon un responsable de la société Pechiney, qui a acquis la licence des turbovoiles (*le Monde* daté 14-15 octobre 1984), plusieurs chantiers navals asiatiques ont manifesté leur intérêt pour cette forme de propulsion. Les essais vont se poursuivre sur un cargo français, le *Commandant-Henri*, qui sera équipé de turbovoiles en 1986.

A Bâle

ON BRULE LA DIOXINE DE SEVESO

Les trois cents grammes de dioxine disséminés dans six tonnes et *demie de déchets provenant* de Seveso vont-ils enfin disparaître ? Lundi matin 17 juin, à l'aube, dans un four spécial de l'entreprise Cyba-Geigy, à Bâle, et en présence des autorités helvétiques, on a commencé à incinérer le contenu des quarante et un fûts de déchets contaminés.

Ces fûts, entreposés en Italie depuis 1976, avait transité secrètement par la France au printemps 1983 et devaient être déposés dans une décharge en Allemagne. Ils avaient été finalement retrouvés dans une charcuterie désaffectée de l'Aisne. Cette affaire a donné lieu au procès du transporteur, M. Bernard Paringaux (*le Monde* du 17 juin).

A Bâle, la destruction définitive de la dioxine de Seveso devrait être achevée à la fin de la semaine.

LE PROJET BRITANNIQUE DE SATELLITE TV SEMBLE TRÈS COMPROMIS

Le feuilleton à rebondissement du satellite de télévision directe britannique est sur le point de s'achever. Le consortium des vingt et un partenaires qui devait assurer son exploitation a, en effet, renoncé à financer le projet Unisat présenté par British Telecom, British Aerospace et GEC Marconi. Ce consortium – qui regroupe la BBC, les quinze stations indépendantes d'ITV et quelques sociétés privées dont Thorn EMI – estime en effet trop élevé l'investissement de quelque 600 millions de livres sur dix ans du projet Unisat.

Le gouvernement britannique, qui a déjà consacré environ 50 millions de livres au développement du projet, n'a pas fait connaître sa position. Certains partenaires du consortium, qui continuent à être intéressés par la télévision directe par satellite, cherchent une solution de repli. Une autre société, Britsat, propose un satellite américain de type RCA d'un coût sensiblement inférieur, capable de diffuser dix canaux de télévision au lieu des trois prévus sur Unisat.

Une autre solution consisterait à utiliser un des dix canaux du satellite Olympus, mis en chantier par l'Agence spatiale européenne et financé à 40 % par cette même agence. Les responsables d'ITV ont également eu des discussions avec M. Jacques Pomonti, PDG de l'INA, sur la location d'un canal sur le satellite français TDF 1. De source britannique, on indique que le prix de location d'un canal de TDF 1 varie entre 100 et 130 millions de francs par an suivant l'option technique retenue.

Sur le vif

Voix

Elle ne tourne plus rond, la planète. Elle a complètement perdu la boule. On en avait déjà marre de l'Etat spectacle et de son cinéma. Voilà que maintenant l'Eglise se lance dans le music-hall. Je vous parlais hier de ces religieuses ventriloques, des Japonaises. Elles ont suivi des cours dans une école spécialisée à Tokyo. Et elles ont décroché leur diplôme avec la bénédiction du Vatican, enchanté. C'est une technique particulièrement utile et efficace – je cite – pour transmettre le message chrétien aux enfants et les intéresser aux récits bibliques.

Qu'est-ce que vous dites de ça ? Je vois d'ici les bonnes sœurs demander à un énorme Donald Duck en peluche de réciter de sa voix nasillarde et vacharde la salutation angélique, le symbole des Apôtres ou la confession des péchés. Avec ET ça ne serait pas mal non plus : Sainte Vierge, mère de Dieu, vous qui êtes montée au ciel tout habillée, aidez-moi à en faire autant, je veux rentrer à la maison.

Remarquez, c'est un truc génial. Nos politiciens ne peuvent pas le laisser passer. Ils vont tous se recycler. Vous imaginez dans les meetings, tiens, à la convention libérale, l'autre dimanche, le père Barre imperturbable, impénétrable, bras croisés, lèvres serrées, lachant haut et fort : Ils me font tous chier ! sans que personne puisse savoir d'où sort ce bruit incongru. Et Giscard lançant, mine de rien, bouche en cul de poule hermétiquement cousue et regard absent : c'est gai, Chirac m'a assassiné et Barre piétine mon cadavre.

Gros émoi dans la salle : enfin, monsieur le Président, comment pouvez-vous dire... Moi ? Mais j'ai rien dit. Vous entendez des voix. Comme ils se prennent tous pour Jeanne d'Arc, au fond, ça n'étonnerait personne.

CLAUDE SARRAUTE.

AU SOUDAN

Première visite du président Moubarak depuis le coup d'Etat

Le président Hosni Moubarak a effectué, lundi 17 juin, une visite-éclair à Khartoum pour la première fois depuis le renversement du maréchal Nemeiry, en avril. Ce séjour, malgré sa brièveté – deux heures d'entretien à l'aéroport de Khartoum avec le général Sewar El-Dahab, président du conseil militaire transitoire, – a été qualifié de *« très fructueux »* par les responsables égyptiens. En effet, il contrebalance la visite effectuée en mai par le numéro un libyen, le colonel Kadhafi, au Soudan.

Le Caire, qui craignait par-dessus tout une alliance du nouveau régime soudanais avec Tripoli, est aujourd'hui un peu rassuré. Si le régime du général Dahab a rétabli les relations diplomatiques avec Tripoli, cela ne signifie par nécessairement la remise en cause des relations privilégiées avec l'Egypte.

Malgré certaines réserves concernant notamment le traité de paix égypto-israélien, le gouvernement soudanais n'a pas abrogé la charte de complémentarité signée en 1982, ou l'accord de défense mutuelle liant Le Caire et Khartoum.

M. Nucci à Khartoum

Selon l'agence égyptienne MENA, M. Moubarak avait affirmé dès son arrivée à Khartoum que l'Egypte n'accepterait jamais d'extrader l'ex-président soudanais Nemeiry. Celui-ci vit en Egypte depuis qu'il a été renversé.

Le général Dahab a reçu d'autre part lundi le ministre délégué à la coopération et au développement, M. Christian Nucci, arrivé la veille à Khartoum. Cette première visite au Soudan d'un ministre français, depuis la chute du maréchal Nemeiry, constitue une prise de contact politique tout en étant axée sur l'aide aux victimes de la famine et de la sécheresse, qui frappent plusieurs millions de personnes dans les trois pays visités au cours de la tournée de M. Nucci (Djibouti, Soudan et Ethiopie). M. Nucci s'est rendu au camp d'El-Mawalleh, à une trentaine de kilomètres de Khartoum, où travaille une antenne de Médecins sans frontières auprès de sept mille sinistrés.

(Lire page 6 la suite de l'enquête d'Éric Rouleau.)

AU COLLOQUE « MÉDIAVILLE » A NICE

Les maires des grandes villes de France semblent convertis au câble

Nice. – La bataille du câble est en passe d'être gagnée. Les élus des collectivités territoriales semblent désormais persuadés que l'avenir de la télévision locale passe par le câblage de leurs agglomérations.

C'est, du moins, l'impression qu'ils ont donnée à l'issue du colloque Médiaville, organisé à Nice, les 13 et 14 juin, par l'Association des maires des grandes villes de France présidée par M. Jean-Marie Rausch, sénateur et maire de Metz.

De notre envoyée spéciale

Plusieurs éléments ont fait jouer le déclic. Le premier étant l'occasion donnée aux congressistes d'échanger, entre eux et avec des spécialistes, leurs expériences, leurs stratégies, leurs doutes et leurs incertitudes aussi. Un débat qui ne fut pas aisé à engager tant il a été dominé, dans ses premières heures, par les arrière-pensées politiques de l'opposition. Mais, si pour beaucoup de maires rassemblés à Nice, la question du *« trop d'Etat »* est restée présente à l'esprit, c'est plus encore une autre manière d'envisager la communication qui a été au centre des débats. Il ne s'agissait plus, en ce domaine, de rester cantonné à un discours, une démarche personnelle adoptés en fonction de préoccupations électorales. Le législateur, en jugeant indispensable de rendre les collectivités locales parties prenantes dans le plan câble – grâce à la possibilité de créer des sociétés locales d'exploitation du câble (SLEC), – leur a donné, ont-ils reconnu eux-mêmes, un pouvoir de décideurs d'une tout autre envergure. Une façon, en quelque sorte, de faire entrer les communes dans le vingt et unième siècle.

Comme une fusée à trois étages...

Il ne s'agissait pas non plus de réclamer l'abandon de la filière « tout fibre optique », ni de contester, systématiquement, le rôle de propriétaire des réseaux de la direction générale des télécommunications (DGT). L'exemple concret de Rennes, Paris et Montpellier, qui ont signé, ces derniers mois, une convention-cadre avec les PTT pour la création d'un réseau câblé (respectivement les 12 mars, 30 avril et 14 mai), a calmé le jeu tant du point de vue des tarifs proposés par la DGT pour la location des réseaux que pour ce qui concerne la possibilité de concevoir ces réseaux en fibre optique, en coaxial ou en association. Cent quarante autres villes sont candidates – environ vingt-cinq seulement ont signé un protocole d'accord avec les PTT, – ce qui représente, pour celles qui hésitent encore, un encouragement à se lancer dans l'aventure. Fini le *« temps des pionniers, l'ère des applications doit commencer »*, ont admis les congressistes, dans leur majorité.

C'est, sans doute, parce qu'il a été possible, durant ces journées, de préciser un peu plus à fond la manière de créer et de développer un réseau câblé que chacun y a vu un peu plus clair. La comparaison pourrait être celle de la mise en orbite d'une fusée à trois étages. Premier étage : la collectivité locale prend l'initiative des opérations. C'est elle qui déclenche la procédure et la négocie avec les PTT. Deuxième palier : elle a pour tâche de créer une SLEC, société d'économie mixte, où elle devra contrôler au minimum 34 % du capital et dont le président devra être un élu local. La SLEC s'engage, également, vis-à-vis de la Haute Autorité lors de sa demande d'autorisation d'exploiter un service de radio-télévision à destination d'un public concerné par le réseau. C'est elle, aussi, qui est responsable du plan de programme (de son architecture) sur les douze à quinze canaux actuellement disponibles sur un réseau câblé. C'est encore à cette étage que la SLEC doit trouver d'autres partenaires financiers (des investisseurs).

Enfin, troisième étage, la SLEC, devenue « société chapeau », a la responsabilité de la gestion, de la promotion, de la commercialisation et de l'exploitation de son réseau. Un ensemble complexe d'opérations difficiles à envisager, pour l'instant, sans l'aide d'« opérateurs compétents ». La législation prévoit que la SLEC peut choisir des partenaires. Mais ce partenariat ne peut aller jusqu'à la concession. Il se limite à un système de conventions, étant donné le « produit » en cause, dont le contenu (des programmes) n'est pas une marchandise comme les autres.

En somme, une collectivité locale aura à se déterminer entre le « faire » ou le « faire faire ». Si elle choisit cette dernière solution, elle aura à faire appel à des *« opérateurs »*. Les trois principaux qui se positionnent actuellement sont la Compagnie générale des eaux (CGE), la Lyonnaise des eaux et C3D, filiale de la Caisse des dépôts et consignations. Tous trois, en forte concurrence, étaient, bien évidemment, présents à Nice. Le colloque aura eu cela de positif qu'il aura, en quelque sorte, « forcé » ces concurrents à s'allier. Une alliance qui semble vouloir se forger en trois étapes.

Ainsi la mission câble, présidée par M. Bernard Schreiner, a-t-elle signé, le 13 juin, à Nice, un protocole d'accord avec la CGE portant sur l'exploitation de réseaux câblés. Son objectif : *« mettre à la disposition des collectivités locales différentes solutions concrètes (...) permettant le démarrage et le développement des réseaux câblés dans les meilleures conditions »*. Le même jour, mais à Paris, la Lyonnaise des Eaux et C3D ont conclu, de leur côté, un accord pour la création d'une filiale commune d'*« assistance et de conseil aux SLEC »*. Dans quelques semaines, nous a confié M. Schreiner, la mission câble signera un autre protocole d'accord avec cette nouvelle filiale. Les choses restent, toutefois, claires : *« Ces accords*, a précisé M. Schreiner, *ne signifient pas que la mission se marie avec ces groupes. »*

Les congressistes sont partis rassurés. Ils ne seront pas abandonnés à leur propre sort. Bon nombre d'autres questions n'ont pu être développées aussi largement ni recevoir de réponses aussi précises. Les coûts et investissements que représente l'installation d'un réseau, l'assouplissement de la législation actuelle et le contenu des programmes en sont des exemples. Mais on n'a pas manqué d'insister à plusieurs reprises sur la nécessité d'avoir à bien distinguer *« local »* et *« localisme »*. En clair : de ne pas remplacer un monopole d'Etat tant critiqué par un monopole local qui ferait fuir les téléspectateurs, en fin de compte, les principaux clients des futurs réseaux.

ANITA RIND.

Un arrêt de travail de vingt-quatre heures du service de publicité de notre journal, en liaison avec le projet de filialisation de la régie publicitaire en cours de négociation (*le Monde* du 4 juin), nous prive aujourd'hui de toute publicité. Nous prions nos annonceurs et nos lecteurs de bien vouloir excuser le désagrément qui leur est ainsi causé.

NOUVELLES BRÈVES

● *Visite à Paris du président argentin.* – Le président argentin, M. Raul Alfonsin, est attendu en visite officielle en France du 18 au 20 septembre prochain, a annoncé lundi 17 juin à Buenos-Aires M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'État auprès du ministre français des relations extérieures. M. Baylet, qui effectue un bref séjour en Argentine, a déclaré que les relations entre les deux pays sont *« excellentes »* et que *« la France soutient l'Argentine »* notamment dans l'application des nouvelles mesures économiques décrétées par le gouvernemnt de Buenos-Aires. M. Baylet a affirmé : *« Avec un tel président, l'Argentine va surmonter ses difficultés »*. – *(AFP)*.

● *Pour la libération des quatre Français détenus au Liban.* – Au moment où leurs amis musulmans célèbrent l'Aïd-el-Fitr dans l'espoir et la fraternité, les universitaires et intellectuels français spécialistes du monde arabe et islamique renouvellent leur appel ardent en faveur de la libération immédiate de leur collègue Michel Seurat et de leurs trois autres compatriotes Jean-Paul Kauffmann, Marcel Carton et Marcel Fontaine, tous enlevés à Beyrouth.

En Pologne

PREMIÈRE RENCONTRE GLEMP-JARUZELSKI DEPUIS DIX-HUIT MOIS

Le général Jaruzelski et le cardinal Glemp, primat de Pologne, ont eu un entretien ce mardi 18 juin. Il s'agit de leur première rencontre depuis un an et demi, la rencontre prévue à l'automne dernier ayant été annulée à la suite de l'assassinat du père Popieluszko par des officiers de la police politique.

Selon le porte-parole du gouvernement, cet entretien est la preuve que *« le dialogue entre l'Eglise et l'Etat se poursuit »* et devait permettre d'éclaircir certains problèmes. La rencontre entre le primat et le chef du parti et du gouvernement intervient quelques jours après la condamnation à de lourdes peines de prison de trois responsables de Solidarité, et à la veille de la visite à Rome et au Vatican du ministère polonais des affaires étrangères, M. Stefan Olszowski. – *(AFP.)*